



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(73^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mercredi 14 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 5274).

INSCRIPTION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'ÉDUCATION (p. 5274)

MM. André Lajoinie, Michel Rocard, Premier ministre.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (p. 5275)

MM. Jean-Paul Virapoullé, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

ÉVÉNEMENTS DU 12 NOVEMBRE À PARIS (p. 5277)

MM. Gilbert Gantier, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE (p. 5278)

MM. Daniel Colin, Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice.

DÉGRADATION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT (p. 5280)

MM. Alain Juppé, Michel Rocard, Premier ministre.

ÉCHEC DE LA POLITIQUE SCOLAIRE (p. 5282)

MM. Arthur Dehaine, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE (p. 5283)

MM. Roland Carraz, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

L'EUROPE ET LE MARCHÉ AUTOMOBILE (p. 5284)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (p. 5285)

MM. Gilbert Millet, Claude Evin, ministre des affaires sociales et de la solidarité.

POLITIQUE GÉNÉRALE (p. 5286)

MM. Robert Pandraud, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

PRÉVENTION DES INONDATIONS EN GUADELOUPE (p. 5287)

MM. Dominique Larifla, Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

ÉTAT DES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES (p. 5288)

Mmes Huguette Bouchardeau, Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

REVENDICATIONS DES SAPEURS-POMPIERS (p. 5288)

MM. Serge Franchis, Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 5289)

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON

2. Rappels au règlement (p. 5289).

MM. Charles Millon, Pierre Mazeaud, Louis Mexandeau, Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ; le président.

3. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5292).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET MER

Aviation civile et météorologie Budget annexe de la navigation aérienne (suite)

M. Claude Labbé.

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean-Marc Nesme, Jacques Fleury, Mme Marie-Noëlle Liemann, MM. François Massot, Jean-Claude Mignon, Michel Voisin, Michel Coffineau.

AVIATION CIVILE ET MÉTÉOROLOGIE

Les crédits concernant l'aviation civile et la météorologie inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et mer » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des transports terrestres, des routes et de la sécurité routière.

BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Adoption des crédits ouverts aux articles 49 et 50.

Article 90 (p. 5300)

Amendement n° 166 de M. Inchauspé : MM. Michel Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. - Retrait.

Adoption de l'article 90.

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET MER

Urbanisme, logement et services communs

M. Jean Anciant, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bernard Carton, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5305).



LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par celles du groupe communiste.

INSCRIPTION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'ÉDUCATION

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le Premier ministre, de puissantes et pacifiques manifestations lycéennes, que rien n'a pu dénaturer, marquent notre pays.

Que réclament les lycéens ? Des professeurs en plus grand nombre et plus qualifiés, plus de personnels non enseignant et de surveillants, des locaux rénovés, des équipements modernes et des droits nouveaux dans les lycées. Ces revendications sont-elles exorbitantes ? Non ! Elles sont, au contraire, nécessaires pour que nos jeunes obtiennent une meilleure formation et puissent mieux affronter l'avenir, espérer un emploi sûr et qualifié.

La France, qui a été en tête pour son effort en faveur de l'éducation, prend du retard sur d'autres pays développés. Il faut donc faire droit aux demandes des lycéens autrement que par de bonnes paroles.

Le Gouvernement annonce un plan d'urgence. Celui-ci doit être établi en concertation avec les lycéens et comporter des mesures suffisantes pour que la situation des lycées et des lycées d'enseignement professionnel s'améliore véritablement et rapidement.

C'est pourquoi je vous demande, au nom des parlementaires communistes, que vous inscrivez à l'ordre du jour de notre assemblée la discussion des crédits budgétaires permettant de dégager immédiatement les moyens nécessaires afin de financer un tel plan d'urgence.

Pour que les choses commencent à bouger réellement dans les lycées, il faut répondre aux besoins urgents en matière d'embauche de personnel, de revalorisation des traitements, des bourses et fournitures scolaires, en matière de modernisation et d'équipement en liaison avec les régions, ce qui peut être évalué autour de 10 milliards de francs. Que l'on ne nous dise pas que de tels crédits ne peuvent être dégagés puisqu'ils le sont, vous le savez bien, pour d'autres dépenses, comme celles du Golfe ou du surarmement nucléaire.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous entendre la voix de la jeunesse de France en faisant droit à ses légitimes demandes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président Lajoinie, nous savons tous que la société française moderne a été construite à partir de son école. Par vagues successives depuis le temps de Jules Ferry, notre système éducatif s'est unifié et, par voie de conséquence, massifié. Il a déjà connu des crises. Toutes étaient des crises de croissance et, aujourd'hui, il s'agit encore de cela.

Il convient de le rappeler fortement : la plupart des lycéens qui ont manifesté pour de meilleures conditions d'études appartiennent à des familles qui, une génération plus tôt, n'auraient pas imaginé que leurs enfants parviendraient un jour au baccalauréat. L'insertion économique - c'est devenu

une évidence - mais aussi l'insertion sociale sont de plus en plus dépendantes du niveau d'études ; et c'est, me semble-t-il, le sens de votre question.

Combien y a-t-il d'exclus du système scolaire parmi ces adolescents qui, avant-hier, à côté des autres, ont cassé des vitrines ? Certes, il y a de plus en plus de jeunes qui poursuivent leurs études au-delà de la scolarité obligatoire, mais ils sont encore trop nombreux - sur ce point, au moins, nous serons d'accord - à entrer dans la vie insuffisamment formés.

La politique éducative de notre pays a été le fruit d'une lente maturation. Depuis la fin de la première guerre mondiale, celle que l'on appelait la Grande Guerre, lorsque le dispositif imaginé par Jules Ferry a été installé, successivement Edouard Herriot, Jean Zay, Jean Berthoin, Edgar Faure, Alain Savary, pour ne citer que ceux dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, ont agi dans la même direction : conjuguer l'adaptation du système scolaire aux nécessités économiques et sociales, mais aussi et toujours démocratiser le système éducatif.

M. Jean-Pierre Brard. La réponse à la question !

M. le Premier ministre. Comme eux, nous ne saurions oublier que c'est sur les bancs de l'école que notre jeunesse apprend la solidarité, la fraternité, la responsabilité, en un mot, la citoyenneté.

Depuis trente ans maintenant, ce sont les jeunes et leurs familles qui demandent des scolarités plus longues, plus efficaces, débouchant sur des diplômes qualifiants.

M. Jean-Claude Lefort. Le pays en a besoin.

M. le Premier ministre. Nous ne saurions les décevoir. La nation a besoin de ces forces nouvelles, mais la tâche est difficile.

Les gouvernements, bien sûr, mais aussi les élus, les enseignants et, je dirai, les élèves et les étudiants eux-mêmes - vous parliez à l'instant de concertation - doivent répondre à un double défi quantitatif et qualitatif.

Il y a et il y aura de plus en plus d'élèves aux différents niveaux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Dans ce système scolaire et universitaire en expansion permanente, les savoirs changent rapidement, mais aussi leur mode de transmission.

Etre fidèle à l'école républicaine aujourd'hui c'est, fondamentalement, comme les hommes de la génération de Jules Ferry et de Paul Bert (*M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle applaudit*) avaient su le faire pour le premier degré, adapter nos enseignements du second degré et nos enseignements supérieurs à la réalité de notre temps, à l'exigence de notre jeunesse.

Au défi quantitatif, celui sur lequel à l'instant vous mettiez l'accent, monsieur le président, les gouvernements qui se sont succédé sous la présidence de M. François Mitterrand ont su répondre. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Pierre Mauroy le premier, arrivant à Matignon...

M. Robert-André Vivien. N'abusez pas de notre patience !

M. le Premier ministre ... a su ouvrir la voie : augmentant régulièrement le budget de son ministre de l'éducation nationale, il a permis - les chiffres ont leur sens - que soient créés 5 000 postes d'enseignement du second degré, en moyenne, chaque année (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), sur l'ensemble des exercices budgétaires dont il a eu la responsabilité. Dans le même temps, il a ouvert 4 700 postes de personnel non enseignant, qu'on appelle A.T.O.S.

M. Louis Pierna. Oui, mais il y a quand même un problème !

M. le Premier ministre. Il est vrai que l'effort s'est ensuite un peu ralenti. Sous les deux gouvernements qui ont succédé à celui de Pierre Mauroy, on n'a ouvert qu'une moyenne de 3 000 postes par an pour le second degré et l'on a fermé près de 1 500 postes d'A.T.O.S. en moyenne par année. (« Fabius ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Le budget de l'éducation nationale est devenu quasi stagnant en francs constants. (Sourires sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Votre sourire est de mauvais aloi pour vos collègues !

M. Alain Juppé et M. Patrick Ollier. Fabius !

M. le Premier ministre. Depuis 1988, j'ai demandé au ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de redoubler d'effort. Il l'a fait et le budget qu'il a présenté cette année en est encore une preuve. En trois exercices, près de 16 000 postes de professeur du second degré ont été créés. Il en a été de même en deux exercices et demi, pour presque 4 000 postes d'A.T.O.S.

M. Robert-André Vivien. Où sont-ils ?

M. le Premier ministre. Il y avait aussi un défi qualitatif à assumer. Là encore, Pierre Mauroy a ouvert la voie, donnant un sens à la réforme des collèges bâclée, dont il avait hérité.

M. Jean-Claude Lefort. C'est un testament !

M. le Premier ministre. Aujourd'hui, c'est dans les lycées et dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur que tout notre effort doit porter.

Les jeunes d'aujourd'hui, monsieur le président, demandent à la société française quel avenir elle leur fait.

M. Jean Ueberchlag. La réponse !

M. le Premier ministre. Cela se joue sur la quantité - je viens d'en parler - sur l'emploi, sur la rénovation de nos villes, sur leurs chances dans la vie et le sens de la politique que je conduis est de leur redonner l'espoir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Colnat. C'est beau !

M. le Premier ministre. Avec l'accord du Président de la République, j'ai décidé de tenir un comité interministériel cet après-midi même - nous vous quitterons, monsieur le président, pour y participer -...

M. Jean-Claude Lefort. Combien ?

M. le Premier ministre. ... pour arrêter un ensemble de mesures dont l'application donnera lieu à une concertation avec les élèves, les parents et les enseignants. Elles seront rendues publiques dès ce moment. Elles répondront à toutes les dimensions quantitatives et qualitatives des problèmes éducatifs. Le ministre de l'éducation proposera la création d'un fonds de rénovation des établissements.

M. Jean-Claude Lefort. Combien ?

M. le Premier ministre. Un plan d'urgence permettra, par ailleurs, de répondre aux besoins de fonctionnement et d'encadrement.

M. Jean-Claude Lefort. De combien ?

M. le Premier ministre. Des dispositifs destinés à améliorer la vie quotidienne des établissements et à favoriser l'expression des lycéens seront mis en œuvre.

M. Eric Raoult. Ce n'est plus un gouvernement, c'est un S.A.M.U. !

M. le Premier ministre. Enfin, le ministre d'Etat présentera des propositions pour la rénovation pédagogique et la déconcentration administrative de notre système éducatif.

M. Jean-Claude Lefort. Combien ?

M. le Premier ministre. Vous n'avez, messieurs les députés, à la bouche que le mot « combien ? ». Rappellerai-je ici que, depuis deux ans et demi, le budget du système éducatif français a augmenté de 50 milliards de francs, soit de 25 p. 100 ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Léonard et M. Jean Ueberchlag. Où sont-ils passés ?

M. le Premier ministre. A ma connaissance, depuis 1945, jamais l'éducation, en France, n'avait fait l'objet d'un tel effort !

M. Jean Ueberchlag. Mitterrand ne sait pas où sont passés les milliards !

M. le Premier ministre. Monsieur le député, au lieu de dire des sottises (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste), vous devriez vous souvenir que l'on ne recrute pas un enseignant sans le former, qu'entre la création d'un poste et l'arrivée de l'intéressé dans un lycée, il faut trois ans, que pour une construction il faut quatre ans, que le système est en pleine irrigation et que ses agents le savent.

M. Eric Raoult. Où sont les milliards ?

M. le Premier ministre. Mais nous aurons la joie, mesdames, messieurs les députés, de nous retrouver ensemble devant le suffrage universel lorsque nous commencerons à engranger les résultats de la politique que je fais aujourd'hui et que vous n'avez pas su faire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

La jeunesse de France a droit à l'espoir et nous travaillerons, le temps et l'argent que nous mettons aidant, à le lui apporter. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Démission ! Démission ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jacques Blanc. Le Premier ministre règle ses comptes avec Fabius, c'est mieux que de s'en prendre aux régions ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'U.D.C.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé. (Brouhaha sur tous les bancs.)

M. Jean-Paul Virapoullé. Mes chers collègues, nous ne sommes pas nous-mêmes en train de manifester et j'aimerais pouvoir poser ma question en toute quiétude.

Vous avez devant vous, monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, un député centriste inquiet et meurtri par l'image qui a été donnée des manifestations lycéennes du lundi 12 novembre 1990. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Nous nous attendions, vous et nous, à voir des milliers de jeunes lycéens remplis d'espoir clamer leur inquiétude. Mais l'image qui a été donnée à travers les médias, c'est celle de centaines de casseurs pillant et dévastant les magasins des rues de Paris.

Telle que présentée, cette image, soyez-en certain, monsieur le Premier ministre, va compliquer le problème aigu de l'intégration. Vous comprendrez que l'élu d'outre-mer que je suis est particulièrement touché à cause de la présence de nombre de ses compatriotes sur le territoire métropolitain.

Le Gouvernement a pris, à notre avis, une lourde responsabilité en ne donnant pas des instructions fermes aux forces de police et de gendarmerie pour réprimer les casseurs qui étaient venus prendre en otage ces milliers de lycéens qui exprimaient leur inquiétude. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Par ailleurs, nous estimons, monsieur le Premier ministre, et nous le disons en toute objectivité, que des moyens financiers, supplémentaires certes, obtenus sous la pression de la rue, ne constituent pas le meilleur et le seul moyen de mettre en œuvre des remèdes à long terme à une crise grave qui dépasse les frontières du système éducatif de notre pays. L'Union du centre pense que le remède n'est pas seulement financier et qu'il y a des réformes de structure fondamentales à mettre en place pour ouvrir l'école non seulement sur la société où elle vit, mais sur son environnement social et économique. A ce titre, je voudrais vous rappeler certaines propositions essentielles de notre groupe :

Une autonomie beaucoup plus grande des chefs d'établissement et des conseils d'administration des collèges et des lycées ;

Une professionnalisation et une cogestion des lycées d'enseignement professionnel avec les entreprises où les enfants iront demain travailler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Une participation de tous les types d'enseignement, je le dis avec calme, sans esprit de polémique, y compris de l'enseignement privé, parce que si l'on fait la guerre scolaire sur ces bancs, on aura la guerre scolaire dans la rue (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), une participation donc de tous les types d'enseignement à la noble et difficile mission de la formation et de l'éducation.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous d'accord pour discuter avec l'ensemble des forces politiques de ce pays ? Ne cherchons pas à nous rejeter les torts. Êtes-vous d'accord pour remplacer - c'est l'essentiel de ma question - ce slogan de 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat ? Savez-vous pourquoi les jeunes sont dans la rue ? C'est parce qu'ils ont l'impression qu'on est en train de leur mentir, ou de les condamner à l'exclusion parce qu'ils n'auront pas de diplôme, ou de leur donner un diplôme dévalué. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Et cela, mes chers collègues, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez ici, vous l'avez tous entendu dans vos circonscriptions.

Alors quelle est la proposition du groupe de l'U.D.C. ? Quelle est notre question ?

Êtes-vous d'accord, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, pour remplacer ce slogan par un autre beaucoup plus adapté, beaucoup plus réaliste, celui de l'arrivée de la totalité d'une classe d'âge non pas au baccalauréat, mais à une qualification qui leur ouvre la voie de l'insertion, de la dignité et du travail. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Joapin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je connais votre attachement à l'école et particulièrement à l'égalité des chances à l'école.

Sur les violences qui ont terni la manifestation, je crois que le ministre de l'intérieur aura l'occasion de s'exprimer. Ma tâche, ma mission au sein du Gouvernement m'amène à parler des revendications, des exigences, des espérances et des angoisses des centaines de milliers de jeunes qui ont manifesté pacifiquement plutôt que de la colère, peut-être aussi de l'angoisse, en tout cas de la violence qui doit être réprimée de quelques centaines de casseurs.

M. Jean-Louis Debré. Elle ne l'a pas été !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, un gouvernement n'est jamais sûr de ne pas connaître une crise, de ne pas se trouver face à un mouvement, y compris un mouvement de jeunes. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Mais le problème est de savoir comment il y répond. Ce Gouvernement y répond à la fois par le dialogue et par des solutions sur le fond.

M. Robert-André Vivien. Dites-le à M. Mitterrand : il n'en est pas convaincu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. On constate une attente extraordinaire et grandissante des jeunes à l'égard du système scolaire. Et jamais un système scolaire si décrié par certains n'a été aussi désiré par la masse des jeunes.

Ils veulent recevoir, notamment au lycée, la formation générale et la formation professionnelle, pour certains d'entre eux, qui leur permettront d'échapper au chômage.

Monsieur le député, j'approuve ce que vous avez dit : (*« Ah ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Il faut que 100 p. 100 des jeunes bénéficient

d'une qualification reconnue. C'est même l'article 1^{er} de la loi d'orientation sur l'éducation, selon lequel tous les jeunes doivent recevoir à l'issue de leurs études secondaires une qualification reconnue, du niveau du bac, du C.A.P. ou du B.E.P. Pour la première fois dans une loi, on n'a pas insisté sur les 80 p. 100 ou sur les 20 p. 100, mais sur les 100 p. 100 à qui nous devons apporter des réponses adaptées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Du mouvement des lycéens, monsieur le député, je crois qu'émergent quatre grandes questions.

La première, c'est celle des moyens. Depuis deux ans et demi, personne ne l'a nié. Parfois on s'est interrogé pour savoir où allait l'argent, sur la transparence (*Exclamations sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), mais personne n'a nié qu'un effort important avait été fait par le Gouvernement pour les moyens d'encadrement et par les régions pour les locaux. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Eh bien voilà !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit donc d'un effort de l'ensemble de la collectivité nationale.

Mais je voudrais appeler votre attention sur le fait qu'aucun système éducatif, aucune institution ne peut accueillir aisément en quatre ans 330 000 jeunes de plus. C'est une crise d'adaptation et de croissance que nous connaissons et non pas un blocage du système.

Nous ferons plus encore et le Premier ministre a indiqué que le Gouvernement, sous son autorité, et avec les ministres compétents...

M. Eric Raoult. Il n'y a pas de ministres compétents !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... se réunirait pour proposer des réponses à cette question.

Le deuxième problème posé par les jeunes a trait à la vie dans les établissements et il présente un double aspect. D'abord la vie concrète, c'est-à-dire les locaux, les foyers socio-éducatifs, les lieux de réunion. Ensuite, une exigence d'écoute, une exigence démocratique. Naturellement, le lycée doit être d'abord un lieu d'étude et de savoir...

M. Jean-Paul Charlé. Et d'épanouissement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... mais il est aussi un lieu où vivent longuement les jeunes et où ils doivent pouvoir discuter, être entendus, participer. Des moyens sont mis en œuvre à ce sujet avec le conseil des délégués des élèves et avec les propositions sur les droits et devoirs des lycéens.

La troisième question posée est celle de la rénovation, de l'évolution du lycée. Les problèmes sont quantitatifs, mais les changements de quantité provoquent aussi des changements dans la qualité, nous le savons, et il faut donc adapter l'institution scolaire. Notre école maternelle et notre école primaire nous sont enviées par l'étranger et ne posent pas de graves problèmes. Le collège est une institution qui a été renouvelée mais où les problèmes sont loin d'être tous réglés ; le lycée a un problème de vécu, d'identité. Il faut créer une identité du lycée, redonner un sens à sa mission de formation : c'est ce que nous allons faire.

Dès vendredi, je réunis, au-delà des dialogues que je vais poursuivre avec les lycéens, le Conseil supérieur de l'éducation nationale afin qu'il soit clair, devant l'ensemble de la communauté scolaire, devant les parents et l'opinion, que je ne tiens pas un dialogue par-dessus eux, par-dessus les chefs d'établissement, par-dessus les professeurs, par-dessus les personnels A.T.O.S., avec les seuls lycéens, mais que tous sont concernés, et les parents, et les collectivités locales.

En outre, le conseil national des programmes me remettra, comme il était d'ailleurs prévu, sans doute la semaine prochaine, ses premières propositions sur la rénovation de la pédagogie, sur les filières, sur la classe de seconde, sur l'enseignement général, mais aussi sur les filières techniques et sur l'enseignement professionnel. Cette réflexion et ces évolutions qualitatives vont donc être conduites dans la suite de ce mouvement.

Enfin, reste un dernier problème, celui de la conception même de l'éducation nationale. Certains mettent en cause son gigantisme et sa centralisation. (« *Oui ! C'est vrai !* » sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.) Je voudrais vous répondre sur ce point, mais nous poursuivrons ce débat, et je suis d'accord pour que l'ensemble de la représentation nationale puisse en parler.

Je ne voudrais pas, mesdames, messieurs les députés, que l'on confonde éducation nationale et éducation centrale ou centralisée. L'éducation doit rester nationale car c'est la garantie de l'unité du service public (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et de l'égalité des chances.

M. Rudy Salles. C'est de la frime !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Si on la fragmente, si on la cloisonne, vous savez très bien, monsieur Virapoullé, qu'à la Réunion vous ne serez pas capables de financer vous-mêmes les équipements dont vous avez besoin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Mais l'unité de l'éducation nationale ne signifie pas la centralisation, l'uniformisation. C'est pourquoi nous avons engagé en effort formidable de déconcentration. Nous allons le poursuivre. C'est pourquoi le projet d'établissement doit être au cœur de la démarche pédagogique.

Nous allons mener ce travail. Nous serons heureux que certains d'entre vous, de bonne foi, veuillent s'y associer. Dialoguer avec vous, c'est normal, dialoguer avec les lycéens, c'est la démarche que le Gouvernement a choisie depuis le début. Ce dialogue est maintenant engagé.

M. Michel Meylan. Démago !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je lance un appel devant vous cet après-midi, avant cette réunion importante présidée par le Premier ministre, afin que les discussions avec les représentants des lycéens se concrétisent. J'ai bon espoir qu'il en ira ainsi. C'est dans l'ordre, grâce à l'écoute, et en dépassant ce mouvement - qui a posé pourtant de grands problèmes - que nous avancerons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'U.D.F.

ÉVÉNEMENTS DU 12 NOVEMBRE À PARIS

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, après les événements qui ont fait lundi soir de notre capitale la « ville lumière » des incendies de voitures et du pillage organisé (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - « *Eh oui !* » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République), nous voulons dénoncer avec force le pouvoir socialiste qui, par la politique qu'il a menée depuis dix ans, a désespéré une génération de lycéens (« *Oh !* » sur les bancs du groupe socialiste) inquiets pour leur avenir.

Le pouvoir socialiste s'est employé à attirer sur notre sol les marginaux du monde entier (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) qui sont assurés de bénéficier, au voisinage même du trône socialiste, de la plus large et constante complaisance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur, je vous poserai donc deux questions brèves auxquelles vous pourrez apporter, je l'espère, des réponses précises.

Première question : qui sont au juste les casseurs ? Vos services les ont-ils identifiés, recherchés, repérés, placés sous surveillance ? Car il est évident que si vous continuez à ne rien faire les mêmes causes produiront demain les mêmes effets. Cela a déjà été le cas hier soir à Chanteloup-les-Vignes, à Mantes, à Sartrouville, pour ne citer que ces communes.

Vous m'objecterez peut-être, monsieur le ministre, que quatre-vingt-trois arrestations ont eu lieu avant-hier et que des condamnations ont même déjà été prononcées. Mais, vous savez comme moi qu'il ne s'agit là que du menu fretin et que les vrais responsables vous ont complètement échappé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés socialistes. Car c'est vous ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Gantier. Seconde question : monsieur le ministre de l'intérieur, accepterez-vous de porter la responsabilité de la passivité des C.R.S. que des millions de téléspectateurs ont vu assister, impassibles, à la mise à sac des magasins et à l'incendie des voitures parce qu'ils avaient reçu l'ordre strict de ne pas intervenir ?

Allez-vous, monsieur le ministre, vous retrancher derrière l'excuse dérisoire de la responsabilité d'un haut fonctionnaire de police qui, visiblement, a appliqué à la lettre vos instructions ? Ou bien, comme l'honneur le commanderait, allez-vous démissionner ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur Gantier, je comprends d'autant mieux votre émotion que les événements très graves de lundi soir, à Paris, se sont déroulés en partie dans un arrondissement que vous représentez.

Comme les séances d'actualité se tiennent le mercredi après-midi, c'est-à-dire un jour de repos pour les élèves, je pense que de nombreux jeunes nous regardent. Votre question comme ma réponse peuvent les intéresser, de même d'ailleurs que les parents, voire les grands-parents.

M. Eric Raoult. Et les casseurs !

M. le ministre de l'intérieur. J'apporterai à vos deux questions précises, monsieur Gantier, deux réponses également précises.

Premièrement, les casseurs qui ont été interpellés et, pour certains d'entre eux, déjà jugés, ont été identifiés. Il ne m'appartient pas de révéler leur identité. Mais la justice est saisie et parfois, donc, elle s'est prononcée.

Il n'y a cependant besoin ni de la police ni de la justice - les images suffisent - pour savoir que des jeunes, hélas ! en groupes parfois organisés, mais aussi des moins jeunes, totalement extérieurs à la manifestation mais attirés par ce grand rassemblement dans Paris, se sont livrés à des déprédations, à des agressions...

M. Jean-Paul Charlé. Vous avez laissé faire !

M. le ministre de l'intérieur. ... avec, dans certains cas, une sauvagerie, une violence, une agressivité qui a, par moments, étonné même des fonctionnaires de police pourtant expérimentés. Qui sont les casseurs ?

M. Jean Uberschlag. Des copains de Julien Dray !

M. le ministre de l'intérieur. Ce sont des gens qui sont attirés par la violence, quelques-uns par la casse, d'autres par le vol. Mais, surtout, je constate qu'ils ont été attirés par cet immense rassemblement qui a eu lieu à Paris.

En effet, monsieur le député, le même jour, à la même heure, dans 150 villes de France des manifestations avaient lieu avec des milliers de jeunes, mais dans aucune de ces villes, même la plus grande, à l'exception de Paris, elles n'ont rassemblé plus de 10 000 ou 15 000 lycéens et aucun trouble n'en est résulté. Pourquoi ? Parce qu'un grand rassemblement dans une grande ville attire des gens qui ne viennent pas pour s'exprimer mais pour faire tout autre chose. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Voilà les raisons pour lesquelles ces casseurs, dont certains, je le répète, ont été interpellés et identifiés, font l'objet de surveillance, d'études, y compris par des sociologues qui constatent que dans certains quartiers des grandes villes, et pas seulement en France, il se constitue dans les milieux sociaux les plus défavorisés des groupes de jeunes qui trouvent leur espoir, leur dynamique en s'organisant pour aller certains jours...

M. Eric Raoult. A l'Elysée !

M. le ministre de l'intérieur. ...casser quelque part, « tagger », abimer des trains, démolir du mobilier urbain. Ces mêmes jeunes, lorsqu'ils se trouvent dans un grand rassemblement, en profitent.

Il y a en outre, c'est vrai, des groupes extrémistes qui, dans ce genre de circonstances, trouvent toujours la bonne occasion de venir s'en mêler.

Mais le phénomène fondamental, c'est qu'un grand rassemblement, dans une grande ville, avec un appel des jeunes à se rassembler pacifiquement, n'attire pas que des jeunes et pas que des pacifiques. C'est la raison pour laquelle ce genre de rassemblement est très dangereux...

M. Gabriel Kasperait. C'est pour cela qu'on a une police !

M. Arnaud Lopercq. Il faut prévoir !

M. le ministre de l'intérieur. ... surtout lorsque les jeunes sont tellement jeunes. Ainsi que tout le monde a pu le voir, il y avait dans les rues de Paris, comme dans celles de Toulouse, de Grenoble, de Lille, de Marseille, de Lyon, des jeunes et des enfants. Cela a tourné à une grande brutalité là où la masse critique a été dépassée !

Les forces de police sont intervenues à Paris en plusieurs points, dans des conditions de rapidité et d'efficacité très grandes. Là où elles ont réussi à disperser les casseurs, comme aux Gobelins ou à Saint-Placide, les choses se sont calmées rapidement.

En revanche, dans le grand centre commercial de Maine-Montparnasse, il a fallu, c'est vrai, dix minutes pour que trois compagnies républicaines de sécurité puissent intervenir, d'une part pour fermer une partie du centre qui n'était pas envahi par les casseurs et, d'autre part, pour les disperser.

Et même là, monsieur le député, l'intervention des forces de sécurité pose un problème compliqué quand on se trouve en milieu urbain, avec des jeunes à proximité. C'est très dangereux, car la violence qui veut atteindre le violent risque de toucher un passant, quelqu'un qui est là par hasard, d'où une difficulté réelle, concrète, pour les fonctionnaires en groupe et pour chacun d'entre eux, individuellement.

Les fonctionnaires de police judiciaire qui ont fait ces interpellations par dizaines étaient tous en civil. Les fonctionnaires chargés du rétablissement de l'ordre étaient en uniforme. Ils agissaient collectivement. Dans le centre commercial de Maine-Montparnasse, ils sont intervenus dans des conditions d'autant plus difficiles que les groupes de violents qui attaquaient ce centre se déplacent avec une rapidité fantastique, ils courent extrêmement vite. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kasperait. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'intérieur. Le problème de la mobilité des forces de police a été réglé avec des motocyclettes à d'autres époques, et chacun sait qu'il est extrêmement dangereux d'utiliser, pour rétablir l'ordre, des moyens de transport rapides dans certaines conditions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Naturellement, cette leçon n'est pas perdue. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Péricard. Il était temps !

M. le ministre de l'intérieur. Chacun peut d'ailleurs en tirer une leçon.

M. Gérard Léonard. On n'est pas rassurés pour autant !

M. le ministre de l'intérieur. Naturellement, l'organisation de grandes manifestations doit toujours faire l'objet d'une préparation systématique et il est plus difficile de préparer une manifestation lorsque les organisateurs n'ont pas une structure ayant de l'expérience.

M. Pierre Mazeaud. C'est un ministre, ça ?

M. le ministre de l'intérieur. En ce qui concerne la police nationale, et la préfecture de police en particulier, naturellement, pour l'avenir, face à ces bandes de casseurs violents, agressifs, rapides et, pour certains d'entre eux, très dangereux - il y a eu de très nombreux blessés dans la police

nationale, dont quatre grièvement - des dispositions seront prises pour que les agressions de ce genre soient interrompues avec plus d'efficacité encore.

Au pont de l'Alma, il y a eu, comme la France entière a pu le voir, une véritable agression par des gens n'ayant rien à voir avec la manifestation, qui avait été arrêtée assez loin.

Une des difficultés d'intervention, c'est que, la manifestation continuant à progresser, les forces de sécurité ont craint...

M. Pierre Mazeaud. Pourquoi ?

M. le ministre de l'intérieur. Tout le monde doit craindre que, lors d'une grande manifestation de jeunes dans Paris, le rétablissement de l'ordre à l'égard des violents ne se retourne contre des jeunes pacifiques, même s'ils en ont pris le risque inconsciemment. On risque des drames ! Pour affronter ce genre de situation, mesdames, messieurs, il faut garder la tête froide, l'esprit clair. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faut, en particulier, avoir le courage de dire la vérité, y compris aux jeunes. Certes, le droit de manifestation est un droit républicain, mais chacun doit comprendre que l'appel au rassemblement pacifique de jeunes, de très jeunes même, dans Paris en particulier, dans le cœur de la ville, n'attire pas que des jeunes et que des pacifiques, il attire des violents ! Et il est peut-être possible d'imaginer à l'avenir d'autres formes d'expression pacifique afin d'éviter les risques que tout vaste rassemblement génère inévitablement.

En un mot, l'ordre public est beaucoup plus facile à maintenir dans le calme qu'à rétablir lorsque la violence a explosé. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Et le problème des manifestations pacifiques et de l'organisation des manifestations publiques réside dans le fait qu'il y a un risque de violence !

M. Jean-Louis Debré. C'est lamentable !

M. le ministre de l'intérieur. Je souhaite donc que chacun à l'avenir réfléchisse et prenne conscience du soin que les forces de sécurité ont mis à éviter que les jeunes ne soient atteints.

Je pense que les jeunes eux-mêmes voudront choisir des formes d'expression...

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas possible ! La porte !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui ne créent pas de risques, pour eux-mêmes en particulier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Démission !

M. Michel Péricard. C'est nul !

M. Pierre Mazeaud. Zéro !

M. le président. Mes chers collègues, il ne sert à rien de vociférer ! (*Bruit sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Chacun s'exprime comme il l'entend, mais, de grâce, restez calmes ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Charles Millon. Je demande la parole.

FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Ma question s'adresse à M. Nallet, ministre de la justice, garde des sceaux. (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Monsieur le garde des sceaux, devant la représentation nationale, vous avez par trois fois affirmé que la campagne officielle de François Mitterrand (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) n'avait fait l'objet d'aucun financement en provenance de la société Urba-Gracco.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Perroquet !

M. Daniel Colin. Malheureusement pour vous, des preuves ont été produites dans la presse et devant des millions de téléspectateurs le 9 novembre dernier.

Je me contenterai de citer les paroles et les chiffres mentionnés dans les différents procès-verbaux et dans les médias.

Le samedi 10 novembre, vous avez dit sur le plateau de T.F.1 : « Je crois qu'il est important qu'on ne mélange ni les dates ni les coupables. »

Ainsi vous êtes-vous exprimé. Pourquoi donc alors entraver la marche de la justice pour poursuivre les coupables ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperelt. Très bien !

M. Daniel Colin. Vous avez tenté d'égarer l'opinion en affirmant que la justice allait bientôt se prononcer sur l'affaire Urba...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Médecin ?

M. Daniel Colin. ... alors que vous savez bien que, seul, le dossier des fausses factures de la SORMAE a été instruit et sera jugé.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tartuffe !

M. Daniel Colin. Vous avez admis l'existence d'une comptabilité parallèle et vous avez déclaré qu'en fait il y avait eu deux campagnes.

M. Alain Fort. Faux-cul !

M. Daniel Colin. En effet, si nous nous reportons aux extraits du scellé 48 relatifs à la campagne présidentielle, qui ont été publiés mais qui n'ont pas fait l'objet d'une information judiciaire *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Chirac ?

M. Claude Barats. Monsieur le président, ce sont eux qui vocifèrent !

M. Daniel Colin. ... on observe que le financement pris en charge par le parti socialiste et la société Urba...

M. René Drouin. Et Giscard, comment a-t-il payé sa campagne ?

M. Alain Calmet. Les diamants !

M. Daniel Colin. ... conformément aux vœux du « contact Elysée », qui reste à identifier, s'est élevé à 100 millions de francs. Nous savons aujourd'hui que 25 p. 100 de cette somme ont été réglés par la société Urba.

M. René Drouin. Et Bokassa et les diamants ?

M. Daniel Colin. Or, monsieur le garde des sceaux, vous avez déclaré, toujours sur T.F. 1, qu'en tant que trésorier, vous aviez reçu du parti socialiste 24 millions de francs et rien d'autre.

M. Jean-Louis Debré. C'est le garde des sous !

M. Daniel Colin. En conséquence, par une simple opération arithmétique, il apparaît que le parti socialiste et la société Urba ont financé la campagne à hauteur de 75,5 millions de francs de manière occulte. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Donc, nous savons aujourd'hui ce qu'a coûté la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1988. *(Claquements de pupitre et protestations sur les bancs socialistes.)*

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Laissez-le parler, bande de voyous !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Taisez-vous !

M. le président. Monsieur Colin, voulez-vous achever votre question s'il vous plaît ! *(Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il ne peut pas parler !

M. le président. Il y a une règle, mes chers collègues : si ceux qui écoutent doivent le faire sans manifester, ceux qui posent des questions ne doivent pas provoquer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Gérard Léonard. Il y a deux poids, deux mesures !

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est une vraie question ! Il dit la vérité !

M. le président. Voulez-vous achever, monsieur Colin ?

M. Daniel Colin. Donc cette campagne présidentielle n'a pas coûté 99,8 millions de francs comme cela a été déclaré officiellement au Conseil constitutionnel mais, en réalité, 99,8 plus 75,5, c'est-à-dire 175,3 millions de francs. *(Claquements de pupitre et protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Chirac ?

M. Louis Mexandreau. Au Zénith !

M. Daniel Colin. Or la loi du 11 mars 1988 prévoyait un plafonnement à 140 millions de francs.

Monsieur le ministre, j'ai deux questions à vous poser. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Tout d'abord, au fil des comptes rendus des réunions des délégués régionaux de la société Urba, apparaît ce qui est appelé le « contact Elysée ». Qui était-ce donc ?

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Nallet !

M. Hubert Falco. Pas Médecin !

M. Daniel Colin. Ensuite, l'expert-comptable qui a certifié les comptes de ce que nous appellerons la « campagne blanche » fut celui-là même qui a organisé le financement de la seconde campagne que nous appellerons la « campagne noire » provenant de l'argent du trafic d'influences et de la corruption, infraction, comme vous le savez, non couverte par l'amnistie.

Allez-vous permettre, enfin, à la justice de demander des comptes, et en premier lieu à cet expert-comptable qui a apposé sa signature à côté de celle du candidat élu François Mitterrand ?

Allez-vous donc pour cela, monsieur le ministre, demander l'ouverture d'une information judiciaire sur la société Urba, véritable société de racket national ? *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit et protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Louis Debré. C'est le garde des sous. *(Rires.)*

M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur Colin, qui êtes député du Var, et peut-être orfèvre dans le type de questions que vous posez, ...

M. Hervé de Charette. C'est de mauvais goût !

M. le garde des sceaux. ... je vais vous répondre ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Emmanuel Aubert. C'est un garde des sceaux, ça ? C'est un ministre de la justice ?

M. Jean-Louis Debré. Il ne répond jamais aux questions !

M. le garde des sceaux. Pour trouver dans les déclarations que j'ai faites la semaine dernière une révélation...

M. Jean-Louis Debré. Il y a trois comptabilités, maintenant !

M. le garde des sceaux. ... il faut, je crois, un peu de mauvaise foi ou beaucoup d'ignorance. Vous choisirez ce qui vous convient ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

J'ai rappelé un fait. Le voici : le parti socialiste, bien avant le vote de la loi de mars 1988...

M. Louis de Broissac. Rackettait !

M. le garde des sceaux. ... bien avant que François Mitterrand ne déclare sa candidature, a mené une campagne en vue des élections présidentielles, comme tous les autres partis en ont mené une. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non !

M. le garde des sceaux. Le parti socialiste a continué son action après le 11 mars 1988...

M. Jean Ueberschlag. Sa mauvaise action !

M. le garde des sceaux. ... action politique légitime, à côté de l'équipe de campagne du candidat, comme tous les autres partis qui sont représentés sur ces bancs ont continué à mener leur campagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mais, peut-être à la différence de certains, le parti socialiste...

M. Louis de Broissia. S'est fait prendre la main dans le sac !

M. le garde des sceaux. ... lui, a publié les comptes de sa campagne. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

J'ai donc, monsieur le député, rappelé tout simplement un fait connu de tous, mais, puisque certains feignent de s'en étonner, je voudrais maintenant vous rappeler le droit.

M. Raymond Douyère. Cela ne l'intéresse pas !

M. le garde des sceaux. La loi du 11 mars 1988 fait obligation à chaque candidat à l'élection présidentielle de remettre au Conseil constitutionnel le compte de sa campagne, c'est-à-dire les dépenses effectuées par le candidat, ou pour son compte, par une personne spécialement mandatée. Il est donc évident qu'un candidat ne peut inclure dans son propre compte de campagne...

M. Jean-Louis Debré. Il n'a rien vu !

M. le garde des sceaux. ... les dépenses effectuées par d'autres personnes qui soutiennent sa candidature, mais qu'il n'a pas mandatées. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Et telle était bien la volonté des auteurs de cette loi.

Pour vous le prouver, mesdames, messieurs les députés, permettez un instant que je cite un orfèvre en la matière...

M. Jean-Louis Debré. Laignel !

M. le garde des sceaux. ... qui était le président de la commission des lois de l'époque et le rapporteur de cette loi, M. Mazeaud. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bonne lecture !

M. le garde des sceaux. Que disait M. Mazeaud le 2 février 1988 ? Ce sera, monsieur Colin, la meilleure réponse que l'on puisse vous faire ! (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et Rassemblement pour la République.*)

M. Mazeaud disait : « Ainsi que M. le ministre de l'intérieur vient de le rappeler » - il s'agissait, vous l'avez compris, de M. Pasqua -...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Excellent ministre !

M. le garde des sceaux. ... « il ne saurait être question que du mandataire du candidat, car on ne peut limiter l'activité des partis, sinon en faisant échec à l'article 4 de la Constitution. »

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas une raison pour faire du racket !

M. le garde des sceaux. M. Mazeaud poursuivait ce jour-là, décidément en verve : « Il ne saurait naturellement être question de faire porter à un candidat la responsabilité de dépenses engagées à son insu. » (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - « Mazeaud ! Mazeaud ! » scandé sur les mêmes bancs.*)

Il a encore dit autre chose. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Louis Debré. Répondez à la question !

M. François Hollande. N'interrompez pas M. Mazeaud !

M. le garde des sceaux. M. Mazeaud, membre du R.P.R., précisait...

M. Jean-Louis Debré. Allez-vous ouvrir une information judiciaire ?

M. le garde des sceaux. ... donnant en quelque sorte ses sources : « Nous retenons-là une disposition qui, je le rappelle, figure depuis quinze ans dans la législation américaine. »

M. Eric Raoult. La question !

M. le garde des sceaux. Autrement dit, monsieur Colin, nous, comme les autres, nous sommes soumis à la loi que vous avez fait voter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

J'ai donc samedi rappelé un fait et, aujourd'hui, je rappelle la loi. C'est bien ainsi d'ailleurs que les choses se sont passées pour tous les candidats.

M. Jean Ueberschlag. On n'a jamais voté une loi sur le racket !

M. le garde des sceaux. Je vais vous donner un exemple, évidemment pris au hasard.

Le compte de campagne de Jacques Chirac (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) fait apparaître des dépenses de 95 millions de francs. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) Or tout le monde sait, où à peu près tout le monde, que les dépenses totales engagées pour promouvoir la candidature de M. Chirac ont été beaucoup plus élevées.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Prouvez-le !

M. Charles Ehrmann. Vous vous défendez en attaquant !

M. le garde des sceaux. La trésorière de la campagne de M. Barre et moi-même avons, pendant la campagne, estimé que les dépenses ayant concouru à la promotion de la candidature de M. Jacques Chirac étaient de l'ordre de 200 à 250 millions de francs. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en conclus donc qu'au cours de la campagne de soutien à M. Chirac des dépenses ont été effectuées par d'autres, ainsi que la loi le prévoyait. Je n'en ai pas fait davantage !

M. Jean Ueberschlag. Et Urba ?

M. le garde des sceaux. Si cette situation, monsieur le député, vous paraît critiquable, je vous conseille de vous adresser aux auteurs de la loi de mars 1988.

M. Jean Ueberschlag. On vous a interrogé sur Urba !

M. le garde des sceaux. Reconnaissez que nous sommes allés beaucoup plus loin que vous dans la loi de janvier 1990, puisque désormais...

M. Jean Ueberschlag. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

M. le garde des sceaux. ... grâce à la législation qu'a présentée Pierre Joxe, c'est l'ensemble des dépenses concourant à toute élection qui devront être soumises à la transparence. (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. Gabriel Kasperait. Voilà les représentants des puissances d'argent !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

DEGRADATION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé.

M. Alain Juppé. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Juppé, combien ? Combien ?

M. Alain Juppé. 10 mai 1981 : selon la formule qui est désormais inscrite au sottisier des déclarations politiques (*Bruit sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. le président. Mes chers collègues, nous allons laisser, comme c'est normal, M. Juppé poser sa question dans le silence.

Vous avez la parole, monsieur Juppé.

M. Alain Juppé. Merci, monsieur le président.

Chacun se souvient ici de la date du 10 mai 1981. (« Hélas ! » sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) C'était, monsieur le Premier ministre, l'époque où certains de vos amis déclaraient aux Français : « Nous venons de franchir la frontière qui sépare la nuit de la lumière. » (Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - « Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Robert-André Vivien. Hélas !

M. Alain Juppé. Le 13 novembre 1990, un journaliste de renom qui, d'ailleurs, ne vous critique pas systématiquement, monsieur le Premier ministre, n'hésite pas à parler du « précipice social » qui est en train de s'ouvrir sous vos pieds.

M. Henri Emmanuelli. Oh !

M. Alain Juppé. En dix ans ou presque, en effet, vous-même et vos amis avez accumulé tous les échecs.

Vous aviez promis aux Français de créer rapidement un million d'emplois. Notre pays continue à subir aujourd'hui un chômage qui reste l'un des plus élevés des grandes nations industrielles et qui frappe principalement, chacun le sait, hélas ! les jeunes.

Vous aviez promis une France plus juste et jamais les inégalités n'ont autant augmenté. Plusieurs rapports officiels l'ont montré. (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

La 91^e des 110 propositions du candidat Mitterrand promettait vingt-cinq élèves par classe au maximum. C'était en 1981.

De nombreux députés du groupe socialiste. Dans le primaire !

M. Alain Juppé. L'un de vos prédécesseurs, M. Fabius - je ne sais pas d'ailleurs s'il est très utile que je fasse cette citation, puisque vous avez à l'instant même réglé vos comptes (Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) déclarait en 1984 que la formation était la « priorité des priorités » des socialistes. (« C'est vrai ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Or il a fallu que des dizaines de milliers de lycéens descendent dans la rue pour obtenir un plan d'urgence, que je réclamaï - M. Jospin s'en souvient - l'année dernière à cette tribune, lorsque nous examinions votre projet de loi d'orientation. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Plusieurs députés socialistes scandent : « Devaquet ! Devaquet ! »)

Je conçois parfaitement, messieurs, que, lorsque l'on n'a plus aucun argument à avancer, on vocifère, mais cela ne m'impressionne pas !

M. Michel Fromet. Vous êtes amnésique !

M. Alain Juppé. Vous vous engagiez vous-même, monsieur le Premier ministre, dans votre discours d'investiture, il n'y a pas si longtemps, à changer la vie dans les banlieues.

Il y a quelques jours, vous annonciez aux Français qu'il y aurait d'autres Vaulx-en-Velin, comme si le rôle d'un Premier ministre se bornait à jouer les Cassandre !

Dans la lettre qu'il leur a adressée en 1988, M. Mitterrand promettait aux Français un avenir sans nuage pour leur retraite et leur protection sociale.

M. Henri Emmanuelli. La question !

M. Alain Juppé. Je prendrai tout mon temps, même si cela vous gêne !

Aujourd'hui la quasi-totalité des organisations syndicales et professionnelles rejettent votre cotisation sociale généralisée, parce qu'elle n'est qu'un nouvel impôt bâclé, sans aucune perspective de réforme à long terme.

M. Jeanny Lorgeoux. Ce n'est pas ce que vous disiez avant !

M. Alain Juppé. Que dire de la faillite de votre politique d'aménagement du territoire et de la crise du monde rural et agricole, que vous traitez avec beaucoup de désinvolture ? (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) La liste de vos échecs donne le vertige !

Mais il y a plus grave encore. Depuis des mois, nous assistons à une lente dégradation de l'autorité de l'Etat.

En Corse, cette autorité est quasi quotidiennement bafouée, ce qui ne vous dissuade pas de continuer à essayer de séduire les séparatistes, à qui l'absurde reconnaissance du peuple corse ne suffira naturellement pas. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Louis Goasdouff. Et le peuple breton ?

M. Jean Ueberschlag. Et le peuple alsacien ?

M. Alain Juppé. Partout sur le territoire, l'insécurité s'aggrave. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les statistiques pour 1989, publiées par le ministre de l'intérieur.

Dans le domaine de l'immigration, votre carence est totale. Nous avons eu ici même, au printemps dernier, un débat sur ce sujet. Aucune mesure concrète n'a suivi. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Mexandeau. Il n'y a plus de charters !

M. Alain Juppé. Comme je vous l'avais dit, monsieur le Premier ministre, l'abrogation de la loi Pasqua-Pandraud, qui était une bonne loi (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste), et son remplacement par la loi Joxe, qui est une mauvaise loi, a abouti à une réduction brutale des reconduites à la frontière. Les derniers chiffres publiés le montrent.

M. Henri Emmanuelli. Malik Oussekiné !

M. Alain Juppé. Dans le même temps, les demandes d'asile politique sont en pleine explosion. Elles ont plus que doublé depuis 1987.

Enfin, votre ministre de l'intérieur s'est montré, lundi dernier, incapable d'assumer sa mission, qui est de protéger les honnêtes gens contre les casseurs. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Et il ne suffit pas de nous dire, monsieur le ministre de l'intérieur, que les casseurs courent vite...

M. Henri Emmanuelli. Malik Oussekiné !

M. Alain Juppé. ...sinon, je serais amené à vous suggérer, si la matière n'était pas aussi grave, de permuter avec votre collègue de la jeunesse et des sports. (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le spectacle que vous nous avez donné depuis quelques jours n'est pas très digne, lorsque nous voyons un préfet de police, haut fonctionnaire, essayer de jouer les fusibles pour couvrir son ministre. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour couronner le tout, monsieur le Premier ministre, le Président de la République s'est lancé dans une surenchère vis-à-vis de son propre Gouvernement, sans doute pour vous déstabiliser.

A peine parle-t-on au Gouvernement du peuple corse qu'au cabinet du Président de la République, on parle du peuple basque.

M. Henri Emmanuelli. Vous avez le bonjour de Giscard !

M. Alain Juppé. Où mène-t-on la République, sinon à sa perte ?

Et quand des milliers de lycéens sont dans la rue - vous essayez de nous faire croire qu'ils sont là pour vous soutenir, alors qu'en réalité, ils vous conspuent - le Président de la République reçoit une délégation soigneusement triée sur le volet, dont les meneurs se retrouveront probablement d'ici quelque temps à son cabinet ou sur les bancs du groupe socialiste...

M. Jeanny Lorgeoux. Nous sommes élus par le peuple !

M. Alain Juppé. ...pour les congratuler et les encourager. C'est une véritable perversion du fonctionnement des institutions de la République. (Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre.)

Tout cela, monsieur le Premier ministre, sur fond d'affaires, de corruption, de crise. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Malgré nos demandes répétées, votre garde des sceaux - c'est la seule question que nous lui avons jamais posée - s'obstine à ne pas ouvrir une information judiciaire qui permettrait de faire toute la lumière sur son action passée...

Un député du groupe socialiste. Et Jacques Médecin, vous connaissez ?

M. Alain Juppé. ... et continue à siéger au banc du Gouvernement en présence de son avocat. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, ce n'est plus un échec, c'est une débâcle. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous comprendrez que je ne me fasse guère d'illusions sur votre réponse et que je me borne à vous demander si, décidément, il n'est pas temps pour vous de déposer le bilan. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - « Au Zénith ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le député, vous avez eu à la fois l'amabilité et la loyauté de reconnaître que vous ne vous faisiez pas beaucoup d'illusions sur ma réponse. Sachez qu'avant même que vous ne preniez la parole, je ne me faisais pas non plus beaucoup d'illusions sur votre question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il appartient à la représentation nationale - c'est donc un débat que je n'ouvrirai pas - de décider s'il faut conserver à nos réunions du mercredi après-midi leur caractère de questions au Gouvernement sur des points qui méritent confrontation, ou s'il convient de les transformer en un débat de politique générale. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par respect pour vos collègues qui souhaitent eux aussi poser une question, je ne répondrai pas aux trois premiers quarts de votre intervention, sauf à vous faire une confidence.

M. Jean-Louis Debré. Que vous êtes en règlement judiciaire ?

M. le Premier ministre. Je ne peux, entendant un aussi accablant réquisitoire, que me réjouir de le voir parsemé d'autant de contrevérités, d'erreurs flagrantes, de mensonges éhontés dont le compte rendu permettra à chacun de se faire une idée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arnaud Lopercq. Vous n'êtes pas au courant ?

M. Richard Cazenave. Il était au Japon !

M. le Premier ministre. Vous avez touché - c'était le point de chute annoncé de votre intervention - une question à mes yeux graves, celle de l'autorité de l'Etat.

M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. Jean Ueberachlag. Juppé a fait mouche !

M. le Premier ministre. Monsieur le député, nous avons, au moins autant que vous, le sens de l'autorité de l'Etat. (*« Non ! non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais je n'affirmerai pas - je m'en garderai, au contraire ! - que nous en avons la même conception.

M. Robert-André Vivien. Le Président vous méprise !

M. le Premier ministre. Au-delà de vos caricatures, dans les difficultés multiples et quotidiennes que tout gouvernement rencontre, le nôtre a le souci constant du dialogue. Il tranche quand il faut, mais jamais sans écouter, jamais sans discuter, jamais sans se pencher sur la légitimité des malaises, des souffrances, et parfois des revendications.

M. Richard Cazenave. Il se penche tellement qu'il tombe ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Je crois, monsieur le député, que l'autorité de l'Etat n'est jamais en danger dans la recherche du dialogue et qu'elle l'est bien davantage quand aux rododromes succèdent les replis tardifs intervenant après mort d'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arnaud Lopercq. Cela peut vous arriver !

M. Jean-Louis Gossduff. Et les policiers blessés ?

M. le Premier ministre. Quelles que soient les difficultés actuelles, les événements graves dont la représentation nationale s'émeut légitimement, l'autorité de l'Etat, dans la durée qui doit être la sienne, est moins mise en cause ici, à mon sens, qu'elle ne le fut rue Monsieur-le-Prince pour Malik Oussekine ou à Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Arnaud Lopercq. Cela peut vous arriver !

M. Eric Raoult et M. Richard Cazenave. Zéro ! Zéro !

ÉCHEC DE LA POLITIQUE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Arthur Dehaene.

M. Arthur Dehaene. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez affirmé de façon péremptoire que 80 p. 100 des lycéens devaient devenir bacheliers. Vous avez fait naître une magnifique espérance que vous n'avez pas été capable de satisfaire. Les défilés importants de ces jours derniers en sont la preuve.

Nous pensons, nous, et depuis longtemps, qu'au lieu de 80 p. 100 de lycéens au baccalauréat, et ensuite au chômage, il serait préférable que 100 p. 100 aient une qualification, donc une meilleure chance d'obtenir un emploi.

Votre politique conservatrice se heurte à notre politique novatrice qui, elle, ne veut pas casser le système éducatif français, mais l'améliorer, qui ne veut pas, selon votre mot malheureux de la semaine dernière, « provincialiser » l'éducation nationale, mais la rapprocher du public auquel elle s'adresse. Pourquoi la décentralisation et la déconcentration, que vous prônez par ailleurs ne s'appliquent-elles pas aussi à votre ministère ?

Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir. Qu'avez-vous fait de l'éducation nationale ? C'est un échec social et socialiste !

M. Alain Calmat. Personne ne vous croit !

M. Arthur Dehaene. Vous n'avez pas préparé l'avenir de nos enfants. Vous ne pouvez répondre aux vrais problèmes actuels avec un système centralisé et napoléonien. Il faut donner, sur le terrain, le pouvoir et la possibilité de dépenser l'argent qui existe.

Où est passé, d'ailleurs, cet argent ? Même M. le Président de la République s'en est étonné devant les lycéens, lui qui disait en 1981, dans sa 91^e proposition : « Les classes comprendront vingt-cinq élèves au maximum. » Les lycéens apprécieront !

Où en est-on aussi, pour l'éducation de nos enfants, de l'instruction civique ? On doit leur apprendre le respect des personnes et des biens.

Il est vrai qu'au cœur des préoccupations des parents, des enseignants et des lycéens, il y a le fait que vous ne répondez ni aux légitimes aspirations de la jeunesse ni aux besoins de notre temps.

La colère des lycéens se justifie par les réponses politiques que vous avez données à de vrais problèmes, en proposant de vagues solutions. Vous avez échoué dans votre entreprise. Vous avez failli à votre devoir. Voici donc mes deux questions.

Premièrement, que comptez-vous faire concrètement pour répartir le pouvoir de décision à tous les échelons de l'éducation nationale et mettre un frein à l'hypercentralisation et à l'hypersyndicalisation, sans que l'Etat abdique en rase campagne comme il le fait actuellement ?

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Arthur Dehaene. Deuxièmement, que proposez-vous à notre jeunesse pour remplacer un enseignement théorique et démotivant par des formations qui assurent à tous nos jeunes

une qualification, et donc un emploi à la mesure de leurs capacités ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'ai répondu assez longuement à M. Virapoullé tout à l'heure et, pour tenir compte du temps qui est imparti aux différents groupes, sans doute pourrai-je le faire plus brièvement maintenant.

Chacun a le droit de s'interroger devant les événements actuels et d'essayer d'analyser les problèmes de notre système éducatif. La réponse simple et tranchée que vous apportez est l'échec de ce système.

Ma conclusion est fort différente. Elle s'appuie, au contraire, sur la description et l'analyse d'un système éducatif en pleine mutation sous l'effet d'une demande accrue des jeunes, en quantité et en qualité, d'un système éducatif qui connaît des problèmes de croissance et qui y fait face, malgré les difficultés.

Pour illustrer ses réussites, ses progrès concrets, je citerai l'école maternelle, qui est donnée en exemple partout dans le monde.

M. Jean Uberschlag. Là, ce sont les communes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Certes, mais c'est l'Etat qui, à travers ses maîtres, finance la pédagogie !

M. Gérard Léonard. Oui. Mais après, ça se gâte !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est ainsi qu'une mission américaine vient, devant les carences de l'école pour la petite enfance aux Etats-Unis, s'inspirer du modèle français.

Dans l'école primaire, nous avons mis en œuvre une évaluation sans précédent des apprentissages fondamentaux. Nous venons d'introduire l'initiation aux langues étrangères, de mettre en place des cycles pluriannuels et un travail en commun des enseignants, instituteurs et institutrices, pour mieux faire travailler les élèves.

M. Gérard Léonard. Et après ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Dans l'enseignement supérieur, un plan sans précédent de développement est mis en œuvre, le plan Université 2000, auquel sont associées les régions. Ce plan, là encore, comporte des objectifs quantitatifs et des objectifs qualitatifs.

Dans l'enseignement du second degré, alors qu'il y a cinq ans 20 p. 100 des jeunes sortaient du système éducatif sans diplôme ou sans qualification, ce chiffre - encore trop élevé - a été réduit à 10 p. 100. Le système va donc dans le bon sens.

Le nombre d'élèves poursuivant des études après le collège est en progression régulière, de même que les titulaires d'un B.E.P. Le nombre de jeunes passant un bac professionnel s'est élevé en quatre ans de 1 000 à 32 000, et nous allons poursuivre le développement des bacs professionnels dont vous savez qu'ils débouchent sur un emploi quasiment garanti.

L'ensemble des diplômés d'enseignement technique et professionnel ont été renouvés à la suite, notamment, des travaux entrepris par Roland Carraz quand il était secrétaire d'Etat.

S'agissant du bac général, le nombre des bacheliers C, des bacheliers scientifiques, a plus que doublé depuis cinq ans.

C'est pourquoi je pense que les lycéens, dans la contestation qui est la leur, ne demandent pas que l'on remette en cause une politique ou que l'on retire des projets qui leur étaient proposés.

M. Gérard Léonard. Il faut donc continuer sans rien changer !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ils demandent, au contraire, à mieux voir la concrétisation de cette politique sur le terrain. Il nous faut donc poursuivre notre action dans le sens où elle a été engagée.

La décentralisation de l'enseignement. Puis-je vous rappeler que c'est nous qui l'avons réalisée avec les lois de décentralisation, en confiant les locaux des lycées aux régions, ceux des collèges aux départements et, selon la tradition, ceux des écoles aux communes ? Mais pousser plus loin maintenant la décentralisation mettrait en cause les conditions de rémunération et de recrutement des enseignants, ainsi que les diplômes nationaux et la pédagogie. De surcroît, un sondage récent publié dans le journal *La Croix* montre qu'une large majorité de Français souhaitent que l'éducation nationale reste une mission de l'Etat et ne soit pas confiée entièrement aux collectivités territoriales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Notre objectif est de garder l'unité de l'enseignement, mais sans uniformité, l'égalité des chances, mais sans nivellement des valeurs, l'accueil de tous, sans exclusion. C'est pourquoi, monsieur Dehaine, en vous entendant critiquer à ce point l'école, je me demande tout simplement si vous l'aimez !

M. Arthur Dehaine. Mais oui ! Bien sûr !

M. Gérard Léonard. M. Dehaine n'a pas critiqué l'école, mais votre politique, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Quant à M. Juppé qui, lui, critiquait tout à l'heure le Président de la République, je voudrais lui dire qu'il vaut mieux que les représentants des lycéens aient été accueillis dans un salon par le Président plutôt que de tomber sous la matraque de M. Pasqua ! Là est justement la différence entre construire et démolir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Démago !

M. Arnaud Laperçq. C'est honteux !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, l'électronique européenne subit brutalement la concurrence, pour ne pas dire l'hégémonie, des géants japonais. Elle est aussi victime, il faut le reconnaître, de l'absence d'une véritable politique industrielle commune.

Ceux qui, ici ou là, et souvent à la tête de groupes européens, ont, au lieu de choisir l'Europe, pratiqué ou encouragé le choix du grand large, le choix des alliances séparées avec tel et tel, peuvent mesurer aujourd'hui leur responsabilité.

En effet, mes chers collègues, il est clair que la doctrine qui a eu cours jusqu'à présent parmi la plupart des groupes électroniques européens - doctrine que l'on peut résumer par la formule : « Chacun pour soi et le dollar pour tous » - conduit aujourd'hui à l'effondrement de l'industrie électronique européenne, effondrement dont les conséquences sont extrêmement lourdes.

Pour nous, les conséquences sont lourdes en termes d'emploi, d'aménagement du territoire et de balance commerciale. J'en citerai quelques exemples, car, malheureusement, les nuages s'accumulent.

Ainsi Philips, groupe mondial qui représente plus de 300 000 emplois, vient d'annoncer la suppression de 40 000 d'entre eux dans le monde entier. Cela signifie pour nous, en France, 300 suppressions d'emplois à l'usine Radio-technique de Mans et la fermeture possible de l'usine R.T.I.C. de Nogent-le-Rotrou.

Thomson a confirmé son intention de se séparer de sa branche électro-ménager, a décidé de supprimer 300 emplois dans sa filiale L.C.C. de Saint-Appolinaire et s'approprierait à vendre par appartements à des Japonais les autres usines que cette filiale possède en Côte-d'Or.

Quant à Bull, elle s'apprête à supprimer 5 000 emplois dont 1 100 en France. Plusieurs sites sont menacés. Je pense notamment à Joué-lès-Tours et au territoire de Belfort, qui est pourtant le berceau de l'entreprise et qui est directement et lourdement menacé soit de fermeture soit de filialisation.

Ces quelques exemples montrent que notre inquiétude est grande. Des productions vont partir sur d'autres continents. Ainsi des ordinateurs qui étaient jusqu'à présent fabriqués par Bull à Joué-lès-Tours, le seront dorénavant à Boston. D'autres productions seront purement et simplement supprimées. D'autres enfin, que nous étions parfaitement prêts à assurer - je pense en particulier à la fabrication de disques que Bull aurait pu très bien effectuer à Belfort - seront réalisées sur d'autres sites nationaux par des Japonais.

Monsieur le ministre, avons-nous une politique industrielle de l'électronique ? L'Europe a-t-elle une politique industrielle ? Le moment est venu de tout mettre en œuvre, et d'abord grâce aux moyens de l'Etat, pour préserver l'existence d'un pôle électronique européen puissant et indépendant. Il est venu aussi de construire une véritable politique européenne qui ne se résume pas à la télévision haute-diffusion, même s'il s'agit là d'un programme important et stratégique.

N'hésitons pas - je parle pour nous, mais aussi pour l'ensemble de l'Europe - à prendre exemple sur nos concurrents, sur les Japonais, qui savent, eux, mettre en œuvre des politiques à long terme et mobiliser les ressources de l'Etat.

Monsieur le ministre, tous les députés concernés, de l'opposition comme de la majorité, par les sites menacés, et ils sont nombreux - je pense notamment à Mme Marin-Moskovitz, à M. Forni pour le territoire de Belfort, à M. Patriat pour la Côte-d'Or, à M. Proveux, à M. Douyère, à M. Gallet - sont inquiets, pourraient vous poser aujourd'hui les questions suivantes :

Que pense le Gouvernement des stratégies envisagées dans ce domaine et en particulier par Bull et par Thomson ?

Envisagez-vous réellement, comme vous l'avez évoqué, une privatisation partielle de Bull, ce qui pour moi serait inacceptable ?

Quelles assurances êtes-vous aujourd'hui en mesure de donner aux salariés du secteur électronique et à la représentation nationale sur l'avenir de l'électronique française ?

Enfin, quelles initiatives européennes allez-vous prendre pour conduire la Communauté à assurer un avenir à l'électronique européenne, c'est-à-dire, en fait, à résister aux Japonais et non à leur faciliter la tâche ?

Le moment est venu pour l'Etat de prendre clairement ses responsabilités politiques mais aussi ses responsabilités d'actionnaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je suis d'accord avec vous : l'électronique est une industrie menacée. Elle est d'ailleurs menacée depuis sa naissance. Mais - et c'est là peut-être où je trouve votre diagnostic pessimiste - nous avons les moyens de la défendre et nous la défendons. Au reste, « l'électropessimisme » qui est en train d'envahir une partie de la presse me semble parfaitement injustifié.

Sans reprendre tous les chiffres que j'ai déjà eu l'occasion de vous citer, laissez-moi tout de même rappeler que l'industrie électronique et informatique française a connu en 1989 une croissance de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente - ce qui n'est pas, je pense, le signe d'une industrie malade - et que notre excédent commercial dans le secteur électronique et informatique vis-à-vis des autres pays d'Europe a quasiment doublé d'une année sur l'autre.

Cela dit, il est tout à fait exact que le ciel n'est pas sans nuages.

L'industrie électronique constitue un vaste ensemble, à l'image de l'industrie métallurgique ou de l'industrie agro-alimentaire, au sein duquel il convient de distinguer entre trois secteurs.

Le premier est un secteur où nous sommes forts et même très forts, et où notre politique industrielle a donné des résultats tout à fait satisfaisants. Je citerai, par exemple, les télécommunications - branche qui fait aussi partie de l'électronique avec des produits « bourrés » de semi-conducteurs - où Alcatel atteint maintenant une taille supérieure à celle de Siemens. Elle est aujourd'hui probablement la plus grande société au monde dans son domaine, et elle le montre à chaque instant.

Je rappellerai pour mémoire l'industrie des services en informatique, qui est également très puissante. Il est agréable de constater que, sur les sept plus grandes sociétés dans le monde, quatre ou cinq sont françaises, dont la première.

Il en va de même pour l'électronique professionnelle, celle dont Thomson est un champion et où nous occupons aussi une place tout à fait honorable puisque notre excédent commercial dans ce secteur essentiel de l'électronique a atteint quinze milliards en 1989.

Le deuxième secteur est celui où nous sommes obligés d'avoir une politique industrielle publique et où il faut absolument que nous soyons associés avec d'autres pays européens. Je partage tout à fait votre point de vue. Nous avons encore des créneaux à défendre, et à défendre ensemble.

Vous avez parlé de la télévision haute définition. C'est un domaine dans lequel nous sommes partis plus tard que les Japonais, c'est vrai, et c'est notre faute. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes en situation de rattraper notre retard. Cela étant, je n'en dis pas plus car, en définitive, tout dépendra de l'effort des chercheurs ; c'est eux qui feront la différence.

De même, au sein du programme européen Jessi, S.G.S.-Thomson - société franco-italienne - Siemens et Philips font, avec l'aide de l'Europe et des gouvernements, et sur leurs fonds propres, un effort considérable.

Comme vous, je souhaiterais beaucoup que nous arrivions à une intégration plus forte des sociétés. J'espère que Siemens consentira à rejoindre le peloton des autres sociétés européennes et aussi que Philips - sachez que nous y travaillons - ne dérivera pas vers d'autres continents.

Enfin, il y a un troisième secteur plus vulnérable, c'est celui de l'informatique. Et les exemples que vous avez cités - Philips-informatique, Olivetti-informatique, Bull - sont tout à fait inquiétants.

Je voudrais vous rassurer tout de suite : il n'est pas question de privatiser si peu que ce soit Bull. Nous avons là un secteur qui, stratégiquement, est capital. Et s'il est un secteur que l'Etat doit piloter, c'est bien celui de l'informatique, car tout en dépend. Du reste, seul l'Etat est en mesure de mettre en jeu les capitaux nécessaires pour que Bull rejoigne le niveau des grands, auquel il a vocation.

Vous savez que Bull a lancé un « plan de mutation ». Ce plan, nous l'accompagnons, nous le surveillons et nous le soutiendrons. Il est d'ailleurs de nature à assurer un redressement durable.

En ce qui concerne la cession par Thomson de sa branche électroménager, nous n'avons pas reçu de proposition de la part de ce groupe, contrairement à ce que laisse entendre la presse. Nous réfléchissons, mais rien ne presse. En tout cas, je ne sais pas s'il y a des acheteurs potentiels.

Je vais maintenant vous dire quelques mots des composants passifs.

M. le président. Pouvez-vous conclure, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je conclus, monsieur le président.

Les composants passifs concernent en particulier l'usine de Saint-Appolinaire. En fait, il s'agit non d'abandonner une activité, mais au contraire de l'enrichir et de passer de la production de condensateurs céramiques grand public à la production de condensateurs céramiques de spécialité, qui ont un plus grand avenir. Il faudra certainement faire des sacrifices au passage. Mais je pense que, sur ces nouvelles bases et avec ce nouveau produit, la société pourrait repartir. En tout cas, nous y veillerons, avec l'argent que le ministère de la recherche et mon département sommes en mesure de donner ou de prêter pour soutenir cette activité, et également par le truchement d'un groupe de travail interministériel qui réfléchit sur cette question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'EUROPE ET LE MARCHÉ AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Maurice Adevah-Pœuf.

M. Maurice Adevah-Pœuf. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Fauroux vient d'intervenir à propos de l'électronique. Je voudrais qu'il nous parle maintenant du marché automobile, non avec « électropessimisme », mais avec « eurolucidité ». (*Sourires.*)

Une négociation est en cours entre la Commission de Bruxelles et les constructeurs japonais à propos de ce qui va se passer à partir du 1^{er} janvier 1993 en matière d'industrie automobile et de pénétration japonaise sur les marchés européens. Jusqu'à cette date, les marchés nationaux de la Communauté sont en effet protégés par un certain nombre de dispositifs. Or la réalisation du Marché unique va faire sauter ces protections. Par conséquent, si un accord d'autolimitation n'est pas conclu entre les Européens et les Japonais, nous allons nous trouver dans une situation qu'il est malheureusement facile de prévoir, si l'on se réfère à ce qui se passe dans le monde, en Europe et en France, dans le secteur de l'électronique - même si tout n'est pas perdu et si on peut encore se battre -, et à ce qui se produit depuis quelques années sur le marché américain de l'automobile.

Si nous comparons les forces en présence, nous constatons que, contrairement à une croyance trop répandue encore, les produits européens et les produits français en matière d'automobile sont bons, et souvent meilleurs que les produits japonais. Mais la dynamique et la force des constructeurs japonais sont infiniment supérieures à celles des constructeurs européens, français notamment, qu'il s'agisse de capacités financières, de productivité ou de bien d'autres choses encore.

Monsieur le ministre, je vous demande solennellement - cela changera de ton polémique employé par certains - de nous informer sur l'état actuel des négociations entre la C.E.E. et le Japon et de nous indiquer si la position ferme qu'il a prise jusqu'à présent sera maintenue.

Cette réponse est essentielle pour nous, parce qu'une dépêche de l'A.F.P., en date du 6 novembre dernier, fait état d'une déclaration que M. Bangemann, commissaire européen en charge des questions industrielles, a faite, lors d'une visite privée à Tokyo, et dans laquelle il a pris, à titre personnel, des positions qui vont à l'encontre de celles du Gouvernement français et de celles d'autres pays. Tout cela nous inquiète fortement. Heureusement que le Premier ministre de la République française, Michel Rocard, qui était aussi à Tokyo il y a quelques jours, mais pour d'autres raisons, a rappelé la position de la France.

Je souhaiterais, monsieur le ministre de l'industrie, que vous nous confirmiez avec solennité la position de la France et que vous vous engagiez devant la représentation nationale à exercer sur la Commission européenne le maximum de pression afin que soient pris en compte les intérêts des constructeurs européens, c'est-à-dire les intérêts technologiques, les intérêts des régions et ceux des salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez remis, au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes, un rapport sur l'industrie automobile dont vous venez en partie de reprendre les termes. Et je dois vous dire que si je partage vos analyses, je partage encore plus vos conclusions.

L'industrie automobile est une industrie stratégique dont la défense est une priorité nationale évidente. Dans une situation très complexe techniquement, il faut avoir un objectif simple : donner à cette industrie automobile les délais nécessaires pour qu'elle puisse affermir sa compétitivité. L'objectif, ce n'est pas, bien entendu, la défense commerciale, mais la compétitivité.

Nous avons les moyens d'atteindre cet objectif. D'ailleurs, nous sommes sur les voies qui nous permettront d'y arriver. Sait-on qu'en cinq ans l'industrie automobile française a accru sa productivité de 50 p. 100 ? Par conséquent, si, durant les cinq prochaines années, nous accomplissons les mêmes efforts, nous aurons rejoint les Japonais. Mais encore faut-il que des délais nous soient accordés, et c'est ce à quoi nous travaillons.

Au demeurant, nous savons ce qui peut se passer en l'absence de politique industrielle à opposer aux Japonais. Ainsi, l'industrie automobile américaine a été, si je puis dire - mais

le mot n'est pas trop fort - « enfoncée » par ses concurrentes. Il est clair que nous ne voulons pas que l'industrie automobile française subisse le même sort.

M. Jaques Brunhes. Et les 1 900 suppressions d'emplois chez Chaousson ? Et les véhicules utilitaires légers qu'on abandonne ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. La commission a effectué un certain nombre de démarches auprès du Japon, et je voudrais qu'il soit clair qu'il ne s'agit pas d'autre chose. Des missions exploratoires ont eu lieu, qui sont suscité des comptes rendus divers auxquels vous avez fait allusion. Toutefois, un certain nombre de principes ont été posés.

Ainsi, les Japonais paraissent avoir admis la nécessité d'une période transitoire ainsi que la nécessité d'une clause de sauvegarde en cas de dépassement d'objectifs qui pourraient être convenus. Ils ont également pris l'engagement - et c'est très important pour nous - de ne pas « cibler » leurs exportations vers les pays aux marchés fermés, comme ceux de la France, de l'Italie ou de l'Espagne ; en effet, il ne servirait à rien de fixer un niveau moyen pour l'ensemble de la Communauté, si le total de la production japonaise devait se déverser sur nos marchés.

Là où nous ne sommes pas d'accord - et je le dis avec la plus grande solennité - c'est sur les objectifs chiffrés qui ont été avancés, parce que cela reviendrait pratiquement à enlever aux constructeurs européens le bénéfice de la croissance de leur propre marché. Il est évident que nous ne pouvons pas l'admettre : la croissance du marché doit revenir équitablement aux constructeurs nationaux.

Par ailleurs, nous devons obtenir des engagements de réciprocité de la part des Japonais. Tout a été dit sur ce point. Le Premier ministre l'a affirmé en ma présence au Japon une première fois il y a quelques mois et il l'a réaffirmé avec autant de vigueur vis-à-vis de ses interlocuteurs il y a quelques jours.

M. Louis Mexandeau. Il est difficile de les convaincre !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je crois que les Japonais sont capables de comprendre que nous devons protéger notre marché car ils l'ont fait eux-mêmes.

M. Jacques Brunhes. Vous ne protégez rien : vous avez capitulé !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Nous allons nous battre pour obtenir la reconnaissance de ce principe. La Commission mènera cette politique sur les instructions du Conseil des ministres de la Communauté parce que c'est sa mission.

J'ajouterai un mot sur un point qui me paraît important. La défense de notre industrie automobile ne doit pas se limiter à une simple protection commerciale. Nous devons réussir à la muscler plus encore et unir nos forces pour que l'Europe s'engage financièrement dans le développement de la technologie automobile. Il y a manifestement là une carence de la Communauté. Nous entendons que, parallèlement à la négociation avec les Japonais, soit menée l'élaboration d'un programme technologique européen permettant, lorsque nous nous trouverons affrontés à la concurrence japonaise, non seulement de la soutenir mais aussi de la vaincre.

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Gilbert Millet, pour une très courte question, qui donnera lieu à une très courte réponse.

M. Gilbert Millet. Monsieur le ministre des affaires sociales, comment ne pas entendre l'immense réprobation populaire qui monte aujourd'hui même contre la C.S.G., ce nouvel impôt ? Il est encore temps de retirer votre projet. Ce nouvel impôt n'a rien à voir avec la justice sociale. Il épargnera le capital mais frappera tout le monde, y compris les chômeurs et les retraités, et se fera de plus en plus lourd au fil des ans.

M. Alain Colmet. Vous n'avez rien compris !

M. Gilbert Millet. Ce sont tous les acquis de progrès de la sécurité sociale qui sont mis en cause. De plus, la fiscalisation permettra de faire une sorte de R.M.I. sanitaire et social pour la majorité des gens.

De l'argent pour la protection sociale, il y en a. Il suffit de faire cotiser les revenus de la spéculation financière à 13,6 p. 100, comme ceux du travail ; cela rapporterait 40 milliards. C'est cela, une politique de gauche et de progrès, et non un impôt nouveau, de nouveaux cadeaux au patronat et la casse de notre système de protection sociale !

Il est encore temps de retirer ce projet, monsieur le ministre, et j'en appelle à mes collègues et camarades du groupe socialiste. Quant à nous, nous prendrons nos responsabilités en votant la censure si vous nous y contraignez. Nous serons aux côtés des gens, des familles et des retraités qui entendent à juste titre conserver et élargir leurs droits à la protection sociale et à la santé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Roland Carrax. Vous serez surtout aux côtés de la droite !

M. François Patriat. Et du Front national !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité.

M. Claude Evin, ministre des affaires sociales et de la solidarité. Monsieur le député, non, le Gouvernement n'a pas l'intention de retirer le projet de contribution sociale généralisée.

M. Jean-Pierre Brard. C'est bien une erreur !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité. Il est en effet attaché à un prélèvement finançant la sécurité sociale qui soit juste. Or, et vous le savez très bien, actuellement, les cotisations sociales ne sont pas un prélèvement juste. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

C'est parce que le Gouvernement est attaché au maintien de la sécurité sociale et à ce qu'elle soit financée de manière juste qu'il défendra demain devant vous la contribution sociale généralisée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

POLITIQUE GÉNÉRALE

M. le président. Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Pandraud, pour une courte question.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, ma question s'adressait au Premier ministre et je déplore que, depuis plusieurs séances, se soit instauré un système de questions à deux vitesses : il y a celles qui ont la chance de passer au début et celles qui passent à la fin car, à partir de seize heures, nous n'avons plus l'honneur d'avoir le Premier ministre devant nous. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il a du travail !

M. Robert Pandraud. Depuis quelques mois - et le mal s'aggrave puisque aucun début de solution n'a été apporté - nos villes, nos faubourgs, nos banlieues, nos lycées, nos transports en commun, nos commerces sont régulièrement victimes de délits, de méfaits et d'actes de vandalisme, voire de crimes perpétrés par des bandes bien organisées, violentes, agressives, se nommant Zoulous, Scalps et autres.

On a vu ce sous-prolétariat à l'action à Cergy-Pontoise lors de la dernière visite du Président de la République. On a vu des bandes rivales s'affronter dimanche dernier à La Défense. On les a vues en action à Vaulx-en-Velin. On les a vues casser, ô combien ! lors de la manifestation de Paris. Je les vois, hélas, régulièrement à l'action en Seine-Saint-Denis.

Nos villes ont peur et les Français ne reconnaissent plus tout à fait leur pays. Ils constatent que le bilan de l'immigration est devenu de plus en plus lourd et que le nombre d'expulsions effectivement réalisées est en diminution. Ils constatent qu'aux immigrés du Sud viennent s'ajouter les immigrés de l'Est. Ils ont noté que les deux tiers des casseurs interpellés lundi soir étaient d'origine étrangère et que les plus violents étaient les Haïtiens.

Ils savent bien que, en dépit de vos promesses, vous n'avez rien fait pour contrôler l'immigration, si ce n'est créer péniblement, loger difficilement et faire vivre mal un nouveau service administratif.

Le Président de la République s'était engagé à créer un ministère de la population. Nous avons hérité d'un ministre délégué à la justice : permettez-nous de penser qu'un ministre de la population aurait été plus utile ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. François Hollande. Vous l'avez créé, vous ?

M. Robert Pandraud. Les Français sont très favorables à une politique d'intégration. Mais ils en voient tous les jours les limites. Ils savent bien que vous n'avez en rien adapté le système scolaire, non plus que le service national, à ces nouvelles réalités humaines et ethniques. Ils savent bien que l'immigration clandestine n'est en rien contrôlée et que, très rapidement, de nouveaux quartiers de nos villes deviennent des ghettos, véritables champs clos de la criminalité et sièges d'états-majors organisant des expéditions vers les communes voisines. Ils savent bien que la législation pénale donne, hélas ! aux jeunes mineurs participant à ces bandes une irresponsabilité quasi totale et qu'il n'y a pas de véritable système de remplacement. Ils savent bien qu'il y a toujours plus de 2 millions et demi de chômeurs - après dix ans ! - et qu'il vous incombe de sortir nos jeunes de l'oisiveté de la rue.

Que compte faire le Premier ministre pour que la France reste notre France ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, pour une brève réponse.

M. Jean Poporen, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, suite à la remarque que vous avez faite au début de votre intervention, j'espère que la qualité de celui qui vous répond ne dévalorisera pas trop votre question.

M. Robert Pandraud. Ma remarque ne se voulait pas désobligeante !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Dans le droit-fil de ce qu'a dit tout à l'heure M. le Premier ministre, qui a répondu longuement à deux questions, je souligne que nous n'avons pas intérêt à transformer en débats de politique générale les séances de question au Gouvernement, qui ont généralement un objet précis et déterminé.

M. Christian Estrosi. L'objet de la question de M. Pandraud est précis !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il n'est pas improbable que le Gouvernement soit conduit à utiliser l'article 49.3 et il n'est pas improbable qu'une motion de censure soit déposée. Je vois M. Pons opiner du chef.

M. Bernard Pons. Tout à fait, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il y aura donc un débat dit de censure, c'est-à-dire un débat de politique générale.

Cela dit, monsieur Pandraud, vous avez posé au Premier ministre une série de questions et il est donc de mon devoir de vous apporter quelques éléments de réponse.

Je le dis comme je le ressens pour avoir vécu intensément dans ma région les années 1982-1983 : j'ai le sentiment que vous essayez de réutiliser l'argument « sécuritaire » et un argument d'exclusion à l'égard d'une partie de la population. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Eric Raoult. Ce sont de vieilles lunes !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Peut-être.

M. Eric Raoult. De très vieilles lunes !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je regretterais que vous utilisiez à nouveau ce truc, qui a été commode pour vous à la veille de certaines consultations électorales. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Monsieur le député, il faut aborder ce sujet avec tout le sérieux qu'il mérite. Comment pouvez-vous affirmer que rien n'a été entrepris pour favoriser l'intégration, alors que deux

consultations des représentants des groupes ont eu lieu à l'initiative du Premier ministre et qu'elles ont permis de préciser et d'accélérer une série de mesures dans les domaines les plus divers ? Vous savez comme moi qu'il s'agit d'un domaine où les mesures, même les meilleures, même les plus efficaces, ne peuvent produire d'effet qu'avec le temps.

En ce qui concerne les entrées, sur notre territoire, comment pouvez-vous, monsieur Pandraud, compte tenu des fonctions que vous avez exercées, faire semblant d'ignorer que nous devons tenir compte des réalités et du fait que la France est englobée dans un ensemble, ce qui rend les contrôles beaucoup plus difficiles aujourd'hui qu'hier ?

M. Pierre Mazeaud. Vous ne pouvez pas vous défaire sans arrêt sur l'Europe !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. C'est une préoccupation constante du ministre de l'intérieur. Il nous en a souvent entretenus et s'efforce d'obtenir de ses collègues européens des mesures aussi efficaces que les nôtres.

Vous n'ignorez pas que l'organisme chargé de contrôler la sérieuse des demandes d'asile a augmenté le nombre de ses refus lorsque les demandes ne correspondaient pas à la réalité et qu'il s'agissait en fait de personnes qui demandaient le bénéfice du droit d'asile pour des raisons économiques.

Mme Marie-France Stirbols. Ce n'est pas cela qui empêchera les immigrés de venir ! Tant que vous continuerez à les aider !

M. Eric Raoult. Combien d'expulsions ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. D'autre part, on a doublé...

M. Pierre Mazeaud. Pas les reconduites ! C'est faux !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous ne savez pas ce que je vais dire et vous affirmez déjà que c'est faux ! Quelle curieuse méthode !

M. Pierre Mazeaud. Vous n'avez pas augmenté le nombre des reconduites à la frontière !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. On a doublé, donc, le nombre des procédures...

M. Pierre Mazeaud. Des procédures !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je n'ai toujours pas fini de m'exprimer ! Ici, les effets oratoires sont tout de suite cassés, mais enfin, je m'accroche ! *(Sourires.)*

On a doublé, disais-je, le nombre des procédures engagées contre les négriers qui utilisent la main-d'œuvre clandestine, et cela, c'est une cause concrète et désastreuse, notamment dans ma région mais aussi dans la vôtre, de l'augmentation de l'immigration. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Voulez-vous conclure, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je ne saurais conclure sur un sujet aussi vaste. Je me bornerai à donner un autre élément de réponse et j'en resterai là pour aujourd'hui car nous en dirons plus sur l'ensemble dans quelques jours.

Sur la question de la formation, sur la question scolaire et universitaire, qui nous préoccupe tant, les uns et les autres, ces jours-ci, comment pouvez-vous ignorer l'effort qui a été consenti dans tous les domaines ? Il est possible qu'on ait fait davantage dans certains domaines et qu'il y ait un retard relatif dans d'autres. C'est probablement ce qui a été vécu dans les lycées, compte tenu des mesures importantes qui ont été prises dès l'année dernière et au début de cette année dans l'enseignement supérieur.

L'effet de ces dispositions va se faire sentir au cours des années qui viennent, il ne peut pas être immédiat. J'ai cru entendre que certains d'entre vous, y compris le président du groupe R.P.R., avaient utilisé cet argument devant les lycéens.

M. Eric Raoult. Dix ans !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Moins deux !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ne nous jetons pas des durées à la face : vous seriez encore vainqueurs sur ce terrain !

M. Eric Raoult. Dix ans ! Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Restons-en là !

Vos observations me font penser que vous voulez juger dès maintenant. Nous avons encore beaucoup à faire. Mais après tout, au regard de la législature, nous sommes à peu près au milieu du gué et ce qui a été fait laisse bien augurer de la suite ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Si Dieu le veut !

M. Robert-André Vivien. Vous avez de l'eau jusqu'au cou !

PRÉVENTION DES INONDATIONS EN GUADELOUPE

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Dominique Larifla.

M. Dominique Larifla. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué chargé de l'environnement.

Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, la Guadeloupe a subi de fortes pluies qui ont entraîné de graves inondations. De nombreuses habitations et de nombreuses cultures ont été envahies par des rivières en crue. Petit-Bourg, la commune dont je suis maire, ne compte pas moins de trois rivières, et mes administrés vivent en permanence dans la hantise des inondations.

En Guadeloupe comme dans les départements d'outre-mer en général, la quasi-totalité des cours d'eau font partie du domaine public. C'est donc à l'Etat qu'il incombe d'entretenir les rivières. Or la puissance publique n'a jamais assumé cette obligation, pourtant inscrite dans les textes. Ce sont les municipalités, aidées par les assemblées locales - souvent au prix de leur endettement - qui prennent en charge le curage des rivières. Cette situation est d'autant plus injuste que, dans le même temps, les conseils généraux de métropole bénéficient de la procédure des contrats de rivière, qui leur permettent, avec l'aide financière de l'Etat, d'entretenir et de mettre en valeur le patrimoine fluvial.

Monsieur le ministre, pouvez-vous prendre l'engagement que, dans l'avenir, l'Etat ne se défera plus de l'entretien de son domaine fluvial ? Ce comportement est en contradiction avec la volonté affichée de réduire les zones à risques et contribue en outre à aggraver la situation financière de nos communes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

M. Eric Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Monsieur le député et président du conseil général, la récente tempête Klaus nous a rappelé combien les départements d'outre-mer étaient sensibles aux accidents climatiques. Un effort de prévention incluant un dispositif d'ensemble est indispensable. Il faut non seulement curer et entretenir les rivières, mais aussi recueillir les eaux de pluie, lutter contre le ruissellement dû à l'accroissement des surfaces imperméables, maîtriser l'urbanisation, ce qui est parfois difficile, et prendre les mesures de précaution nécessaires.

Un effort a déjà été entrepris puisque, dans le contrat de Plan Etat-région, 25 millions de francs ont déjà été inscrits pour préparer ce dispositif de prévention des inondations.

A cela s'ajoutent, dans le budget pour 1991 du ministère de l'environnement, 3 millions de francs pour l'entretien et le curage des rivières et des ravines ; l'effort est particulièrement important puisque ces crédits représentent 10 p. 100 de l'effort consenti sur l'ensemble du territoire national.

S'y ajoutent également 600 000 francs plus 300 000 francs du ministère des départements et territoires d'outre-mer sur les deux dernières années pour l'établissement d'une cartographie des zones à risque en Guadeloupe, afin que les documents d'urbanisme puissent inclure les mesures de prévention.

Depuis le 1^{er} août de cette année, la loi d'indemnisation des risques naturels s'applique à la Guadeloupe, ce qui veut dire que nous pouvons instituer des plans d'exposition aux risques ; nous aurons les moyens de le faire grâce à cette cartographie.

Je reconnais volontiers qu'il n'y a pas d'agences financières de bassin dans les départements d'outre-mer. Nous savons tous à quel point ces agences se sont rendues utiles pour tous les travaux d'aménagement de l'eau et pour tous les travaux d'assainissement. Peut-être serait-il bon de prévoir des dispositions créant des organismes de ce type dans les départements d'outre-mer. Nous aurons bientôt une discussion sur les compléments qui doivent être apportés à notre dispositif législatif sur l'eau. Je serai heureux de connaître l'avis des élus du conseil général et du conseil régional sur cette question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

ÉTAT DES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bouchardeau, pour une question rapide.

Mme Huguette Bouchardeau. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui a effectué récemment un voyage au Maroc.

Ce voyage a tenté de calmer une polémique diplomatique née de la parution du livre de Gilles Perrault *Notre ami le roi*, livre qui rappelle avec précision les atteintes aux droits de l'homme qui sont quotidiennement pratiquées au Maroc.

M. Eric Raoult. Pourquoi n'a-t-il pas fait un livre sur la R.D.A. ? Quand il était membre de la Stasi, il ne disait rien !

Mme Huguette Bouchardeau. Or le livre de Gilles Perrault n'est qu'un rappel d'une réalité que beaucoup connaissent.

Chaque année, les rapports d'Amnesty international ou de la Fédération internationale des droits de l'homme ont insisté sur cet état de fait.

M. Eric Raoult. Gilles Perrault était lié à la Stasi ! Les Allemands l'ont publié, c'est gênant !

Mme Huguette Bouchardeau. Je citerai pour rappel la lettre de la Fédération internationale des droits de l'homme : « La situation des prisonniers d'opinion est préoccupante : 226 détenus, dont certains depuis quinze ans... Ces prisonniers sont privés de leurs droits les plus élémentaires, en particulier quant au contact avec le monde extérieur, tel que la visite des familles et l'accès à la presse et aux livres... »

Je sais que la France porte haut et fort les principes des droits de l'homme, qui sont l'honneur de notre pays.

Les relations « diplomatiques » que nous entretenons avec le Maroc du fait d'une longue histoire commune ne doivent pas faire passer au second plan les atteintes graves qui sont quotidiennement portées aux droits de l'homme dans ce pays. La France ne saurait tolérer les atteintes commises par des pays « amis ».

Il est également fondamental de rappeler que, dans notre pays, non seulement la liberté de pensée ne peut être mise en cause, mais que la liberté d'éditer, qui en est une conséquence, doit être tout autant respectée.

Mme Janine Ecochard. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau. Je souhaiterais que soit précisée devant la représentation nationale la politique de la France à l'égard du Maroc. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui va répondre rapidement...

M. Eric Raoult. Au nom de Mme Mitterrand !

M. le président. ... et nous en viendrons ensuite à la dernière question.

Mme Edwige Avico, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Madame le député, je voudrais d'abord vous demander d'excuser M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, retenu par une réunion interministérielle. C'est la raison pour laquelle c'est moi qui vous répondrai. J'essaierai d'être rapide mais, compte tenu de la nature du sujet, ce sera un peu difficile. Je voudrais, quoi qu'il en soit, vous apporter une réponse précise.

Votre question m'offre l'occasion de fournir à la représentation nationale l'information qu'elle est en droit d'attendre sur la visite effectuée par M. Roland Dumas et sur les relations franco-marocaines.

M. Roland Dumas s'est rendu au Maroc vendredi dernier, 9 novembre, à la suite des événements survenus au cours des dernières semaines, qui paraissaient de nature à jeter une ombre sur ces relations. Il a fait valoir auprès du roi : d'abord que la France était un pays de liberté et, en l'espèce, de liberté d'expression et d'édiction, et, ensuite, qu'elle était désireuse de maintenir la densité et la qualité des relations unissant nos deux pays.

Il a eu le sentiment d'avoir été compris et a pu effectivement vérifier depuis lors que la crise avait perdu de sa virulence.

Quelques chiffres suffiront à illustrer l'importance des relations franco-marocaines.

Ce sont 600 000 Marocains qui vivent en France, et plus de 25 000 Français qui vivent au Maroc.

Sur le plan économique, la France est de très loin le premier client et le premier fournisseur du Maroc, où sa part représente près du quart du marché marocain.

Sur le plan de l'action culturelle et de coopération menée par la France à l'étranger, le Maroc se situe au premier rang quant à l'importance des crédits gérés par le ministère des affaires étrangères, avec 411 millions de francs en 1990. Les effectifs de nos personnels étaient, au 1^{er} janvier de cette année, de 1 241 dans les établissements d'enseignement, auxquels s'ajoutaient 461 coopérants.

Voilà qui montre que les relations liant le Maroc à la France sont anciennes, profondes et durables.

Mais sachez aussi que tous les problèmes relatifs aux droits de l'homme que vous avez évoqués me tiennent à cœur, car ils relèvent des responsabilités que j'exerce au ministère des affaires étrangères. Toutes les préoccupations que je viens de rappeler ont été exprimées par le ministre d'Etat lui-même.

M. Jean-Pierre Brard. Et les droits de l'homme ?

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas nouveau dans notre dialogue avec les autorités marocaines, car l'état de nos relations a toujours justifié que nous usions de la franchise. Je vous demande de me croire, car c'est un fait.

Les affaires de ce genre peuvent être conduites utilement, mais ni dans la publicité ni sous la pression. Il faut espérer qu'une fois apaisées les passions du moment, les gestes nécessaires seront effectués. C'est ainsi que pourront être épargnés à nos relations les aléas que nous venons de connaître et que pourront être exposées nos priorités et que pourra être relevé ce que nous faisons partout dans le monde en faveur des droits de l'homme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Hassan II est-il un tyran, oui ou non ?

REVENDEICATIONS DES SAPEURS-POMPIERS

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Serge Franchis.

M. Serge Franchis. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

La situation des sapeurs-pompiers intéresse tous les Français. Elle les intéresse parce qu'il s'agit de leur sécurité, mais aussi en raison des liens affectifs qui les unissent à leurs pompiers.

M. Eric Raoult. Ils iront à l'Élysée !

M. Serge Franchis. Samedi dernier, les sapeurs-pompiers ont exprimé, par des manifestations conduites dans de très nombreuses villes de France, leur vif mécontentement et leur inquiétude : mécontentement des professionnels depuis la parution de leur statut particulier ; inquiétude des volontaires en ce qui concerne l'élaboration de leur propre statut.

La représentation nationale est très sensible à ce malaise, ainsi qu'en témoignent les nombreuses questions relatives à la situation des sapeurs-pompiers qui ont été posées hier, lors du débat sur le budget du ministère de l'intérieur. Comment

ne pas s'attacher à ce que des réponses satisfaisantes soient apportées aux attentes d'hommes dont le courage et l'efficacité font l'unanimité ?

M. Arthur Dahaine. Evidemment !

M. Serge Franchis. Certes, vous avez accepté le dialogue avec l'ensemble des organisations, des fédérations et des syndicats. Vous vous êtes engagé à présenter un projet de loi pour permettre l'accès des volontaires aux prestations sociales. Vous avez également évoqué les problèmes de disponibilité qui se posent à ces volontaires et annoncé la prochaine nomination de huit sapeurs-pompiers à la direction de la sécurité civile.

Mais, si les sapeurs-pompiers sont globalement déçus, c'est qu'ils s'attendaient à obtenir la mise en place d'une véritable structure nationale dans le cadre de la loi du 22 juillet 1987. Les propositions de leurs fédérations à cet égard n'ont pas été entendues et les textes parus leur paraissent inadaptes aux réalités de la sécurité des populations de l'an 2000.

C'est pourquoi ils demandent l'ouverture d'un débat parlementaire portant sur l'organisation nationale de leurs corps, le renforcement des services départementaux d'incendie et de secours, la mise en place d'un service national civil chez les sapeurs-pompiers comme dans la police, le maintien des volontaires, tant pas l'aménagement de leur disponibilité que par l'amélioration de leur protection sociale, la reconnaissance du rôle du service de secours médical qui, en milieu rural notamment, agit en complément des S.A.M.U. souvent éloignés des lieux d'intervention.

Monsieur le ministre, le Gouvernement envisage-t-il d'organiser ce débat parlementaire ? Croyez-moi, monsieur le ministre, les sapeurs-pompiers et la sécurité des Français méritent un tel débat ! En tout état de cause, quelles mesures nouvelles le Gouvernement entend-il prendre pour redonner confiance aux sapeurs-pompiers dans leur avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous remercie de la façon dont vous avez posé votre question en rappelant ce que j'appellerai les revendications des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Ayant assisté au débat d'hier et vous étant sans doute référé ce matin au compte rendu analytique, vous avez résumé les réponses que j'ai alors données. Bref, vous m'avez simplifié la tâche.

Comme vous l'avez indiqué, le dialogue avec les sapeurs-pompiers est actuellement ouvert. L'une de leurs revendications principales, que vous avez d'ailleurs précisée à la fin de votre intervention, concerne l'organisation au niveau national et à l'échelon de la direction de la sécurité civile du corps des sapeurs-pompiers. Je crois avoir déjà donné une réponse sur ce point. Je la confirme ici.

La direction de la sécurité civile comprend des fonctionnaires mais - et je vous avoue très franchement que j'ai trouvé cela quelque peu anormal - elle ne comprend pas de sapeurs-pompiers civils. Il y a cependant des militaires, notamment un officier de grande qualité, relevant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Les sapeurs-pompiers professionnels demandent justement la présence des leurs à la direction nationale de la sécurité civile pour étudier les problèmes qui les concernent.

Huit sapeurs-pompiers professionnels - je l'ai indiqué hier, lors du débat budgétaire - seront en poste à la direction de la sécurité civile. J'irai même plus loin, puisque je demanderai au Premier ministre que soit nommé un sous-directeur des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers ne demandent pas que le directeur de la sécurité civile soit un sapeur-pompier : direction de la sécurité civile ne s'occupe pas uniquement des incendies, elle a d'autres missions, telles que le déminage.

Ils ne veulent pas non plus que leur corps soit militarisé. Or il ne l'est pas. Actuellement, 225 appelés sont répartis dans six départements pour effectuer une expérience de service actif de défense. Il n'y en aura pas 226 ! Cette expérience se déroulera sur trois ans.

Les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile sont au nombre de cinq : trois sont définitivement installées et deux sont en cours d'installation. Il n'est pas dans les projets du Gouvernement d'en installer une de plus.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires, vous avez souligné, monsieur le député, et je vous en remercie, le problème prioritaire que pose la protection sociale. C'est pourquoi je prépare, en collaboration avec mon collègue des affaires sociales, un projet de loi qui permettra le débat au Parlement, notamment sur les tâches de lutte contre les incendies qui incombent aux sapeurs-pompiers.

Il n'est pas normal que les sapeurs-pompiers volontaires ne jouissent pas des garanties qu'ont tous les salariés en matière d'accidents du travail. Il faut qu'on leur applique le droit commun. Actuellement, ils sont uniquement assurés en tant que sapeurs-pompiers communaux ou départementaux.

Quant à la disponibilité et à la formation, ce sont des problèmes difficiles auxquels nous entendons nous attaquer, mais pas seuls. Le Gouvernement prend des dispositions. Soit ! Mais qui paie ? Les élus locaux, les présidents de conseils généraux, les maires. C'est pourquoi j'entends sur ces sujets dialoguer avec les organisations des sapeurs-pompiers. Mais il faut aussi que l'Association des maires de France et les présidents de conseils généraux soient associés à cette recherche.

Enfin, les sapeurs-pompiers professionnels, c'est vrai, ont un statut, à la différence des volontaires, régi par quatre décrets, dont trois approuvés par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Trois points restent en discussion, pour lesquels le Premier ministre m'a donné mission : le problème des adjudants-chefs, le problème des lieutenants, qui ont trois grades et qui en voudraient deux, et celui des officiers, qui voudraient bénéficier du titre d'ingénieur. Nous dialoguons.

Voilà, monsieur le député, une réponse qui, je l'espère, bien que brève, vous paraîtra complète. Il faut effectivement débattre. Le Parlement sera saisi d'un projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq sous la présidence de M. André Billardon.*)

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Je souhaiterais, monsieur le président, que vous soyez notre interprète auprès de M. le président de l'Assemblée nationale sur un point qui concerne les séances de questions d'actualité du mercredi après-midi.

Aujourd'hui, de quinze heures à quinze heures quarante-cinq, trois questions seulement ont pu être posées, car leurs auteurs peut-être, mais surtout les ministres qui leur ont répondu ont débordé le temps normalement réservé à ce genre d'exercice. Je dois en effet rappeler que, lorsque la procédure des questions d'actualité a été instituée, deux minutes étaient prévues pour la question et deux minutes pour la réponse.

Je vous demande donc de bien vouloir insister en notre nom auprès de la présidence pour que la procédure classique soit remise en route et que l'on évite ainsi ces déclarations de politique générale auxquelles les ministres s'adonnent régulièrement, tous les mercredis. Ils ont la possibilité de prendre la

parole quand ils le veulent et comme ils le veulent au cours des sessions. Je pense donc qu'il serait sensé de réserver les questions d'actualité à des problèmes d'actualité.

Ma deuxième observation concerne la manière dont le président de l'Assemblée nationale a présidé cette séance de questions.

M. Eric Raoult. Observation justifiée !

M. Charles Millon. J'ai été, comme nombre de mes collègues, choqué de le voir porter un jugement sur une question posée par un député, en disant que celui-ci « provoquait ».

M. François Massot. C'était vrai !

M. Jacques Roger-Machart. C'était de la provocation !

M. Charles Millon. La présidence se doit d'être objective et neutre et elle n'a pas à porter de jugements sur les questions ou sur leur nature.

Enfin, troisième observation, monsieur le président, je souhaite que vous fassiez part au Gouvernement de l'émotion qui a été la nôtre quand nous avons entendu M. Nallet faire allusion à l'origine géographique du député qui lui avait posé une question, en l'occurrence M. Daniel Colin, et expliquer à ce dernier que, compte tenu de cette origine géographique, il devait avoir quelque compétence pour connaître les problèmes qu'il avait lui-même soulevés. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Roger-Machart. Le Var est connu pour cela !

M. Charles Millon. Ou bien l'allusion de M. Nallet ne concerne que le climat de cette région, et dans ce cas là qu'il s'explique. Ou bien cette allusion est plus perfide, et dans ce cas là je considère qu'elle est grave et je souhaite que M. Nallet présente ses excuses à M. Daniel Colin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous ne sommes pas si nombreux que les choses ne puissent pas se dérouler dans le calme et la sérénité.

M. Eric Raoult. Vous êtes meilleur que Fabius, monsieur le président ! Billardon président !

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Si seulement on pouvait être aussi nombreux pour le budget de l'aviation civile !...

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, qui pose toujours les questions avec beaucoup de sérénité.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait, monsieur le président.

M. François Massot. On l'a même applaudi tout à l'heure !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je ne fais pas un rappel au règlement pour remercier le groupe socialiste de m'avoir applaudi mais parce que j'ai été mis en cause tout à l'heure par M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Roger-Machart. Ce qui vous a valu nos applaudissements !

M. François Massot. D'ailleurs, M. Nallet ne vous a pas mis en cause, il vous a simplement cité !

M. Pierre Mazeaud. C'est exact !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Massot, ni M. Roger-Machart !

M. Pierre Mazeaud. J'observerai d'abord que la citation qui a été faite par le garde des sceaux était quelque peu tardive car voilà plusieurs semaines qu'il aurait pu se reporter à mon rapport de mars 1988.

M. Jacques Limouzy. Il n'y avait pas pensé !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. « Mazeaud » tard que jamais ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Mais ce que j'entends dénoncer, monsieur le président - et je souhaite que vous soyez mon interprète auprès de la présidence de l'Assemblée nationale et du garde des sceaux - c'est que ce dernier a laissé supposer,

quand il a lu un passage du rapport dont j'étais effectivement l'auteur, qu'il s'agissait de fonds publics alors que tout le rapport ne concernait que des fonds privés.

J'ajoute que le garde des sceaux, devant la représentation nationale et devant les téléspectateurs, n'a pas hésité à montrer comment on pouvait tourner la loi. Je le dis avec gravité, parce qu'il est inadmissible qu'un membre du Gouvernement se conduise de cette façon et montre, en tronquant la vérité, comment on peut détourner la loi votée par le Parlement.

J'ai un second rappel au règlement à formuler, monsieur le président.

M. le président. Soyez bref, monsieur Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. M. le Premier ministre, au cours de la séance des questions au Gouvernement, a cru utile, je dirai même peut-être nécessaire, de faire quelques rappels en ce qui concerne notamment les otages d'Ouvéa.

M. Jacques Roger-Machart. Le massacre d'Ouvéa !

M. Arthur Dehalno. Vous soutenez les voyoux, ceux qui ont tué les gendarmes !

M. Pierre Mazeaud. Je vous demande, monsieur le président, de lui rappeler que le 3 mai 1988, c'est par décision conjointe de M. le Président de la République et du Premier ministre en exercice - je dis bien conjointe - qu'il a été demandé au ministre des départements et territoires d'outre-mer de mettre tous les moyens en œuvre pour libérer ces otages.

Je trouve tout à fait scandaleux que M. le Premier ministre ait oublié que cette décision de mai 1988 avait été prise conjointement par son prédécesseur et par M. le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Arthur Dehalno. Vous voulez demander une minute de silence pour les gendarmes ?

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour une minute.

M. Louis Mexandeau. Il est vrai que le fonctionnement de la séance des questions au Gouvernement n'est pas satisfaisant. Mais si les réponses des ministres ressemblent parfois à des déclarations de politique générale, c'est peut-être parce que les questions sont du même type, avec une très nette inflation dans la longueur, de quelque banc qu'elles viennent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Je suis un des rares députés à siéger ici depuis 1974.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Hélas ?...

M. Louis Mexandeau. Tout de même pas. D'un côté c'est réjouissant, de l'autre c'est le temps qui passe.

Menacés par ce vice, par cette déformation de la procédure des questions, nous avons tenté d'y porter remède en allongeant la durée de la séance, qui est passée d'une heure à deux heures. Mais je me demande s'il ne faut pas revenir à soixante minutes de façon à imposer la brièveté des questions et des réponses. En effet, notre attention, comme celle des téléspectateurs, s'émousse très vite. Mon groupe, qui a commencé à parler à seize heures vingt, en a fait l'expérience.

M. le président. Monsieur Mexandeau, concluez.

M. Jacques Limouzy. Il a raison, monsieur le président !

M. Louis Mexandeau. Monsieur Mazeaud, vous qui vous plaignez, avec quelques autres, de certaines mises en cause, quand on observe - je fais appel là aussi à mon expérience de parlementaire - la brutalité et la partialité des questions posées depuis quelques semaines sur les bancs de l'opposition conservatrice (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), on en conclut qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de la rudesse des réponses qu'elles obtiennent parfois en retour. Ce n'est qu'un rétablissement partiel de l'équilibre ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Monsieur Mexandeau, vous n'êtes plus dans le cadre d'un rappel au règlement !

M. Louis Mexandeau. J'ai terminé, monsieur le président.

M. Charles Millon. Rappel au règlement !

M. le président. Terminé pour vous peut-être, monsieur Mexandeau, mais vous avez relancé vos collègues...

M. Pierre Mazeaud. Je veux répondre moi aussi !

M. le président. Non, vous ne pouvez intervenir que pour un rappel au règlement, et c'est à ce titre que je donne la parole à M. Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les propos de M. Mexandeau sur l'organisation de la séance des questions d'actualité, problème de règlement s'il en est. Je ne peux que les approuver, puisque j'ai tenu les mêmes il y a quelques minutes.

Mais il a prononcé à la fin de son allocution des paroles complètement déplacées. Car si je reprenais le *Journal officiel* depuis dix ans et que j'analysais certaines interventions, émanant de tous les bancs : communistes, socialistes, R.P.R. ou U.D.F., il verrait qu'en réalité il n'est fondé à porter aucun jugement sur les questions que nous posons maintenant. Nous sommes en démocratie, monsieur Mexandeau. Nous avons le droit de poser toutes les questions qui nous paraissent relever de la moralité publique et de l'organisation des pouvoirs publics. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Un mot, monsieur le président !

M. le président. Vous avez dix secondes, pas plus, monsieur Mazeaud, et je vous demande de me laisser présider, les uns et les autres. Je crois que l'image de l'Assemblée y gagnera. Et j'ai des choses à dire !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur Mexandeau, je ne me plains en aucun cas de la rudesse des propos de M. Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Je lui reproche d'avoir tronqué un texte dont j'étais l'auteur : c'est beaucoup plus grave !

Je souhaite de la rudesse. Elle ne me gêne en aucun cas. Je sais, moi aussi, quand il le faut, en avoir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant de vous répondre, car les rappels au règlement m'étaient adressés, laissez-moi vous dire à tous, et comme je le pense, que l'Assemblée ne se grandit pas par de tels échanges.

M. Emmanuel Aubert. Vieille lune !

M. Charles Millon. C'est excessif, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je regrette le départ de la télévision, car je ne savais pas que la séance des questions serait prolongée aujourd'hui de quelque trente minutes. (*Sourires.*)

Je ne crois pas inutile de débattre des modalités de déroulement de la séance des questions, mais il est clair que la définition de ces modalités appartient à la conférence des présidents.

M. Charles Millon. Certainement !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Je ne ferai donc que rappeler ce qu'a dit tout à l'heure M. le Premier ministre, qui partageait du reste les souhaits que vous venez tous d'exprimer. Si cette séance de questions pouvait effectivement être consacrée à de vraies questions et à de vraies réponses, c'est-à-dire porter sur des points précis, je crois que celles et ceux qui la suivent à la télévision ou dans les tribunes du public ne pourraient qu'y gagner.

Pour le reste, j'avais vu dans le reportage de M. Nallet des éléments plutôt positifs et instructifs. Lorsque le garde des sceaux fait référence à l'analyse de quelqu'un comme

M. Mazeaud, l'Assemblée tout entière en tire bénéfice. Votre capacité est reconnue, monsieur le président Mazeaud, et je ne crois pas qu'il faille prendre ombrage quand on s'en réclame.

Pour conclure, puis-je vous dire combien, pendant quelques secondes, j'ai été un ministre heureux de vous croire tous ici présents pour examiner avec nous le budget de l'aviation civile et de la météorologie nationale ? (*Sourires.*) Les 13 000 fonctionnaires de ces deux administrations apprendront avec la plus grande satisfaction que des parlementaires aussi éminents que vous ont consacré quelques minutes de leur temps, ô combien précieux ! - car vous avez d'autres responsabilités - à examiner un des secteurs les plus porteurs pour l'évolution de la technologie française. Je tenais à vous en remercier par anticipation ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

M. Pierre Mazeaud. L'ancien directeur de l'aviation civile était naguère à mon cabinet. C'est donc bien normal !

M. le président. Écoutez ma réponse, monsieur Mazeaud. Vous avez, les uns et les autres, évoqué les conditions de fonctionnement de l'Assemblée. J'ai donc une première suggestion à vous faire : que vos rappels au règlement soient de vrais rappels au règlement.

M. Jacques L'houzy. Il n'y en a jamais eu, monsieur le président.

M. Emmanuel Aubert. Il faudrait changer le règlement !

M. le président. Ce serait déjà un progrès.

Tout le monde m'a demandé d'être son interprète. J'en suis extrêmement flatté. Je l'ai même été davantage encore en écoutant M. Raoult. (*Sourires.*)

M. Eric Raoult. Billardon président !

M. le président. Mais je ne répéterai pas ce qu'il a dit, car cela créerait quelques difficultés ! (*Sourires.*)

En ce qui concerne votre première question, monsieur le président Millon, je suis bien obligé de vous dire les chiffres, c'est-à-dire la vérité. Vous vous êtes plaint de la longueur des interventions des orateurs, ou plutôt des ministres...

M. Charles Millon. Des deux !

M. le président. ... bien plus que des orateurs.

M. Pascal Clément. Ça, c'est vrai !

M. le président. Sachez que M. Virapoullé a parlé cinq minutes. Que la réponse, il est vrai, a été de huit minutes. Que M. Colin a parlé cinq minutes trente.

M. Daniel Collin. Oui, mais j'ai été interrompu.

M. le président. Les temps d'interruption sont toujours défaucés, monsieur Colin. Vous aurez au moins appris cela !

Il est vrai que M. Nallet, lui, a répondu huit minutes trente. Mais sachez aussi que, si M. Juppé a parlé sept minutes trente, le Premier ministre ne lui a répondu que pendant trois minutes quarante-cinq.

M. Pierre Mazeaud. Et M. Joxe ? On veut tous les chiffres ! Il a parlé au moins un quart d'heure.

M. le président. Monsieur Mazeaud, écoutez-moi !

Tout cela pour dire que si vous estimez qu'il faille réformer quelque peu la procédure des questions au Gouvernement, croyez bien que je suis de votre avis. C'est tellement vrai que nous sommes au moins deux en cet instant dans l'hémicycle - et le président Labbé sera d'accord avec moi - à avoir passé de nombreuses heures en réunion, cet été, pour réfléchir à un certain nombre de questions, dont celle-là.

M. Emmanuel Aubert. On vous soutiendra !

M. le président. Je ne doute pas, dans ces conditions, que cet allant pour la réforme pourra se concrétiser assez rapidement.

Quant à la manière dont le président de l'Assemblée préside, ceux qui, mes chers collègues, occupent la place où je suis à cet instant savent bien qu'on ne peut demander à celui

qui dirige les débats, à la fois de faire respecter l'ordre, ce qui est tout de même notre fonction, et en même temps de laisser le discours attiser quelque peu la perturbation.

M. Jacques Limouzy. Oui !

M. le président. Il y a toujours un point d'équilibre à trouver et je crois que tous les présidents, quels qu'ils soient, s'efforcent toujours de faire respecter ce grand principe qui consiste à laisser l'opposition s'exprimer et contester, la majorité soutenir, et le Gouvernement se justifier et s'expliquer.

M. Eric Raoult. Mais, une fois encore, le président a été troublé !

M. le président. Enfin, on ne peut pas, comme le président Millon tout à l'heure, dire que la parole est libre, lorsqu'il s'agit de M. Colin, et souhaiter que la réponse soit conforme à ce qu'il espère lui-même. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Daniel Collin. Cela n'a rien à voir !

M. Charles Millon. Je demande la parole !

M. Pierre Mazeaud. Le temps de Joxe !

M. Arthur Dehelne. Vous relancez le débat, monsieur le président !

M. le président. J'en aurai terminé lorsque j'aurai dit...

M. Pierre Mazeaud. Le temps de Joxe !

M. le président. ... que j'ai été bien surpris que le spécialiste du règlement que vous êtes, monsieur Mazeaud...

M. Pierre Mazeaud. Merci !

M. le président. ... ait pu oublier un instant que l'article 52, alinéa 4, dispose que la parole, pour un fait personnel, est...

M. Pierre Mazeaud. En fin de séance !

M. le président. ... accordée en fin de séance. Or nous n'en sommes pas encore là !

M. Pierre Mazeaud. Vous avez été incomplet ! Quel était le temps de Joxe ?

M. Charles Millon. Je demande la parole ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Millon, un mot seulement !

M. Charles Millon. Monsieur le président, il ne s'agit pas de tout d'un fait personnel. Je constate simplement que M. le garde des sceaux a, dans sa réponse, par des propos sibyllins, mis en cause un parlementaire, M. Daniel Collin. Je demande une seule chose : qu'il explique pourquoi il l'a fait ; si cela concerne, comme je l'ai dit, le climat agréable du Var, qu'il nous le dise, si cela concerne d'autres affaires, c'est très grave et nous devons en délibérer en conférence des présidents ou au Bureau.

M. le président. Monsieur Millon, cela n'a strictement rien à voir avec l'organisation de nos travaux. (« Mais si ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Monsieur Mazeaud, pour votre information, M. Joxe a parlé neuf minutes quarante-cinq.

M. Pierre Mazeaud. Merci !

M. le président. J'ai rappelé qu'un auteur de question avait parlé sept minutes trente.

M. Pierre Mazeaud. Ne mélangez pas tout, monsieur le président !

M. Jacques Roger-Machart. Passons à l'ordre du jour !

M. le président. L'incident est clos.

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET MER

AVIATION CIVILE ET MÉTÉOROLOGIE BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, concernant l'aviation civile et la météorologie, ainsi que du budget annexe de la navigation aérienne.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Claude Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le ministre de l'équipement, mes chers collègues, l'année du centenaire de la naissance du général de Gaulle m'incite à rappeler quel fut le rôle de la politique gaulliste dans le développement de l'industrie aéronautique française, politique d'ailleurs poursuivie jusqu'à ce jour.

Bien qu'il s'agisse du budget de l'aviation civile, vous savez que - et, comme d'habitude, je n'y dérogerai pas - je souhaite évoquer, en même temps, le secteur militaire. Je suis persuadé que nos grandes réalisations dans ce domaine ne peuvent être dissociées.

Il fut un temps dont nous nous souvenons, au lendemain de la Libération, où l'on se demandait si la France aurait un jour la possibilité de construire ses propres avions. Le démarrage américain était intense et l'on pouvait croire que nous resterions indéfiniment clients de Lockheed, de Douglas et de Boeing. Quant aux moteurs, nous disposions d'une belle société d'études, mais pas de construction.

Tout a changé avec l'arrivée de la Caravelle et la naissance, que j'ai tant souhaitée, d'une famille française d'avions, qui se poursuit au travers de la lignée des Airbus. Mais il faut intégrer aussi Concorde, les Mystère, les Mercure, les Mirage, l'Atlantique, le Super Etendard, l'Alpha Jet, jusqu'au tout récent Rafale. Les études aéronautiques se complètent et chaque prototype constitue un banc d'essai pour les avions futurs.

L'investissement, parfois lourd, toujours long, est la garantie de l'avenir de notre industrie aéronautique et de son succès mondial.

Quant aux propulseurs, le CFM 56 a pris une place que certains ne voulaient même pas imaginer.

C'est aussi le moment de nous souvenir des détracteurs qui critiquaient sottement des réalisations dites de « prestige ». Sans Concorde, il n'y aurait pas d'Airbus 340, et sans Rafale aujourd'hui nous ne serions pas en mesure de construire pour le grand futur les meilleurs appareils de combat du monde.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. J'ai des doutes !

M. Claude Labbé. Il faut avoir vu l'enthousiasme, qui persiste encore d'ailleurs, des foules accueillant le Concorde à Caracas, par exemple, comme je l'ai vu, pour comprendre que la France présente non seulement un avion aux performances dépassant de loin son époque, mais aussi un ambassadeur de la haute technicité française et qui nous apporte une gloire aux retombées incalculables.

On peut se demander si le vent de dénigrement ne continue pas de souffler lorsque l'on constate la tendance à vouer Concorde « à la casse », alors que les Britanniques utilisent à plein les sept exemplaires du supersonique. Il ne faut

pas que cette attitude de mépris à l'égard de Concorde subsiste si l'on veut valablement assurer la relève avec l'avion futur.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Claude Labbé. Pourquoi les Britanniques utilisent-ils mieux que nous cette superbe réalisation française ? L'on tend à dire maintenant en parlant du Concorde : l'avion anglais !

N'oublions pas non plus les hélicoptères, productions civile et militaire étant dans ce domaine très imbriquées. On voit aujourd'hui, comme je le prévoyais il y a quelques années, le rôle de l'hélicoptère de combat dans les conflits, sans doute la plus performante arme anti-chars. La France dans ce domaine - nous souhaitons qu'il demeure celui de la dissuasion - est avec la coopération qui l'environne, au premier plan. C'est une réussite extraordinaire.

Les transports aériens connaissent, et connaîtront, une certaine baisse d'activité selon les secteurs touchés par la tension internationale, les circonstances politiques. Ce n'est pas une raison pour mettre en avant ce qui ne constitue pas une crise générale, à laquelle on ajoute volontiers le prix du pétrole. Regardons donc de très près les performances des diverses compagnies.

J'ai toujours souhaité la réalisation d'une grande unité française de transport aérien et j'ai approuvé l'union d'Air France, d'U.T.A. et d'Air Inter. A l'heure où l'Europe nous incite et nous menace à la fois, ce regroupement s'imposait. Nous ne pouvions tolérer cette concurrence franco-française et ses effets sur un marché sensible.

Au moment où votre directeur de cabinet, monsieur le ministre, vient de prendre les commandes d'Air Inter, permettez-moi de saluer Pierre Eelsen dont l'action a permis à cette compagnie un succès remarquable, malgré la concurrence du T.G.V., le pilotage à deux et divers incidents. Il avait parfaitement compris les exigences du transport interne malgré les difficultés avec la clientèle, le personnel et les contrôleurs aériens et tant d'autres.

M. François Loncle. Très bien !

M. Claude Labbé. « L'oukase » - devenu compromis - de Bruxelles montre bien les limites de l'entente européenne. Les conditions dictées à la France par les fonctionnaires européens, curieusement anglais d'ailleurs, risquent de nous faire perdre l'avantage du regroupement, tout au moins en partie, et de faire revivre une autre concurrence franco-française. N'oublions jamais que la contrepartie tarifaire s'impose lorsqu'elle correspond à des normes de sécurité, d'exactitude, de confort, et la déstabilisation se retourne tôt ou tard contre les passagers attirés par ces facilités. Le domaine du transport aérien ne peut tolérer la publicité approximative.

L'Europe des petites compagnies dispersées peut tenter les fédéralistes ou les innocents. Quand on a vécu la bataille des grandes compagnies nationales, on n'ignore pas que même de petites nations voudront conserver leur pavillon.

La France doit maintenir sa place sur le réseau mondial au sein d'une grande Europe éclatée et non d'une petite Europe frileuse.

La tentation d'incriminer les machines subsiste malheureusement encore. On l'a vu lors des catastrophes de Lockerby, du DC 10 d'U.T.A. au-dessus de l'Afrique. Quels furent les premiers réflexes ? Ne serait-ce que la tendance officielle à nier d'abord le terrorisme. Précautions ? Tentation des Etats à refuser d'abord la thèse du terrorisme puisqu'elle les engage. Depuis de longues années, si l'on élimine la destruction volontaire, combien de catastrophes techniques restent en compte ?

C'est pourquoi il est d'autant plus important d'éliminer les cas où ces circonstances et l'erreur humaine peuvent le disputer à l'erreur industrielle.

Je voudrais enfin, en rendant hommage à tous les personnels qui concourent à ce résultat, insister sur les ombres qui peuvent par moment voiler ce tableau.

Il ne faut plus revoir les passagers-otages bloqués dans des aéroports par des conflits, qu'elle qu'en soit la raison, légitime ou pas. Rien ne coûte plus cher qu'une grève dans le monde du transport aérien.

Le transport aérien, l'aéronautique constituent un secteur de pointe, porteur d'avenir, contrairement à bien des domaines en voie de disparition ou de régression. Il faut s'attacher à la solution de tous les problèmes qui existent ou qui peuvent naître demain et qui pourraient freiner ce développement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, c'est le 29 octobre dernier que nous avons entamé, avec les crédits relatifs à la mer, l'examen du budget du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

Avant de reprendre certains points et questions abordés par les rapporteurs ou par les orateurs qui se sont succédé à cette tribune et qui ont évoqué les crédits de l'aviation civile et de la météorologie nationale, permettez-moi de vous donner quelques éléments relatifs au projet de budget du ministère, que le fractionnement, inévitable, de nos travaux ne permet pas toujours d'appréhender.

Vous connaissez l'importance de ce budget, qu'il s'agisse de son montant global - 124 milliards de francs en moyens d'engagement, 128 milliards de francs de moyens de paiement -, ou de sa place au sein du budget général : il représente 10 p. 100 du total des budgets civils de l'Etat et près du tiers du total des crédits d'investissement.

Sa progression globale est de plus de 6,1 p. 100 en moyens d'engagement et de 6,7 p. 100 si l'on tient compte des concours prévus en gestion qui viendront le compléter. Cela témoigne bien de la priorité gouvernementale dont bénéficie le secteur, dont j'ai avec Jacques Mellick, Louis Besson et Georges Sarre, la responsabilité.

En deux ans, ce budget aura connu une augmentation de 14,7 p. 100 à comparer à 8 p. 100 pour l'ensemble des moyens d'engagement des différents départements ministériels hors charge de la dette.

Cette évolution très favorable permettra, d'une part, de poursuivre le développement des infrastructures de transport, quel que soit le mode concerné, et, d'autre part, de maintenir les efforts dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, efforts indispensables à une société trop souvent confrontée à des phénomènes d'exclusion.

J'en viens maintenant à l'objet de notre débat consacré à l'aviation civile et à la météorologie.

Vos rapporteurs M. Inchauspé et M. Léron, dans des rapports très informés, ont très justement souligné qu'à l'intérieur de ce budget, les secteurs de l'aviation civile, y compris le budget annexe de la navigation aérienne et de la météorologie, connaîtront des augmentations de respectivement 9,6 p. 100 et 6,4 p. 100. Cette évolution très favorable traduit avant tout le souci de poursuivre la remise à niveau du service compte tenu du retard pris dans le passé dans l'évolution des moyens par rapport à celle des besoins.

Qu'il s'agisse de l'aviation civile ou de la météorologie - pourtant chargée d'établir des prévisions -, nous souffrons encore aujourd'hui, comme le dit M. Léron, des graves carences dans l'évaluation des besoins réalisée antérieurement.

Dans le prolongement des efforts que nous avons eu l'occasion de souligner en 1989 et en 1990, le projet de budget pour 1991 marquera une nouvelle étape dans cette remise à niveau.

Permettez-moi d'en donner quelques illustrations. En matière de personnels tout d'abord.

En application du protocole d'accord du 4 octobre 1988, dont il faut souligner la stricte application par tous les partenaires - et je tiens à rendre hommage à tous ces partenaires - seront créés 100 postes d'ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, 10 postes d'ingénieur d'études et d'exploitation de l'aviation civile et 20 postes de technicien de l'aviation civile. Au-delà de cet effort prévu par le protocole, et compte tenu de la très forte croissance du trafic, le Gouvernement a décidé 40 créations d'emplois supplémentaires.

Mais j'attire l'attention de tous sur le fait qu'il faut quatre ans pour qualifier pleinement un ingénieur du contrôle de la navigation aérienne et que, dans ce contexte,

les importants recrutements opérés depuis 1989 ne produiront des effets concrets qu'à compter de 1992 ; tous ceux qui suivent attentivement ce secteur connaissent cette nécessité.

Dans cette attente, et compte tenu des départs à la retraite, le nombre de contrôleurs opérationnels diminuera inévitablement un peu en 1991.

C'est dire l'effort entrepris par ces personnels depuis 1985. A effectif constant, ils assurent le passage dans notre ciel de plus de 50 p. 100 de trafic en plus.

Je tenais, tout comme M. Labbé vient de le faire, comme les rapporteurs l'ont fait ce matin, à rendre hommage à ces personnels devant la représentation nationale.

Mme Marie-Noëlle Liénemann. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. La formation des pilotes, victime également des mauvaises prévisions passées, constitue le second exemple des efforts entrepris dans le cadre de ce budget.

Ce problème constitue pour nos compagnies aériennes un véritable frein à leur développement. Un rapporteur et plusieurs orateurs se sont inquiétés, à juste titre, de l'évolution de la part du pavillon français dans l'ensemble du transport aérien et de la dégradation du résultat de nos compagnies.

Parmi les différents facteurs qui expliquent cette situation et sur lesquels je reviendrai, le manque de pilotes joue un rôle important.

Dans son rapport très complet, M. Inchauspé évalue à 600 millions de francs le coût pour Air France de l'accroissement des affrètements pour pallier l'insuffisance des moyens en personnel navigant notamment.

Je vous rappelle que l'effort conjoint de l'Etat et des compagnies aériennes a permis, dans le cadre d'un plan de grande ampleur, que j'ai personnellement lancé le 20 juillet 1989, de passer de 30 pilotes en formation par l'Etat en 1988 à près de 410 en 1990 et 450 pilotes formés en 1991.

La progression de plus de 6 p. 100 des crédits consacrés à cette action permettra notamment la création de postes de pilote instructeur et le renforcement des moyens en équipement et en fonctionnement de nos centres de formation.

Je dirai à M. Leron que nous avons trouvé entre l'Etat et les compagnies un juste équilibre dans le partage de l'effort exceptionnel de formation qu'il nous faut aborder. Mais il est clair que, là encore, les délais de formation inévitables ne permettront pas de bénéficier à court terme de ces dispositions, même si les premiers effets s'en font progressivement sentir.

Le troisième exemple, en matière de personnel, concerne la météorologie nationale.

Comme en 1990, la météorologie nationale ne connaîtra aucune suppression d'emplois et conservera ainsi tout son potentiel pour répondre à la demande croissante dans un secteur en forte expansion.

Le budget de 1991 permettra en outre plusieurs mesures d'aménagement de carrière très importants en application du protocole du 13 juillet 1989.

Mais cet effort en matière de personnel ne peut trouver sa pleine efficacité que s'il est poursuivi en matière d'équipements et d'infrastructures. Là encore, le budget pour 1991 apportera des évolutions positives.

En matière d'équipements, pour la navigation aérienne, les crédits d'investissement connaîtront une croissance de près de 30 p. 100.

Vous savez que la France dispose en la matière d'une technologie très en avance sur celle de beaucoup de partenaires, assurant à notre pays un équipement de grande qualité.

Le développement des crédits d'études, les investissements dans le domaine des radars et des communications devraient permettre d'améliorer encore cette situation.

C'est dans une politique résolue d'amélioration de nos équipements et dans l'effort de nos personnels que je soulignais tout à l'heure, que l'on trouve la réponse au défi que constitue le doublement du trafic à effectif constant.

Votre rapporteur, M. Leron, s'est interrogé sur le rythme de mise en œuvre d'une coordination européenne en matière de navigation aérienne.

En avril dernier, j'ai présidé la réunion des ministres des vingt-trois membres de la commission européenne de l'aviation civile. J'ai fait adopter à l'unanimité un plan d'harmonisation et d'intégration des systèmes de navigation aérienne sur l'ensemble de l'Europe.

Il s'agit de créer des liaisons plus rapides, plus efficaces entre les pays européens en ayant des standards d'équipement et des méthodes de travail compatibles - c'est l'harmonisation - puis d'introduire dans la conception des matériels futurs la capacité de transfert automatique des avions entre centres de contrôle - c'est l'intégration. A la fin de la décennie, un avion survolant l'Europe ne devrait plus s'apercevoir de l'existence de frontières et des transferts entre centres de contrôle.

S'agissant des retards sur lesquels vous avez émis un certain nombre d'observations, monsieur Leron, je voudrais vous faire observer que de 1989 à 1990, les compagnies européennes réunies au sein de l'A.E.A. ont déclaré que le nombre de retards avait plutôt diminué : de 23 p. 100 des vols retardés on passe à 18 p. 100. Mais c'est encore beaucoup trop pour l'usager. Il nous reste donc beaucoup d'efforts à faire pour éliminer la totalité des retards. Comme je l'ai dit, il s'agit donc pour nous d'améliorer au niveau européen les liaisons entre les différents centres de contrôle et d'améliorer la technicité des échanges d'informations.

La France sera, à ma demande, un élément moteur dans cette démarche. D'ores et déjà, l'harmonisation et l'intégration complètes des cinq centres de contrôle français et des approches de Roissy et d'Orly est réalisée. Nous sommes en train de l'étendre aux grandes approches régionales, Lyon, Marseille, Nice, etc.

Mais nous accélérons le processus en Europe en nous rapprochant de nos voisins. J'ai ainsi le plaisir de vous annoncer que nous allons signer dans un mois exactement le plan d'harmonisation franco-suisse avant de signer le protocole d'harmonisation entre la France et l'Espagne.

Cela nous permettra de faire avancer aussi vite que possible la démarche européenne d'ensemble qui a été confiée à Eurocontrol aux travaux duquel nous participons très étroitement.

En matière d'équipements aéroportuaires, les objectifs du budget 1991 sont les suivants.

D'abord, la poursuite du programme de sûreté sur les aéroports. Avec 177 millions de francs, les crédits affectés à cette action seront en progression de 25 p. 100. Pour lutter contre le terrorisme international qui désormais vise à la destruction totale d'aéronefs civils en vol, comme l'a rappelé M. Labbé, il convient d'accélérer le renforcement des dispositifs de contrôle. Cela concerne notamment les équipements de détection radiographique.

Par ailleurs, 118 millions de francs seront affectés à la modernisation et au maintien en état du patrimoine aéroportuaire, en faveur notamment des aéroports de province. Lyon, Clermont-Ferrand, Louvigny, Lille, Toulon-Hyères, sont plus particulièrement concernés. Bien entendu, je n'oublierai pas Biarritz monsieur le rapporteur Inchauspé !

Pour la météorologie nationale, la croissance de 6,8 p. 100 des crédits d'équipement et de fonctionnement permettra la poursuite des efforts entrepris ces dernières années en vue de la modernisation et de l'automatisation de ses réseaux et le renforcement de ses moyens de télécommunications et d'informatique en vue d'améliorer la qualité de la prévision et le service offert aux usagers.

Comment, enfin, ne pas rappeler que l'année 1991 verra s'achever la deuxième phase de cette formidable opération de décentralisation des services de la météorologie nationale. A l'issue de cette opération, les fonctions de formation, de recherche et d'exploitation de la météorologie nationale seront regroupées à Toulouse.

Je souhaite, devant votre assemblée, remercier les responsables et les personnels concernés qui ont permis à cette grande opération de se réaliser. On sait combien ces choses sont difficiles à maîtriser et à conduire. Je tiens à le souligner. Elles sont encore trop exceptionnelles dans la gestion de nos administrations.

En matière de programmes aéronautiques civils, le budget de 1991 s'élèvera à 2,8 milliards de francs en moyens de paiement, soit près de 4 p. 100 de hausse et à 2,9 milliards de francs en autorisations de programme, soit une augmentation d'un peu plus de 1 p. 100.

Les principales innovations de ce budget sont le lancement de trois nouveaux programmes. Le gros moteur conçu en collaboration par la SNECMA et General Electric tout d'abord, doté de 448 millions de francs en autorisations de programme. Ces crédits représentent la contribution de l'Etat, sous forme d'avances remboursables à la SNECMA, au coût de recherche et de développement de ce nouveau moteur qui développera une puissance sans équivalent à ce jour.

Le deuxième programme nouveau concerne le Falcon 2000, biracteur d'affaires de douze à quatorze places développé par la société Dassault Aviation. 87 millions de francs seront consacrés à ce nouveau programme.

Enfin, l'Etat aidera au développement du programme « Arriel 2 », nouveau programme de turbine d'hélicoptère.

Par ailleurs sont prévus les crédits consacrés au développement des programmes en cours qui concernent notamment Airbus.

Le succès de ces avions ne se dément pas d'une année sur l'autre, qu'il s'agisse d'Airbus ou d'A.T.R. D'ores et déjà, le plan de charge de nos constructeurs est assuré pour de nombreuses années.

Cependant, la très forte baisse du dollar pénalisera à l'excès nos exportations facturées dans cette devise, dont les matériels aéronautiques, comme l'ont souligné MM. Inchauspé, Roger-Machart et Gantier. La facturation dans une autre devise, par exemple l'ECU, n'est pas réaliste sur le marché aéronautique. Boeing est dominant et tous les clients demandent la facturation en dollars. De plus, elle ne résout pas la question de la sous-évaluation du dollar, devise de production et de vente des produits concurrents.

C'est dans la qualité de nos appareils et la poursuite des efforts de rationalisation de la production que se trouve en partie la réponse.

M. Jacques Roger-Machart. En partie seulement !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. En partie seulement !

Vous avez, monsieur Roger-Machart, évoqué avec d'autres intervenants la situation des entreprises de l'aéronautique civile. Vous savez, monsieur le député, que le Gouvernement, à ma demande, a pris, en 1988 et 1989, les décisions qui s'imposaient en dégageant les dotations en capital nécessaires et en étalant dans le temps le remboursement par les entreprises des avances remboursables qui leur avaient été accordées. Par ailleurs, en 1990, la S.N.E.C.M.A. a bénéficié de 500 millions de francs de dotations en capital.

En 1991, vous savez que je demeurerai, comme vous d'ailleurs, très attentif à la situation des entreprises du secteur. Il n'est pas possible aujourd'hui - je vous le disais tout à l'heure - de préjuger des réponses qui seront apportées. Vous pouvez être assuré que je procéderai avec M. Pierre Bérégovoy à un examen très précis de la situation de l'Aérospatiale que vous avez soulignée et que le Gouvernement saura dégager des solutions permettant à cette entreprise de financer de manière saine son développement. Il est indispensable à l'activité industrielle de ce secteur.

Je dirai simplement à M. Montdargent que l'équilibre auquel les différents partenaires d'Airbus sont arrivés, est de ce point de vue très satisfaisant pour notre pays, en particulier quand on regarde l'avenir de cette entreprise.

Rappelons que la nouvelle organisation de la production Airbus n'est pas un processus à sens unique comme il l'a indiqué. Parallèlement au transfert de l'assemblage de l'A 321 à Hambourg, il a été décidé de transférer de Hambourg à Toulouse l'aménagement commercial des gros avions A 330 et A 340. Le résultat net - et nous avons eu à en débattre il y a quelques mois - est un accroissement des emplois et des investissements à Toulouse qui est désormais définitivement consacrée dans son rôle de centre européen de construction des gros porteurs.

Avant de terminer l'examen des crédits relatifs aux programmes aéronautiques civils, je souhaite évoquer ce qu'a dit M. Inchauspé, qui s'est interrogé dans son rapport sur le successeur de Concorde.

Conçu dans les années 1960, seul supersonique en service commercial dans le monde, M. Labbé l'a rappelé, Concorde prouve tous les jours qu'il est possible d'exploiter un avion de transport supersonique fiable et sûr. Seize Concorde ont été mis en service, dont neuf ont été livrés à British Airways et sept à Air France. Sur les neuf avions de British Airways, sept appareils sont en service aujourd'hui, tandis qu'Air

France exploite six des sept Concorde qu'elle avait reçus. La différence d'activité des secteurs Concorde entre les deux compagnies, British Airways d'une part, Air France d'autre part, s'explique essentiellement par l'énorme différence de marché entre, d'une part, la France et les Etats-Unis et, d'autre part, l'Angleterre et les Etats-Unis, dont l'activité est nettement supérieure.

Il n'est donc pas surprenant que la compagnie britannique assure deux rotations quotidiennes en Concorde entre Londres et New York alors qu'Air France n'en assure qu'une entre Paris et New York.

La compagnie nationale Air France a toutefois décidé d'inscrire dans son projet de programme pour l'année 1991 quatre fréquences supplémentaires par semaine en avril-mai et en septembre-octobre sur la ligne Paris-New York, portant ainsi à onze rotations hebdomadaires le nombre de ses vols réguliers sur le Concorde.

Vous avez, monsieur Labbé, évoqué ce qu'avait été, à un moment donné, l'engagement du général de Gaulle pour la création du Concorde. Il y a quelques mois, lors du vingt-cinquième anniversaire du Concorde à Toulouse, manifestation à laquelle plusieurs parlementaires assistaient, j'ai eu l'occasion dans mon intervention de saluer le courage de ceux qui, il y a près de trois décennies, ont su prendre des décisions qui ressemblaient alors à des paris. J'ai également salué l'opiniâtreté des gouvernements qui, successivement, à travers des évolutions économiques très différentes, ont poursuivi le travail et les investissements qui avaient permis la réalisation de cet avion.

L'inauguration récente par le président de la République, François Mitterrand, du plus grand hall de construction d'avions à Toulouse se situe dans le prolongement de ce qui est devenu une forme de consensus national, de la détermination des gouvernements en faveur du développement de l'aéronautique civile dans notre pays. Je crois que c'est une orientation extraordinairement positive.

Quant au projet du successeur de Concorde, il en est encore à un stade très préliminaire et vous le savez bien, monsieur le rapporteur. Il a fait l'objet d'un rapprochement remarquable, jamais vu : tous les grands constructeurs occidentaux qui se trouvent confrontés pour un tel avion à un triple défi technique : d'autonomie, de capacité, de respect de l'environnement, ont décidé d'essayer de regrouper leurs réflexions.

Le moment venu, le Gouvernement étudiera les conditions éventuelles d'une aide publique, dans le cadre inévitable d'une coopération internationale - j'allais dire : dans le cadre inévitable d'une réelle coopération mondiale, l'échelle européenne n'étant sûrement pas suffisante pour aborder un tel pari.

M. Roger-Machart a évoqué d'autres projets relatifs à la construction aéronautique, tel le rachat envisagé à parité par Aérospatiale et Aeritalia de la société canadienne De Havilland, qui fait l'objet aujourd'hui de négociations avec le vendeur, Boeing et aussi avec les syndicats : elles ne pourront aboutir que si des accords spéciaux satisfaisants sont trouvés localement ; cela paraît indispensable.

En ce qui concerne le projet d'avion de cent places pour lequel aujourd'hui les industriels allemands, français et italiens étudient les montages possibles, aucune décision n'est arrêtée. Il conviendra pour les constructeurs d'évaluer avec soin le marché pour faire de ce programme, s'il est lancé, une réussite dans la lignée des coopérations aéronautiques européennes actuelles, et il semble qu'il y ait là, effectivement, un créneau possible.

Avant d'examiner le problème du transport aérien, je souhaiterais souligner très rapidement la portée de l'article 90 sur lequel vous serez amené à voter à la fin de notre discussion de ce jour.

Cet article vise à étendre le budget annexe de la navigation aérienne à l'ensemble de l'aviation civile hors programmes aéronautiques.

Il arrive, monsieur le rapporteur Inchauspé, que l'action conjointe du Parlement à travers ses rapporteurs notamment et d'un ministre trouve une réponse de fond positive qui pose les bases d'une véritable modernisation financière de ce service public.

C'est là le sens de l'extension du budget annexe de la navigation aérienne et sa transformation en budget annexe de l'aviation civile.

Celle-ci répond à deux objectifs principaux.

Tout d'abord, en affectant directement les redevances et taxes acquittées par les transporteurs et les usagers, on étendra une formule qui a donné entière satisfaction depuis quatre années dans le domaine de la navigation aérienne aux autres secteurs. Ceux-ci, comme les bases aériennes, le contrôle technique ou la formation des personnels navigants, concourent en effet à la sécurité et à la qualité du transport aérien dont les besoins sont en forte croissance.

Second objectif : préserver l'unité de l'aviation civile. A la seule exception de la construction aéronautique qui répond à un financement spécifique, tous les autres services seront englobés dans le budget annexe, ce qui permettra de maintenir et de renforcer la cohérence des fonctions indispensables pour assurer la qualité du service public.

Cette extension permettra de répondre de façon positive à un certain nombre de questions comme l'affectation de la taxe de sûreté dont le produit figurera désormais en ressource du budget annexe, ou la péréquation entre les petites et les grandes plate-formes aéroportuaires, concourant ainsi à un meilleur service public. Ces deux questions, souvent relevées par votre commission des finances et souvent abordées dans les rapports des années précédentes, connaîtront ainsi une réponse de fond.

L'essentiel des ressources du budget annexe de l'aviation civile sera constitué par les recettes commerciales rémunérant les services rendus aux usagers, qui pourront ainsi être directement affectées au développement et à la mise en œuvre des moyens appropriés pour faire face, d'une manière cohérente, aux évolutions rapides du transport aérien.

Avec le budget annexe de l'aviation civile, nous disposerons enfin d'un outil efficace et adapté aux défis de l'Europe de 1993.

Plusieurs intervenants se sont interrogés sur la situation financière de nos entreprises de transport aérien, qu'il s'agisse de leur capacité à maintenir leur part de marché, de l'effet de la baisse du dollar ou de la hausse du prix du carburant.

Je souhaiterais leur apporter quelques éléments de réponse.

Le problème structurel principal dont souffrent nos compagnies est celui de l'insuffisance et du vieillissement de leur flotte, lié là encore à une mauvaise estimation de ce que devait être l'évolution du transport aérien.

Cette situation limite leur capacité à répondre à l'augmentation du trafic. En outre, les appareils anciens ont une consommation de carburant supérieure parfois jusqu'à 40 p. 100 à celle des appareils plus modernes.

Dans ce cadre, il est indispensable de mener à bien le programme de renouvellement de la flotte dans lequel nos compagnies se sont engagées et dont vos rapporteurs ont souligné l'importance.

Il fallait en outre que le pavillon français regroupe ses forces pour affronter dans les meilleures conditions la concurrence internationale qui se fera de plus en plus vive. Tel est le sens, monsieur Gantier, de l'accord dont vous avez bien voulu vous féliciter entre Air France, UTA et Air Inter.

Les problèmes financiers de la compagnie Air France sur lesquels les rapporteurs sont intervenus, seront au cœur des discussions que l'Etat et la compagnie viennent d'ouvrir à l'occasion de l'élaboration du contrat de plan. C'est dans ce contexte qu'il faudra y répondre. Il est bien entendu que je me tiendrai totalement à la disposition des rapporteurs et des commissions tout au long de la négociation pour leur apporter toutes les précisions nécessaires.

Comme vous le savez, s'agissant du regroupement entre Air France, UTA et Air Inter, je viens de conclure les négociations engagées avec la Commission européenne et plus particulièrement avec le commissaire Brittan.

L'accord auquel nous sommes parvenus, vous l'avez évoqué, monsieur Labbé, rejoint la volonté du gouvernement français, exprimée précédemment, de participer à la construction de l'Europe de l'aviation civile, dans le respect des intérêts du transport aérien français.

Vous avez d'ailleurs été très nombreux l'année dernière déjà à insister sur la nécessité et l'utilité de ce regroupement.

C'est en effet sous ma présidence que le conseil des transports de la Communauté économique européenne avait défini les grandes lignes du marché unique du transport aérien qui

entrera en vigueur dès 1993 : fin des contrôles de capacité, libéralisation tarifaire, multidésignation des compagnies aériennes.

Au même moment, à la suite de l'offre du groupe des Chargeurs, j'ai encouragé le regroupement d'Air France avec UTA et Air Inter, permettant ainsi à la France de disposer, à l'instar des autres Etats européens, d'un grand groupe de transport aérien capable de se préparer dans de bonnes conditions aux échéances du marché unique européen et d'affronter la concurrence à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté européenne.

L'accord négocié avec la Commission européenne permet de fixer les conditions de la concurrence du transport aérien en France en prévoyant même dans certains cas une accélération des mesures de libéralisation aérienne.

Il a ainsi été décidé d'ouvrir la concurrence à de nouvelles compagnies françaises sur huit dessertes domestiques : entre Paris et Nice, Strasbourg, Bastia et Ajaccio au 1^{er} mars 1991 et entre Paris et Marseille, Toulouse, Bordeaux et Montpellier au 1^{er} mars 1992.

D'autres compagnies françaises pourront également assurer en concurrence avec le groupe Air France des vols internationaux sur quarante lignes dont trente seront ouvertes dès 1991.

La mise en œuvre de cette ouverture à la concurrence de certaines lignes nationales et internationales se fera selon les procédures habituelles. Les compagnies extérieures au groupe Air France qui bénéficieront de cette ouverture seront invitées très vite à faire connaître leurs demandes. Celles-ci seront soumises à l'avis du conseil supérieur de l'aviation marchande, lequel sera ainsi consulté dans le courant du mois de février prochain de façon que les dispositions soient prises pour que les lignes puissent être ouvertes à partir de mars 1992, pour celles qui sont concernées par le premier volet d'ouverture.

Ces évolutions vont donc s'effectuer de façon claire dans le sens de l'intérêt de l'utilisateur, lequel reste le moteur de notre politique de transport aérien.

Je dirai en conclusion - et cela a été souligné par plusieurs d'entre vous - que ce budget traduit dans tous les domaines un effort très important pour répondre au mieux aux besoins des usagers des transports aériens : effort en matière de personnel, effort en matière d'équipement valorisant le service public, effort en faveur de nos entreprises aéronautiques, effort en faveur du transport aérien afin que ces entreprises et ce transport soient toujours mieux à même de maintenir leur rang mondial, l'un des tout premiers dans un contexte économique international plus incertain.

Chacun s'accorde à reconnaître que l'Etat est dans ce domaine un partenaire loyal qui répond dans le respect des compétences de ses partenaires au rôle qui est le sien.

Je souhaite que vendredi prochain, à l'issue de l'examen de l'ensemble des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, la représentation nationale s'associe par son vote à cette orientation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean-Marc Nesme, pour poser sa première question.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre, ma première question portera sur les problèmes de la formation aéronautique.

Formation des pilotes et des mécaniciens navigants, sécurité du transport aérien et même performances de notre industrie aéronautique vont de pair. Je note que le dernier volet du plan triennal de formation comporte une augmentation pour 1991.

Les crédits sont nécessaires, mais ils ne sont pas toujours suffisants s'ils ne sont pas accompagnés par des réformes de fond, y compris dans le domaine de la formation aéronautique.

Vous savez, monsieur le ministre - je vous en ai déjà parlé à différentes occasions - que l'inquiétude persiste dans la profession du transport aérien. Je citerai simplement quelques exemples.

D'abord, l'hémorragie d'instructeurs ne permet pas d'assurer le programme de formation dans des conditions satisfaisantes. Pour quelle raison y a-t-il hémorragie ? Le groupe Air France, par exemple, a dû faire venir au centre-école de

Saint-Yan ses propres instructeurs pendant une période déterminée. Est-ce la conséquence d'une pénurie d'instructeurs dépendant du S.F.A.C.T. ou est-ce une orientation délibérée et renouvelable ?

Si chacun reconnaît que l'Etat doit être la référence en matière de formation aéronautique, on constate que les fonds de concours externes augmentent de plus en plus dans le financement des activités. Cette mixité du financement est-elle la conséquence d'une insuffisance de crédits budgétaires ou le résultat d'une volonté délibérée qui devra se traduire un jour ou l'autre par une modification juridique du statut des centres-écoles ?

Troisième exemple, le groupe Air France sous-traite de la formation en Italie et en Allemagne. Pourquoi la compagnie nationale ne fait-elle pas former la totalité de ses navigants sur le territoire français afin de rentabiliser au mieux les équipements existants ?

M. le président. Concluez, monsieur Nesme.

M. Jean-Marc Nesme. Je conclus, monsieur le président.

Le plan triennal mis en place en 1988 va se terminer dans un an. Quelle sera votre politique à partir de 1992 dans le domaine de la formation ? Quelles relations envisagez-vous d'avoir avec le groupe Air France dans ce domaine ? Et quelle place envisagez-vous de donner au centre-école de Saint-Yan ?

M. le président. Je demande aux députés, d'une part, et au ministre, d'autre part, avec beaucoup d'insistance pour les premiers et de déférence pour le second (*Sourires*), d'essayer d'être brefs. En effet, d'après mes prévisions, l'examen du budget du logement devrait se terminer vers trois heures du matin. Il convient donc d'être attentif non pas au confort - nous n'en sommes plus là - mais aux conditions de travail des derniers intervenants de la nuit.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le président, j'enregistre avec beaucoup d'attention votre déférente insistance (*Sourires*) mais mon département ministériel n'est en rien responsable du retard avec lequel a commencé l'examen de ce budget. Cela dit, je répondrai très rapidement à la question que vient de me poser M. Nesme.

Le départ des instructeurs vers les compagnies aériennes résulte du nombre insuffisant de pilotes formés dans les années précédentes par ces compagnies. Elles sont donc allées puiser dans les centres de formation, ce qui nous pose un gros problème, en particulier pour les centres qui dépendent de la direction générale de l'aviation civile.

Nous allons essayer d'améliorer la situation des instructeurs de façon à les intéresser beaucoup plus, mais également de trouver des accords avec les compagnies aériennes, et en particulier avec la compagnie Air France, pour que des instructeurs qui seraient normalement aspirés vers cette compagnie aérienne restent instructeurs pendant quelques années, avec des pré-contrats par exemple, en sachant que leur destin est de devenir pilote dans la compagnie. Nous en avons en effet besoin.

Vous avez souligné le fait que la compagnie Air France avait fait former des pilotes à l'étranger et vous avez évoqué l'Italie et l'Allemagne. Il y a eu aussi quelques formations aux Etats-Unis il y a quelque temps. Cela s'est passé dans une période où la formation était insuffisante en France. Comme nous sommes en train de réadapter le niveau de formation en France, je souhaite que le groupe Air France fasse former en France l'essentiel des pilotes dont il a besoin.

Quant au centre de Saint-Yan, je ne saurais m'en passer. Le service de formation de l'aviation civile française a besoin que soit renforcé le potentiel et les garanties d'avenir du centre de Saint-Yan. Je peux vous en assurer. J'ai d'ailleurs demandé au directeur général de l'aviation civile d'aller examiner sur place, le plus vite possible, les dispositions à moyen terme qui permettront de garantir l'avenir de ce centre de formation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Nesme, pour une seconde question.

M. Jean-Marc Nesme. Ma seconde question, monsieur le ministre, porte sur le regroupement d'Air France, d'Air Inter et d'UTA.

Depuis la décision de Bruxelles, l'ouverture à la concurrence est bien réelle. La France est donc à ciel ouvert et le groupe Air France à découvert, au sens géographique du terme, le tout sur fond de grande libéralisation européenne au 1^{er} janvier 1993.

Le nouveau groupe va devoir remodeler le nouvel ensemble, redéfinir les rôles respectifs d'UTA et d'Air Inter, régler le sort d'Aéromaritime et d'Air Charter, autant d'enjeux d'où le nouvel ensemble constitué aujourd'hui autour d'Air France peut ressortir aussi bien renforcé qu'affaibli.

Cette nouvelle situation intervient à un moment où la compagnie nationale connaît une perte financière importante pour son exercice 1990, ce qui n'est pas la meilleure position pour affronter le marché du transport aérien. De plus, ses fonds propres et sa marge d'autofinancement sont très réduits. Comment le groupe Air France va-t-il donc payer le rachat d'UTA ?

Le contexte dans lequel doit évoluer Air France a de multiples aspects : commerciaux, financiers, sociaux et économiques. A propos des aspects sociaux, nous avons tous appris ce matin qu'il y avait une menace de grève générale !

Face à ces différents enjeux, quelle politique souhaitez-vous que mène la compagnie pour gagner son pari ? Quelles consignes, quels moyens et quelles assurances entendez-vous lui donner dans le contrat de plan pour mener une véritable et une solide politique de logique d'entreprise ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Dans le contexte actuel de libéralisation européenne et internationale du transport aérien, qui est frileux est perdu. Il n'y a pas trente-six solutions ! Si nous voulions voir les compagnies aériennes françaises se battre et gagner, il fallait qu'elles se structurent, d'où la naissance du groupe Air France-Air Inter-UTA. Il faut qu'elles développent leurs synergies et soient offensives.

Ce sont les orientations que nous avons données au président du groupe, Bernard Attali, et que nous allons mettre en œuvre lors de la négociation du contrat de plan. Moi, j'ai confiance dans la réussite du groupe Air France !

Bien entendu, il faut d'abord examiner toutes les synergies, respecter l'identité de chacune de ces compagnies, qui sont complémentaires, et améliorer la stratégie internationale du groupe Air France.

Ce n'est pas simple. Toutes les grandes compagnies dans le monde connaissent aujourd'hui une période difficile. L'enjeu est essentiel et le pari est gagnable. En tout cas, il n'y a pas d'autre stratégie si l'on veut qu'il reste au niveau international un grand groupe français.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. Jacques Fleury.

M. Jacques Fleury. Monsieur le ministre, ma question n'est pas celle d'un spécialiste du dossier mais tout simplement celle d'un usager quelque peu irrité.

Vous nous avez expliqué, et je vous crois bien volontiers, que, d'après les statistiques, le nombre de retards serait plutôt en recul. Je ne dois pas avoir de chance car j'ai plutôt constaté une évolution inverse.

Je crains que la libéralisation du transport aérien en Europe ne crée en France et en Europe une situation comparable à celle de Kennedy Airport, une dizaine d'avions à la queue leu leu sur la piste d'envol attendant une demi-heure l'autorisation de s'envoler. J'ai également appris qu'à Roissy, les avions pour Londres ne décollaient que lorsqu'ils avaient l'autorisation d'y atterrir.

L'évolution du transport aérien et le problème de l'encombrement de l'espace aérien m'inquiètent, monsieur le ministre. Pouvez-vous me rassurer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. J'ai presque envie de rassurer M. Fleury !

Ce n'est pas au député que je m'adresse ! C'est à l'usager qui, lorsqu'il prend sa voiture à Roye, espère atteindre Paris sans embouteillages, qui, lorsqu'il monte dans le train à Roye...

M. Jacques Fleury. Il ne peut pas, monsieur le ministre ! (*Sourires*.)

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. ... dans la gare la plus proche, espère atteindre Paris à l'heure prévue sur le Chaix. Or que se passe-t-il les jours de grands départs, monsieur Fleury ? Vous avez des encombrements et des retards ! Et l'usager Fleury, particulièrement tolérant dans sa voiture, devient extraordinairement intolérant quand il s'agit de prendre l'avion. Je demande la même compréhension !

Oui, les retards diminuent. Oui, 18 p. 100 de vols retardés, c'est encore beaucoup trop, mais cela va s'améliorer dans la décennie qui vient grâce à une plus grande intégration du contrôle de la navigation européenne au niveau de l'ensemble des pays concernés et aussi grâce aux efforts des compagnies aériennes ! Ce n'est pas simple mais nous allons vers une amélioration !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Monsieur le ministre, je souhaiterais vous poser une question sur les relations entre Air France et Air Inter.

L'an dernier, interrogé sur ce point, vous nous indiquiez votre souhait de voir naître une coopération entre ces deux entreprises. Quelque temps après, nous apprenions que UTA était racheté par Air France et donc qu'Air France devenait l'actionnaire hypermajoritaire d'Air Inter. Or d'aucuns s'accordent à indiquer qu'en fait, il y a fusion, voire absorption d'Air Inter par Air France, et vous comprendrez que ma question concerne l'autonomie ou - soyons plus raisonnable ! - la part d'autonomie que vous souhaitez voir maintenir à Air Inter.

Il me paraît indispensable d'insister sur ce point car, après le récent départ de M. Eelsen, des questions se posent dans l'entreprise.

Je redoute qu'une trop lourde tutelle pèse sur Air Inter, au-delà de l'indispensable synergie qui était engagée, et que cela risque finalement d'asphyxier les capacités, le savoir-faire, la spécificité de l'entreprise, pourtant bien préparée au marché du transport intérieur de l'Europe communautaire. Une répartition trop stricte des destinations européennes, puisqu'on exclut les capitales, me paraît limiter la montée en puissance d'Air Inter en Europe et, finalement, la présence française sur ce marché.

Je redoute que notre tradition nationale, singulièrement dans ce secteur, soit assez fascinée par les grosses structures à direction centralisée, comme dirait M. Inchauspé, tentée par une vision administrative plutôt qu'inspirée par une dynamique industrielle ou entrepreneuriale indispensable dans ce secteur d'intérêt public, surtout face aux échéances européennes.

Je préférerais le bipôle coopération-concurrence raisonnable entre les compagnies françaises plutôt que l'accent mis sur la fusion et son corollaire parfois affiché : la tutelle. Pouvez-vous donc préciser votre conception de ce que vous avez appelé le regroupement de nos compagnies ?

M. le président. Concluez, madame Lienemann !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Pouvez-vous nous indiquer les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'éventuel élargissement du capital d'Air Inter et surtout, monsieur le ministre, pouvez-vous rassurer les personnels d'Air Inter qui redoutent que ce regroupement s'effectue au détriment de l'emploi dans cette compagnie et du projet de leur entreprise auquel ils sont attachés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Madame le député, je continue à être convaincu - et je voudrais vous persuader et faire reculer le scepticisme qui marque quelques interventions - que le regroupement d'Air France, d'Air Inter et d'UTA est un « plus » pour l'ensemble des compagnies aériennes françaises, mais ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, à condition que l'on respecte la spécificité de chacune de ces compagnies qui ont un marché, une histoire, et des pratiques non concurrentielles mais complémentaires.

Il serait dommage qu'une politique menée au niveau du groupe aille à l'encontre de l'avantage que peut représenter le savoir-faire de certaines compagnies, et je pense en particulier à Air Inter.

Dans le contrat de Plan en cours d'élaboration avec Air France, nous veillerons à ce que soit respectée cette idée de spécificités dans le groupe. Des produits offerts par telle ou telle compagnie peuvent être exploités sur d'autres liaisons traditionnellement desservies par une des autres compagnies. Je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut travailler.

Il n'y aura pas de recul social pour les personnels d'Air Inter. Ils participeront d'ailleurs à la désignation de représentants au niveau d'Air France, ce qui sera un plus en matière de démocratie interne au groupe, et c'est un élément tout à fait favorable.

Je souhaite qu'il y ait une valorisation réciproque, une coordination bien sûr, une politique de groupe, mais aucun recul par rapport aux éléments positifs actuels.

M. le président. La parole est à M. François Massot.

M. François Massot. Monsieur le ministre, vous avez déjà répondu en partie à la question que je voulais vous poser sur la multidésignation sur les lignes à l'intérieur du territoire national.

Pouvez-vous cependant préciser comment vous entendez la mettre en œuvre ? En particulier, intéresse-t-elle exclusivement Air Inter et une autre compagnie ou deux compagnies ne dépendant pas du groupe Air France pourraient-elles éventuellement être désignées ?

Pour la désignation, envisagez-vous une modification des règles de procédure ? En particulier, la compagnie nationale aura-t-elle les mêmes obligations que les autres compagnies au regard du conseil supérieur de l'aviation marchande ?

Enfin, envisagez-vous une réforme de ce conseil puisque, à la suite de l'absorption d'Air Inter et d'UTA par Air France, il est composé en grande majorité de représentants de la compagnie nationale ? Avez-vous des informations à fournir à la représentation nationale à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le député, nous sommes sur un terrain encore mouvant, en tout cas plein d'incertitudes puisque nous travaillons à l'heure actuelle avec la direction générale de l'aviation civile à définir les éléments des cahiers des charges, les règles relatives à la multidésignation sur nos liaisons intérieures ou les liaisons internationales.

Normalement, la multidésignation concernera une compagnie autre que celle du groupe Air France sur les lignes qui seront désormais ouvertes à la concurrence intérieure.

Pourquoi cette ouverture à la concurrence intérieure ? Ce n'est pas pour faire plaisir au commissaire Brittan, comme cela a été écrit. Je maintiens que c'est la meilleure méthode pour préparer les compagnies françaises à la concurrence internationale que nous aurons à partir de 1993. Ce n'est pas avec un système hyperprotégé que l'on est le mieux préparé, c'est au contraire en ayant pu se faire du muscle dans la période de préparation en vue du véritable enjeu : la concurrence européenne et internationale.

Il y aura donc multidésignation par désignation d'une compagnie extérieure au groupe Air France, « une au moins », diront les textes, mais, en règle générale, une autre compagnie.

Je ne souhaite pas une dérégulation telle que M. Fleury qui, par la route, aurait réussi à accéder à Roissy un jour sans grands départs, se trouve en bout de piste à Roissy dans le dix-huitième avion attendant de décoller parce que les autorités organisatrices auraient attribué dans un même « slot horaire » à x compagnies la possibilité de décoller. C'est la dérégulation à l'américaine, ce n'est pas celle que nous souhaitons. C'est la raison pour laquelle j'attache énormément d'importance à la politique de gestion des « slots horaires » sur nos plate-formes aéroportuaires. C'est indispensable.

Je suis pour une évolution du C.S.A.M. - je parle à un orfèvre, qui en assure la présidence - dans sa composition, peut-être même dans ses modalités de fonctionnement, mais en particulier sur la base des propositions qui émaneraient de celui-ci, et je serai très attentif à ce que vous pourriez me proposer. Le C.S.A.M. sera consulté sur tous les éléments de mise en œuvre de la multidésignation et notamment les candidatures des différentes compagnies.

Peut-on imaginer qu'un C.S.A.M. rénové dans son fonctionnement n'ait pas à connaître de la totalité des évolutions du paysage aérien ? Je souhaite qu'il puisse considérer la totalité des demandes d'où qu'elles émanent.

C'est une évolution considérable. Il y a un esprit à faire progressivement changer. Sachons dans ce domaine donner le temps au temps, mais vous connaissez ma détermination ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons au groupe R.P.R.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre, en raison de sa situation géographique, la France joue un rôle majeur dans le domaine de la navigation aérienne. Actuellement, plus de 40 p. 100 du trafic européen emprunte l'espace aérien français, et ce pourcentage devrait augmenter dans l'avenir avec l'ouverture de l'espace aérien des pays d'Europe de l'Est.

Je me félicite, par conséquent, que votre gouvernement, conscient de l'importance de notre pays en ce domaine, ait décidé d'augmenter le budget de l'aviation civile. Néanmoins, je regrette que cette prise de conscience ait été quelque peu tardive et que l'augmentation ait été limitée à un peu plus de 4 p. 100.

Je regrette surtout que le plan de formation du personnel, clé de voûte du système, s'essouffle et poursuive des objectifs qui manquent d'ambition.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, semble oublier les principes du protocole d'accord signé le 4 octobre 1988 avec les syndicats représentant le personnel et qui prévoyait, entre autres, la mise en place d'une stratégie de développement et de modernisation du service public de la navigation aérienne.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vous proposez la création d'une centaine de postes d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne et la formation de 130 élèves pilotes, alors que, dans le même temps, Air France et Air Inter évaluent leurs besoins d'embauche de personnels navigant, de 1990 à 1992, à près de mille personnes, besoins qui ne seront pas satisfaits par les sources traditionnelles de recrutement.

Cette pénurie de pilotes et de contrôleurs aériens freine considérablement la croissance de nos compagnies aériennes alors que celles-ci doivent faire face à une augmentation de leur trafic passagers de plus de 30 p. 100, et ce dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus vive.

Monsieur le ministre, selon le syndicat national des pilotes de ligne, le tiers de l'effectif total français partira à la retraite d'ici à la fin du siècle. Il convient donc de prendre des mesures énergiques pour qu'arrivent sur le marché des pilotes bien formés et en nombre suffisant.

Face à ce désengagement de l'Etat dans la formation aéronautique, il n'est pas normal que les compagnies aériennes soient obligées d'utiliser des expédients afin de répondre à leurs besoins en personnel, tels que de recourir aux affrètements, recruter des pilotes militaires ou encore valider des licences étrangères.

Il n'est pas non plus normal que, face à cette crise, alors que nos principaux partenaires européens mettent sur pied de véritables plans de formation adaptés aux nouvelles exigences du marché, seules les compagnies aériennes consentent d'importants efforts en matière de formation, et en tout cas bien supérieurs à ceux fournis par l'Etat.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mignon !

M. Jean-Claude Mignon. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour remédier à cette situation génératrice de mouvements sociaux importants qui pénalisent non seulement les personnels concernés - c'est incontestable - mais aussi les millions de Français qui, chaque année, se retrouvent bloqués dans les aéroports lors des grèves organisées systématiquement en fonction du calendrier des vacances scolaires ?

M. le président. Concluez, mon cher collègue.

M. Jean-Claude Mignon. J'en ai terminé, monsieur le président.

Monsieur le ministre, le personnel navigant en service, le personnel au sol, nos aiguilleurs du ciel, nos avions sont considérés, à juste titre, parmi les meilleurs. Encore un effort, et nous pourrions alors vraiment être fiers de notre aviation civile.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur Mignon, je ne comprends pas très bien le sens de votre intervention ! Autant elle aurait été fondée si vous l'aviez faite en 1978, 1979, 1980, je dirai même, conforme en cela à mon habitude, en 1981, 1982 et 1983, autant elle ne l'est plus depuis 1988.

Quand j'ai pris les responsabilités ministérielles qui sont les miennes, on ne recrutait plus dans la navigation aérienne française. C'est moi qui ai relancé les recrutements à hauteur nécessaire pour former les contrôleurs de la navigation aérienne.

Je respecte totalement le protocole d'accord de 1988 et, je l'ai dit tout à l'heure, je rends hommage aux partenaires syndicaux qui le respectent totalement eux aussi. Mieux : nous devrions, cette année, former trente ou quarante ingénieurs de plus que ce qui est prévu par le protocole.

Le problème, c'est qu'il faut quatre ou cinq ans pour former ces personnels. D'où des difficultés. Mais, à partir de 1992 et 1993, les personnels formés entreront en activité dans la navigation aérienne.

Les pilotes, me dites-vous ? Que voulez-vous que je fasse ? Quand je suis arrivé au ministère, l'Etat en formait trente par an. Aujourd'hui, grâce aux mesures que nous avons prises, il en forme directement 180 par an, et 400 en partenariat avec les compagnies aériennes.

Il n'est pas choquant, dans un tel domaine, de penser qu'un vrai partenariat entre l'Etat et les compagnies aériennes est le meilleur système, garantissant le plus haut professionnalisme : l'Etat garantit le niveau de formation, l'articulation avec les compagnies aériennes un vrai professionnalisme.

Vous me reprochez des insuffisances. C'est le droit de l'opposition. Mais j'ai tellement envie de vous voir voter ce budget que j'aimerais vous faire comprendre que vous faites fausse route. Nous allons, au contraire, dans la bonne direction. En formant 400 pilotes par an, nous aurons, en trois ou quatre ans, sorti les compagnies aériennes françaises de l'ornière. Citez un pays, un gouvernement au monde qui ait réagi aussi vite et de telle façon, et je lui tire mon chapeau !

M. le président. Pour le groupe de l'U.D.C., la parole est à Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, ma question recoupe et complète celles de mes collègues, notamment celle de M. Nesme.

Comme l'ont noté de nombreux intervenants, l'activité des transports connaît, cette année, un net ralentissement du fait à la fois de la réduction de l'activité industrielle et du pouvoir d'achat des ménages et de la crise du Golfe.

Je vous renvoie aux récentes analyses de l'observatoire économique et statistique des transports.

Ce phénomène de récession touche particulièrement le secteur du transport aérien : le quasi-doublement du prix du kérosène depuis l'invasion du Koweït oblige les compagnies à relever sensiblement leurs tarifs voyageurs en fret, avec une augmentation de 5 à 8 p. 100 au 1^{er} octobre 1990 et une nouvelle hausse prévue dès le 15 décembre prochain.

A l'instar de leurs concurrentes étrangères, nos entreprises enregistrent une dégradation de leurs résultats. Je pense notamment à Air France. Il est vrai que cette dernière a longtemps bénéficié d'un quasi-monopole, en particulier sur les liaisons aériennes avec l'outre-mer, et doit désormais partager cet important marché avec d'autres.

N'oublions pas qu'il s'agit là d'une évolution inéluctable dans la perspective du Marché unique européen. Néanmoins, certaines décisions gouvernementales récentes laissent craindre une remise en cause de cette ouverture. C'est le cas du non-agrément d'Air Outre-Mer sur la liaison Paris-Antilles. Le Gouvernement français n'est-il pas en train de retomber dans des travers que l'on espérait révolus en matière de transport : monopole d'Etat, refus de la libre concurrence, hyper-réglementation ?

Or, si l'on ne peut qu'approuver le regroupement des compagnies nationales - Air France, UTA, Air Inter - face à une compétition accrue, il n'en est pas de même pour ce type d'ukase, inadapté et pernicieux à terme pour nos entreprises.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le député, je vais m'efforcer de vous rassurer.

L'orientation que j'ai donnée à la politique de l'aviation civile, en particulier en direction des départements d'outre-mer, va se trouver confirmée dans les prochaines semaines. En tout cas, je le souhaite.

Vous savez que la compagnie Air Outre-Mer est autorisée depuis la fin de 1988 à desservir la Réunion. Elle a déposé récemment des demandes pour d'autres liaisons. Si mes informations sont exactes, ces demandes seront examinées par le C.S.A.M. à la fin du mois de novembre.

Sur le principe, j'ai déjà fait connaître, et je l'ai confirmé à la suite d'une conversation avec le commissaire européen concerné, M. Brittan, que j'étais favorable à l'ouverture de lignes vers les départements et les territoires d'outre-mer, dans le respect des dispositions d'un cahier des charges de services publics - cela me paraît indispensable - et dans le cadre des procédures habituelles relatives à la fiabilité des compagnies.

Depuis le début de cette année, deux transporteurs supplémentaires ont été autorisés sur les Antilles et deux sur la Réunion. A la date d'aujourd'hui, six compagnies françaises sont ainsi autorisées à desservir les départements d'outre-mer. C'est dire qu'il y a eu une formidable évolution en quelques années.

Pour la demande à laquelle vous avez fait allusion, la procédure devrait être bouclée avant la fin de l'année.

M. le président. Nous en arrivons à la dernière question.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Coffineau.

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger de nouveau sur l'aide aux riverains des aéroports qui subissent des nuisances provoquées par les avions.

C'est le cas particulièrement autour de l'aéroport de Roissy.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. D'Orly aussi !

M. Michel Coffineau. D'Orly aussi, Mme Lienemann n'oublie pas de me le rappeler !

En 1973, une taxe parafiscale avait été instituée auprès des compagnies aériennes pour que les riverains gênés par le bruit puissent s'en prémunir en insonorisant les logements et les équipements publics, ou pour le moins reçoivent des indemnisations. Cette taxe, transformée en redevance perçue par l'établissement public Aéroports de Paris, a été annulée par un arrêt du Conseil d'Etat en 1987, car elle ne s'appuyait pas sur un dispositif législatif.

Cette redevance était pourtant d'un grand intérêt, puisqu'elle était proportionnelle au bruit des moteurs et donc incitative à la réduction de son niveau, ce qui a d'ailleurs été vérifié ces dernières années.

Les produits de ces taxes et redevances ont permis de poursuivre les interventions encore quelques années, mais aujourd'hui j'ai le sentiment que les fonds sont épuisés, où en tout cas sur le point de l'être.

En juin 1989, monsieur le ministre, je vous avais déjà interrogé sur le retour à une taxe permettant le maintien de l'aide aux riverains. Vous m'aviez annoncé qu'un nouveau texte devait être élaboré au printemps 1990. Nous sommes à l'automne. Pouvez-vous me dire si le projet sera bientôt prêt et s'il prend bien en compte la responsabilité des compagnies aériennes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. J'étais sûr, monsieur Coffineau, que pas un décibel du cursus des textes concernant le bruit au voisinage des aérodromes ne vous échapperait ! (Sourires.)

Je pense avoir été honnête en vous disant qu'un projet de loi serait élaboré au printemps 1990. Cela a effectivement été le cas. Simple, l'élaboration doit être conduite à son terme. Le projet de loi est passé devant le conseil national du bruit. Il est, à l'heure actuelle, soumis à la concertation interministérielle et, si vous le souhaitez, il sera inscrit à la session parlementaire de printemps pour faire l'objet, je l'espère, d'un vote favorable de l'Assemblée.

Je précise qu'il tient bien compte de la responsabilité des compagnies.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits concernant l'aviation civile et la météorologie inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et mer » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des transports terrestres, des routes et de la sécurité routière.

BUDGET ANNEXE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de la navigation aérienne.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 49, au titre des services votés, au chiffre de 3 076 464 861 francs.

M. Roger Gouhier. Abstention du groupe communiste !

M. Michel Volsin. Du groupe de l'U.D.C. également !

M. Jean-Marc Nesme. Ainsi que du groupe U.D.F. !

M. Jean-Louis Dabré. Le groupe du R.P.R. s'abstient également.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 50, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 1 031 000 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 50, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 1 050 183 306 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle l'article 90 rattaché à ce budget.

Article 90

M. le président. Je donne lecture de l'article 90 :

« III. - AVIATION CIVILE

« Art. 90. - I. - A compter du 1^{er} janvier 1992, le champ d'application du budget annexe créé par l'article 57 de la loi de finances pour 1985 est étendu à l'ensemble des opérations financières des services de l'aviation civile relatives à l'organisation, au contrôle et à la mise en œuvre du transport aérien et aux équipements aéroportuaires.

« II. - Le budget annexe de l'aviation civile comprend en dépenses, les dépenses de fonctionnement et d'investissement, y compris les opérations en cours, et en recettes, les produits des redevances et prix rémunérant ces missions, de la taxe de sûreté et des emprunts. »

M. Inchauspé a présenté un amendement, n° 166, ainsi rédigé :

« Compléter le paragraphe II de l'article 90 par la phrase suivante :

« Le recouvrement de la taxe de sûreté sera assuré par les comptables du budget annexe de l'aviation civile. »

La parole est à M. Michel Inchauspé.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Cet amendement tend à compléter par une mesure administrative la décision de reporter sur le budget annexe de la navigation aérienne l'ensemble des crédits concernant les aménagements, sauf la construction aéronautique.

Pourquoi demander que les services de la D.G.A.C. recouvrent directement la taxe de sûreté ? Tout simplement parce que le recouvrement de cette taxe est très inférieur à ce qu'il devrait être. Ainsi, M. le ministre nous a indiqué que la D.G.A.C. devrait recevoir 135 millions de francs en 1990, alors que le taux de la taxe a été doublé à compter de cette année et que l'estimation de son produit est de 320 millions de francs. En aurait-on doublé le taux simplement pour en pallier le non-recouvrement ?

Il est certain que 135 millions de francs représentent une somme inférieure à ce que la taxe rapporterait en ne prenant en compte que les seuls aéroports de Paris. En effet, si l'on

prend le nombre de passagers embarqués à Orly et Roissy en 1989 - plutôt inférieur, donc, à celui de 1990, compte tenu de l'augmentation du trafic - et si l'on multiplie ce chiffre par les taux applicables, on constate que cette taxe devrait rapporter au moins 187 millions de francs à Paris seulement, chiffre à comparer avec une prévision de recettes, pour la France entière, de 135 millions de francs.

Il y a donc, pour le moins, un problème que l'application de l'article 90 du projet de loi devrait permettre de résoudre, à condition que notre assemblée et M. le ministre acceptent mon amendement, qui faciliterait la tâche des services de la D.G.A.C. en confiant à cette dernière, et non au Trésor public, le soin de recouvrer la taxe. Le Trésor, en effet, n'a pas la possibilité de contrôler les passages avions et ne peut pas non plus - ce que peuvent faire, au contraire, les services de la D.G.A.C. - interdire l'envol si une compagnie ne paie pas la taxe.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le rapporteur, je me trouve dans une situation un peu particulière. En effet, nous poursuivons le même objectif, partant de la même surprise : l'objectif est de voir la totalité du produit de la taxe affecté à l'amélioration de ce que nous pensons devoir être nos engagements ; la surprise, c'est que la taxe de sûreté est l'exemple rare d'une taxe qui, perçue par le Trésor, ne produit pas la totalité de ce qu'elle doit produire. C'est un phénomène qui mérite d'être souligné.

Il est clair, je vous l'ai dit tout à l'heure, monsieur le rapporteur, que la taxe de sûreté sera affectée au budget annexe de l'aviation civile. Il est logique, dans ce cadre, que la perception en soit assurée par le comptable de ce budget annexe, ce qui nous apporte la garantie d'une perception à 100 p. 100.

Compte tenu de ces éléments, si vous acceptiez de retirer votre amendement, ce serait formidable.

M. le président. Monsieur le rapporteur, êtes-vous formidable ? *(Sourires.)*

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Les autres le disent, je suis prêt à le croire ! *(Rires.)*

Cela dit, je pense que M. Charasse sera très intéressé par ce que vient de déclarer M. le ministre qui, pour la première fois, met en cause, et je suis tout à fait d'accord avec lui, les services du Trésor public qui n'ont pas les moyens véritables de recouvrer la taxe de sûreté. Mais j'ai retenu cette phrase d'un dernier conseil des ministres auquel j'ai eu l'honneur de participer du temps du général de Gaulle : « On ne peut pas défendre des gens qui ne veulent pas se défendre eux-mêmes. » Je ne dis pas que ce soit le cas de M. le ministre ; j'ai confiance en lui, en sa capacité de persuasion, et je pense que, l'année prochaine, il aura eu satisfaction. Mais si ce n'est pas le cas, je recommencerai et présenterai à nouveau mon amendement.

Je le retire donc, avec l'espoir que notre vœu sera exaucé.

M. le président. L'amendement n° 166 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 90.

(L'article 90 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, concernant l'aviation civile et la météorologie, et du budget annexe de la navigation aérienne.

EQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET MER

URBANISME, LOGEMENT ET SERVICES COMMUNS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, concernant l'urbanisme et le logement.

La parole est à M. Jean Anciant, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Anciant, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, monsieur le ministre délégué chargé du logement, mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive le logement social figure parmi les priorités

nationales et je crois que le projet de budget de l'urbanisme et du logement qui est soumis à l'Assemblée nationale traduit cette priorité.

Une fois de plus, le rapporteur insiste sur le fait que les conditions de logement et d'habitat constituent à l'évidence l'une des sources les plus profondes des inégalités existant en France en 1990. C'est la raison pour laquelle l'aide publique en faveur du logement, sous toutes ses formes, est une impérieuse nécessité. L'effort budgétaire en ce domaine doit être maintenu sur le long terme.

J'ajoute que la politique du logement doit s'inscrire dans un cadre de réflexion et d'action plus large, celui de la ville.

Les villes d'aujourd'hui et de demain ont des visages multiples. Elles sont des lieux où les phénomènes de ségrégation peuvent se manifester avec force. Combattre ces phénomènes suppose un effort très volontariste sans lequel il serait vain de parler de solidarité et de cohésion sociale au sein de la société française.

Je ne crois pas utile d'énumérer de façon détaillée et forcément un peu fastidieuse les principaux chiffres qui permettent une analyse du budget de l'urbanisme et du logement. Ces chiffres figurent dans mon rapport écrit. Ils représentent quelque 60 milliards de francs de dépense.

Il me suffit de dire que la progression des moyens d'engagement en faveur du logement, c'est-à-dire les dépenses ordinaires et les autorisations de programme en investissement, sont en progression de 5,76 p. 100 par rapport au budget de 1990. En tenant compte de l'inflation, c'est par conséquent un budget dont la croissance en volume est de l'ordre de 2 à 2,5 p. 100 qui vous est présenté, ce qui est loin d'être négligeable.

Ce projet de budget retient un programme physique dans le secteur locatif identique à celui budgété en 1990, soit 65 000 prêts locatifs aidés ordinaires, 10 000 prêts locatifs pour l'acquisition de logements anciens jouant le rôle de logements sociaux de fait et 200 000 logements réhabilités.

Je note que le programme de P.L.A. pour l'acquisition de logements anciens est identique à celui de 1990, mais que ce dernier ne sera probablement pas entièrement consommé. Le niveau de consommation en fin d'année devrait être de l'ordre de 5 000 à 6 000 P.L.A. Les procédures apparaissent en effet un peu complexes. Dans le cadre des opérations envisagées dans les quartiers D.S.Q. et dans les contrats de ville, elles gagneraient à être simplifiées et accélérées.

Il convient de souligner également que les dotations en faveur des D.O.M.-T.O.M. et du fonds social urbain sont en forte augmentation.

Dans le contexte économique que nous connaissons et dans le cadre budgétaire général retenu par le Gouvernement, c'est donc un budget satisfaisant qui nous est présenté, même si un certain nombre de préoccupations demeurent. Je préfère donc, mes chers collègues, m'attacher à quelques sujets essentiels qui peuvent retenir notre attention dans l'immédiat.

Le premier sujet de réflexion est celui des aides à la personne.

Pour 1991, le montant total des aides à la personne qui devraient être versées aux allocataires est évalué à 52 milliards de francs. Par rapport à 1990, la contribution budgétaire est en hausse de 807 millions de francs, soit 3,9 p. 100. Mais il convient de tenir compte de la contribution des employeurs au F.N.A.L., appliquée en 1990 et dont les effets ne se feront sentir qu'en 1991. J'ajoute encore que le nombre des bénéficiaires de l'ensemble des systèmes, qui était de 4 200 000 au 31 décembre 1987, s'élevait à 4 321 000 au 31 décembre 1989. Cette relative stabilité résulte sans doute aussi d'une amélioration de l'emploi et des revenus. Par conséquent, la période qui a pu être qualifiée de « période d'explosion de l'A.P.L. » est derrière nous.

Il convient encore de souligner la portée de l'article 88 de la loi de finances, qui généralise l'allocation de logement social pour la région parisienne. Le croisement des critères appliqués aux différentes formes d'aides conduisait à exclure de l'aide à la personne des fractions importantes de locataires aux ressources modestes. Depuis 1986, diverses mesures ont progressivement remédié à cette anomalie.

L'article 88 propose de poursuivre ce qui est communément appelé le « bouclage », non plus en se basant sur des critères sociaux et juridiques, mais en retenant un critère géographique. Le bénéfice de l'A.L.S. est donc étendu à tous les habitants de la région parisienne, sous seule condition de res-

sources. Plus de 60 000 ménages sont ainsi concernés, pour un coût budgétaire en année pleine de 400 millions de francs. Le bouclage de l'aide à la personne doit d'ailleurs être étendu à l'ensemble du territoire d'ici à 1993 - les grandes villes en 1992 et les zones rurales en 1993. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'opportunité d'étendre le bouclage dès cette année aux D.O.M.-T.O.M.

Les nouveaux barèmes de l'aide à la personne sont applicables depuis le 1^{er} juillet 1990.

A l'aspect positif que représente le bouclage, il convient d'ajouter différentes mesures de simplification que j'ai maintes fois suggérées. Néanmoins, certaines insuffisances méritent d'être notées.

Ainsi les retards constatés dans la publication des nouveaux barèmes jouent toujours au détriment des allocataires. Pourquoi ne pas envisager de modifier la date d'application pour tenir compte des contraintes budgétaires ?

De plus, la revalorisation des barèmes est importante mais il n'est pas sûr qu'elle permette le maintien du pouvoir d'achat dans tous les cas.

Sur une longue durée, les aides sont insuffisamment revalorisées et le taux d'effort ne cesse de s'accroître. J'insiste une nouvelle fois pour dire que l'aide au logement est un moyen de réaliser le droit au logement.

Si l'on tient compte des prestations familiales dont l'aide au logement est un élément fort important, c'est sans doute 600 000 personnes supplémentaires qui seraient éligibles au revenu minimum d'insertion. Je note d'ailleurs au passage que moins de 40 p. 100 des bénéficiaires du R.M.I. reçoivent actuellement une aide à la personne. Il est certain que de nombreuses familles en situation précaire ne font pas valoir leurs droits à l'aide à la personne. Il faudrait améliorer l'information en direction de celles-ci.

Je signale également que les locataires qui se voient notifier une aide inférieure à 100 francs apprennent en même temps que la loi a prévu que les sommes de cet ordre ne sont pas versées. Par conséquent, ils ne comprennent pas très bien. Il conviendrait donc de modifier le barème en conséquence.

Pour terminer sur ce sujet, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur le fait que le forfait des charges, qui est un des paramètres déterminants du barème, a été revalorisé de 2,5 p. 100 seulement. Compte tenu des hausses du coût du chauffage résultant de la situation des marchés des produits pétroliers, cette majoration est très désolabilisatrice.

Monsieur le ministre du logement, ne pourrait-on, eu égard aux événements exceptionnels intervenus depuis l'été, envisager prochainement un réexamen, lui-même exceptionnel, de ce forfait intervenant dans le barème de calcul de l'aide à la personne ?

Le deuxième sujet de préoccupation est celui de l'accession sociale à la propriété au moyen des P.A.P.

Il serait sans aucun doute nécessaire et utile d'avoir un débat plus approfondi sur la question de l'accession sociale à la propriété et sur son financement. Pour nombre d'entre nous, il est évidemment indispensable de maintenir cette possibilité pour les familles dont les ressources sont modestes, afin de leur permettre, si elles le souhaitent, et si elles acceptent les efforts correspondants au niveau de la gestion de leur propre budget, d'accéder à la propriété.

L'accession sociale à la propriété fait aussi partie du droit au logement et participe à une certaine forme de liberté de choix pour les familles. Les statistiques les plus récentes révèlent d'ailleurs que 20 p. 100 environ des accédants à la propriété relèvent de l'aide à la personne.

Lors du vote du budget de 1990, un programme physique de 50 000 P.A.P. avait été annoncé. Or les dotations prévues n'ont pas permis de le financer. Compte tenu du renchérissement du coût des ressources, on peut estimer que 30 000 P.A.P. seulement ont pu être financés avec les autorisations de programme initialement prévues. Des crédits supplémentaires sont donc nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

Monsieur le ministre du logement, vous avez annoncé hier que le Gouvernement prévoyait d'inscrire 200 millions de francs supplémentaires dans le collectif budgétaire. Cette somme permettrait alors de financer au total 40 000 P.A.P. Pouvez-vous nous confirmer ce chiffre et cette bonne nouvelle ?

Le projet de budget pour 1991 ne prévoit, lui, que 40 000 P.A.P. Mais, compte tenu une fois encore de l'augmentation du coût de la ressource, on peut se demander combien de P.A.P. pourront en définitive être financés.

En fait, les crédits inscrits au budget ne permettront pas de distribuer 40 000 P.A.P., à moins que le Gouvernement ne décide d'augmenter fortement les taux d'intérêt. Actuellement, le taux pour les prêts remboursables par annuités constantes sur vingt ans est, pour les cinq premières années, de 6,5 p. 100 et, pour les quinze années suivantes, de 10 p. 100. Si le Gouvernement augmente les taux d'intérêt, c'est-à-dire finalement les mensualités de remboursement, il diminue donc les possibilités d'accès à l'accession du fait du renchérissement des prêts.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez apporter à la représentation nationale des informations plus précises sur les intentions du Gouvernement. J'ai d'ailleurs posé, en tant que rapporteur, des questions très précises sur ce sujet de faire figurer dans mon rapport écrit tous les éléments d'information nécessaires. Or les réponses que j'ai reçues ne m'ont pas toujours bien éclairé. Plusieurs d'entre elles ont même revêtu un caractère assez elliptique. Le contrôle parlementaire est nécessaire, et je me devais donc de souligner que des réponses de ce type ne sont pas acceptables.

Devant ces difficultés, monsieur le ministre, je me suis efforcé de rechercher dans quelles conditions pouvaient être abondés les crédits et les autorisations de programme en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Je crois avoir trouvé une solution sans pour autant augmenter le déficit budgétaire ni prévoir de ressources nouvelles. En effet, un examen attentif des différents comptes m'a permis de constater que sur un chapitre au moins, les crédits prévus étaient, me semble-t-il, surévalués.

Par un amendement, je proposerai donc une réduction des crédits de paiement et je demanderai au Gouvernement - ce qu'il ne m'est pas permis de faire directement - de prévoir à due concurrence un complément au titre des P.A.P. afin de pouvoir accorder 10 000 prêts supplémentaires.

La réduction des crédits proposée concerne le chapitre 65-49 consacré au réaménagement des P.A.P. délivrés entre 1981 et 1985. Mon rapport écrit donne toutes les explications justifiant une réduction des dotations. Toutes les informations en ma possession me permettent d'affirmer que la dotation de 1,1 milliard de francs inscrite à ce chapitre est surévaluée, en raison notamment du fait que le Crédit foncier a bénéficié de remboursements anticipés importants et a été en mesure de procéder à un réaménagement substantiel de sa dette. De sorte que tout réaménagement actuel des P.A.P. consentis entre 1981 et 1985 coûte aujourd'hui moins qu'il n'était prévu initialement au budget de l'Etat.

Il n'est pas si fréquent, messieurs les ministres, qu'un parlementaire propose une réduction de crédits. Toutefois, c'est pour un motif qui me paraît tout à fait légitime.

Au-delà de cet amendement, dont chacun peut apprécier la portée, il est clair que se pose le problème du financement de l'accession sociale à la propriété et, de manière plus générale, celui du financement du logement social. Il ne faudrait pas que la réduction du programme physique de construction de l'habitat social n'induisse un fléchissement trop prononcé du nombre total de logements construits.

M. le président. Il va vous falloir conclure, monsieur Anciant.

M. Jean Anciant, rapporteur spécial. Je vais bientôt conclure, monsieur le président.

A l'heure où le marché de l'immobilier, notamment à Paris, connaît un certain fléchissement, pourriez-vous, monsieur le ministre, éclairer l'Assemblée sur le financement de la construction de logements sociaux locatifs ou en accession sur les perspectives qui se dégagent et sur les intentions du Gouvernement en la matière.

Puisque le président m'y invite, je serai bref sur le troisième sujet que je tiens à aborder : celui des crédits affectés à la politique de la ville.

L'ensemble des crédits consacrés dans ce projet de budget au développement urbain atteignent un montant de 398 millions de francs, soit une hausse de 15,45 p. 100. Cela représente une progression importante. Mais il faut y ajouter d'autres crédits relevant de différents ministères et contractualisés dans des conventions de développement social

urbain : ce sont principalement des crédits d'Etat, mais aussi des crédits spécifiques de la Caisse des dépôts et consignation et des fonds européens. Considérés de cette façon, les moyens d'engagement consacrés à la politique de la ville auraient atteint 1 281 millions en 1989, 2 386 millions en 1990 et devraient atteindre 2 830 millions en 1991.

J'aurais souhaité formuler un certain nombre d'observations sur la politique de la ville. Mais le temps me manque.

Cette politique devrait recueillir un très large soutien sur tous les bancs. Toutefois, il serait nécessaire de simplifier et d'accélérer les procédures... de même d'ailleurs que les délais de réponse aux questions posées par le rapporteur.

Selon moi, un nombre excessif de consultations retarde l'engagement d'actions prioritaires dans des quartiers, des banlieues ou dans des villes en difficulté. Il n'est pas normal, par exemple, que la F.A.S. procède seulement maintenant au paiement d'opérations qui datent de 1988.

Les objectifs de la politique de la ville sont généraux et ont un caractère global. Il n'en demeure pas moins à mes yeux que les objectifs d'insertion et d'intégration sont prioritaires, et les événements récents ne font que le souligner. Sur ce point, messieurs les ministres, je souhaite donc que les moyens disponibles soient utilisés rapidement et que l'expérience des responsables locaux soit un vecteur essentiel dans la mise en œuvre de ces moyens.

Avant de conclure, qu'il me soit encore permis de rappeler que d'autres sujets auraient mérité des développements et des observations. Plusieurs de mes collègues ne manqueront pas de les évoquer. Je pense notamment à l'extension de la taxe additionnelle au droit au bail pour les logements construits entre 1948 et 1975, à l'insuffisance des crédits en faveur des agences d'urbanisme et de l'A.N.A.H., à l'avenir de l'I.G.N. et de l'enseignement de l'architecture.

J'ajoute que je m'efforcerai de poursuivre ma mission en dehors même de la discussion budgétaire. D'ailleurs, la mission d'information chargée de l'évaluation de la législation concernant le logement et l'urbanisme, que j'ai l'honneur de présider, devrait être en mesure de rendre son rapport au printemps prochain.

M. le président. Monsieur Anciant, puis-je vous demander de conclure ?

M. Jean Anciant, rapporteur spécial. En conclusion, mesdames, messieurs, le budget qui vous est soumis, est, je le répète, un budget satisfaisant. La commission des finances l'a adopté et vous invite à en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Anciant, ce n'est pas par plaisir que je vous ai demandé de conclure, mais parce que j'ai fait quelques calculs prospectifs. Comme nous devons commencer l'examen du budget des transports terrestres demain matin à neuf heures trente, ainsi que le Gouvernement le souhaite, cela implique que nous ayons fini ou que nous arrêtions l'examen de crédits du logement à une heure et demie cette nuit. Si les orateurs dépassent leur temps de parole, la suite de l'examen de ces crédits devra être renvoyée à vendredi ou samedi. Voilà comment le problème se pose.

La parole est à M. Bernard Carton, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Bernard Carton, rapporteur pour avis. Le projet de budget pour l'urbanisme et le logement pour 1991 est un bon budget. C'est une nouvelle confirmation de la priorité accordée à la politique du logement.

L'effort public en faveur du logement, qui regroupe les dépenses budgétaires, les dépenses fiscales et les dépenses sociales, atteint le niveau record de 144 milliards de francs.

Pour ce qui est du budget au sens strict du terme, une analyse globale de la variation des crédits par rapport à 1990 fait apparaître les évolutions suivantes :

Les dépenses ordinaires progressent de 4,2 p. 100, passant de 39,181 millions de francs à 40 828 millions de francs ;

Les crédits de paiement demandés au titre des dépenses en capital diminuent de 3,5 p. 100, passant de 20 064 millions de francs à 19 362 millions de francs ;

Les autorisations de programme, enfin, augmentent de 9 p. 100, passant de 13 142 millions de francs à 14 329 millions de francs.

Les moyens d'engagements - autorisations de programme et dépenses ordinaires - consacrés au logement atteignent 34 892 millions de francs, soit une progression de 5,8 p. 100.

Ces crédits permettront de respecter l'ensemble des engagements pris par le Président de la République et par le Gouvernement.

C'est ainsi que les aides au secteur locatif progressent de 14,4 p. 100 en autorisations de programme et de 4 p. 100 en crédits de paiement, ce qui permettra, notamment, le financement de 75 000 prêts locatifs aidés et la réhabilitation de 200 000 logements H.L.M.

De même, la contribution de l'Etat pour les aides à la personne - 21,66 milliards de francs - garantira un maintien de leur pouvoir d'achat et l'engagement de leur généralisation sous seule condition de ressources.

Enfin, les mesures nouvelles en faveur de la politique de la ville - plus 53 millions de francs en autorisations de programme - sont destinées à accélérer la mise en œuvre des opérations visant à lutter contre les exclusions.

Il convient également de relever sur le plan législatif qu'un pas important vers l'affirmation du droit au logement pour tous a été franchi avec le vote de la loi du 31 mai 1990 sur le logement des plus démunis.

Un bon budget, de bonnes lois ne doivent pourtant pas occulter les nombreuses difficultés qu'aura à résoudre la politique du logement dans les années à venir.

Les mutations en cours sur les marchés du logement sont à la fois profondes et rapides. Les besoins en matière de logement, toutes les études prospectives le montrent, resteront soutenus. Toutefois, la demande se portera sur des catégories de logements bien spécifiques et connaîtra une intensité inégale selon les zones considérées.

Par ailleurs, le système de financement du logement est confronté à une déstabilisation progressive de ses réseaux traditionnels, ce qui obligera à le réformer en grande partie ; je pense en particulier au problème du livret A.

Enfin, l'offre de logements devra s'adapter aux évolutions de la demande, ce qui ne pourra être fait que grâce à un développement de l'investissement locatif privé.

C'est donc un satisfecit que l'on peut accorder au Gouvernement, un gouvernement qui pourra s'honorer d'avoir non seulement inscrit le droit au logement pour tous comme un droit fondamental mais aussi d'avoir concrètement mobilisé les moyens indispensables pour que ce droit soit vécu comme une réalité quotidienne par tous les défavorisés, un gouvernement qui pourra s'honorer également d'avoir généralisé les aides personnelles au logement pour tous, et en particulier pour ceux qui en avaient le plus besoin financièrement. L'aide personnelle au logement sous condition de ressource devient donc un droit pour chacun. Elle s'inscrit dans la lutte contre les inégalités.

Une telle volonté, de tels moyens, une telle mobilisation pourraient laisser penser que nous sommes sur la bonne voie pour juguler les tensions sur le marché du logement, qu'il suffirait d'aider les mal logés à accéder à un logement décent, qu'il suffirait de relancer la construction de logements sociaux, en panne dans les années 1987 et 1988, pour régler les inégalités d'accès au logement. En fait, la priorité conférée au logement social ne doit pas conduire à négliger les autres formes de logement. En particulier il ne faut pas oublier que les H.L.M. ne représentent que 20 p. 100 du parc locatif de logements.

En cette fin 1990, quelles peuvent être nos inquiétudes ? Je résumerai les trois inquiétudes majeures que j'ai largement développées dans mon rapport afin de respecter le temps de parole qui m'est imparti.

La première inquiétude est liée au rythme de construction. Dans une conjoncture internationale incertaine, marquée par un ralentissement de la croissance et une augmentation des taux d'intérêt, va-t-on maintenir le cap des 300 000 ou 350 000 logements qu'il faudrait, selon les analyses des statisticiens, construire chaque année pour satisfaire les besoins liés au renouvellement du parc, à la décohabitation - étudiants, personnes âgées, couples séparés -, à la croissance démographique, et notamment au vieillissement de la population, ainsi qu'à la grande transhumance des populations vers les centres villes, et en particulier la région parisienne ?

Et ce ne sont pas les logements aidés - P.L.A. et P.A.P. - qui peuvent à eux seuls compenser les insuffisances dues à la conjoncture qui apparaîtront inévitablement sur le marché.

Les logements aidés le pourront d'autant moins que planent sur eux les incertitudes de leur financement, en particulier en ce qui concerne la collecte du livret A.

La deuxième inquiétude résulte des tensions vives qui apparaissent dans le secteur locatif social. Curieux paradoxe : il y a cinq ans, tout le monde se penchait sur la croissance des vacances dans le patrimoine H.L.M. ; aujourd'hui, les files d'attente sont revenues à l'ordre du jour. Elles sont liées à mon avis à trois phénomènes : la réduction du nombre de logements locatifs privés, la réduction massive de l'accession à la propriété sociale et l'insuffisance de la construction de H.L.M. en région parisienne.

En ce qui concerne la réduction du nombre de logements locatifs privés, il est évident que les 90 000 logements qui disparaissent tous les ans ne sont pas compensés par les 30 000 logements neufs qui peuvent être livrés sur le marché au titre des dispositions Quilès - Méhaignerie. Je ne ferai pas l'analyse exhaustive des raisons qui conduisent à cette diminution du parc : destruction de logements insalubres, augmentation des vacances liée à une désertification en milieu rural, vente du patrimoine locatif H.L.M., dont on peut d'ailleurs se demander s'il ne convient pas d'en réduire la portée dans les zones les plus sensibles. Mais, plus profondément, la crise est liée à une désaffectation d'un certain nombre de propriétaires privés et à la concurrence des placements immobiliers. Dans les zones tendues, les propriétaires cherchent à encaisser les plus-values immobilières réalisées d'autant plus facilement que le marché du bureau, particulièrement dans la région parisienne, leur en donne l'occasion. Près de 20 000 logements changent ainsi d'affectation chaque année.

Deuxième phénomène qui participe à la tension du marché locatif : la réduction massive de l'accession sociale à la propriété. Je ne reviendrai pas sur ce que Jean Anciant a dit à propos des P.A.P. ni sur les propositions qu'il a faites. Je rappellerai cependant qu'en 1987 on avait condamné les P.A.P., et c'est tout à l'honneur du Gouvernement de les avoir non seulement réhabilités...

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Merci, monsieur le rapporteur !

M. Bernard Carton, rapporteur pour avis. ... mais aussi de leur avoir donné une raison de réapparaître. Ils constituent aujourd'hui le prêt privilégié pour l'accession sociale. Il n'en reste pas moins que les difficultés de ces dernières années ont effectivement augmenté les files d'attente. Il faut savoir que le P.A.P. représente aussi une possibilité de sortie pour les locataires H.L.M. Sur 3 P.A.P affectés à des constructions neuves, l'un d'eux libère en général un logement locatif H.L.M.

Les tensions observées sur le patrimoine locatif H.L.M. s'expliquent enfin par l'insuffisance de la construction en région parisienne, due à un manque de terrains plus qu'à un manque de crédits.

La troisième inquiétude que j'ai développée dans mon rapport concerne l'accès de tous aux centres villes, en locatif comme en accession à la propriété. Dans le domaine de la discrimination spatiale, deux enjeux sont fondamentaux.

Le premier, c'est celui des classes intermédiaires. Il ne faudrait pas que les villes deviennent des espaces à trois vitesses.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. En effet !

M. Bernard Carton, rapporteur pour avis. Une pour les catégories les plus aisées, dont les revenus leur permettraient d'accéder au centre ville ; la seconde pour les exclus d'hier, qui se verront accorder demain, grâce aux aides personnelles, la possibilité de vivre en ville ; la troisième, pour les catégories intermédiaires, qui seraient rejetées à l'extérieur de la ville, faute d'être aidées pour pouvoir payer le prix.

M. Jean Tibéri. Très bien !

M. Bernard Carton, rapporteur pour avis. Le second enjeu, c'est celui d'une ville ouverte à tous, harmonieuse, où se côtoient toutes les catégories de populations. Il faut lutter contre les ghettos si l'on veut réussir la politique de la ville si chère au Premier ministre.

M. Eric Reault. Très bien !

M. Bernard Carton, rapporteur pour avis. Telles sont les réflexions dont je tenais à vous faire part. Je ferai maintenant quelques propositions.

Premièrement, nous devons avoir cette année une réflexion globale sur l'évolution du logement en France ; nous devons en particulier aborder le problème du patrimoine locatif privé.

Deuxièmement, nous devons également avoir une réflexion d'ensemble sur la fiscalité immobilière et faire des propositions concrètes dans quatre directions : la mise à niveau par rapport aux placements financiers, afin d'éviter la concurrence ; la lutte contre les plus-values immobilières ; la justice fiscale entre les revenus immobiliers et les revenus salariés ; la contractualisation des aides fiscales par rapport aux objectifs poursuivis. A ce sujet, ne serait-il pas souhaitable que, comme dans de nombreux pays européens, les aides fiscales Quilès-Méhaignerie soient accordées en contrepartie d'un engagement de modération du loyer ?

Troisièmement, il faut généraliser les aides de l'A.N.A.H. Tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il faudrait faire bénéficier l'ensemble du patrimoine privé de plus de quinze ans des aides de l'A.N.A.H. ; en contrepartie, il conviendrait de généraliser la taxe additionnelle au droit au bail. Le vrai problème est de savoir si cela n'aurait pas un caractère inflationniste. Pourquoi ne pas commencer avec un taux réduit pour les catégories de logements qui ne sont pas redevables de la taxe et l'augmenter de façon continue sur plusieurs années ?

Quatrième proposition : il faut mettre en place un système incitatif de logements locatifs intermédiaires.

Cinquième proposition : il faut élaborer une véritable loi foncière afin de lutter contre les ghettos, et je sais pouvoir compter sur vous, monsieur le ministre. Dans cet esprit, le groupe socialiste a déposé une proposition de loi. Nous espérons qu'elle pourra être relayée par les projets du Gouvernement.

En conclusion, je formulerai trois demandes budgétaires.

La première a été défendue par Jean Anciant et concerne les crédits budgétaires liés au réaménagement des prêts P.A.P.

La seconde, qui a été discutée en commission, concerne les crédits des C.A.U.E. Un certain nombre d'entre eux ne bénéficient pas, malgré une taxe poussée au maximum dans certains départements, du budget minimum de fonctionnement. Il faudrait pouvoir trouver 12 millions de francs complémentaires.

La troisième proposition est relative aux agences d'urbanisme, qui avaient bénéficié d'un coup de pouce l'an passé. Elles se sont développées mais il manque 9 millions de francs dans le budget pour qu'elles puissent fonctionner dignement.

Telles sont les réflexions auxquelles je voulais me livrer sur la politique du logement.

Nonobstant les réserves que j'ai émises en ce qui concerne les P.A.P., monsieur le ministre, vous nous présentez un bon budget. Je vous invite, mes chers collègues, à l'approuver, conformément à la proposition de la commission de la production et des échanges, qui l'a adopté à l'unanimité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous félicite, monsieur Carton, pour votre maîtrise du temps !

La parole est à M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues. La société française d'aujourd'hui est essentiellement urbaine et subit une crise profonde qui a été soulignée à nouveau. En effet, les villes, de par leur structuration même, engendrent de formidables inégalités et de très puissants mécanismes d'exclusion qui constituent des menaces graves pour la cohésion sociale du pays.

Ce n'est sans doute pas un hasard si les problèmes que nous rencontrons depuis quelque temps et l'actuel mouvement revendicatif des lycéens sont partis des banlieues. Celles-ci cumulent un ensemble de handicaps qui renforcent les malaises, les frustrations de ceux qui les habitent. Faut-il rappeler que, dans les 400 quartiers qui font l'objet d'opérations spécifiques, vivent dix millions de personnes confrontées à des problèmes d'insécurité, d'habitat dégradé,

d'environnement souvent hostile, et que cette population, souvent jeune, comporte une forte proportion de personnes issues de l'immigration et connaît des taux de chômage et d'échec scolaire parmi les plus élevés, ainsi qu'un niveau de vie bien bas ?

Pour faire face à cette situation, les politiques sectorielles ne sauraient suffire. Il faut adopter une démarche globale qui repose sur une volonté politique forte et des moyens importants. Cette volonté politique, messieurs les ministres, elle existe, c'est évident. Le Président de la République a maintes fois affirmé sa volonté de promouvoir une civilisation de la ville, et l'une des premières décisions du Gouvernement, le 8 juin 1988, a consisté à arrêter un train de mesures et à dégager des moyens supplémentaires en faveur des quartiers dégradés.

Vous-même, monsieur le ministre, avez récemment annoncé le dépôt d'un projet de loi anti-ghetto.

Les moyens se mettent en place. L'organisation administrative a été rationalisée avec le décret du 28 octobre 1988, et à une structure complexe s'est substitué un dispositif unique composé de trois organismes placés auprès du Premier ministre.

Voilà de bonnes mesures.

Quant aux crédits budgétaires, leur évolution témoigne du caractère prioritaire de la politique de la ville, puisque tous les postes concernés évoluent de manière positive. Je ne citerai qu'un seul exemple, celui du fonds social urbain, qui voit ses autorisations de programme augmenter de plus de 15 p. 100 et ses crédits de paiement de plus de 24 p. 100. C'est important mais il s'agit d'un poste extrêmement sensible et on ne fera jamais assez dans ce domaine.

Enfin, les actions de prévention de la délinquance participent de la politique globale de rénovation urbaine, même si elles sont budgétairement rattachées aux services du Premier ministre. Elles ont bénéficié d'une augmentation substantielle : plus de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je n'ai évoqué que les crédits spécifiques à la politique de la ville. Il faudrait également prendre en compte l'effort de réhabilitation des logements ou les dotations des différents ministères affectées à cette politique ; autant de postes dont les dotations progressent. A titre d'exemple, dans plusieurs villes - je pense en particulier à la mienne - l'effort engagé dans les opérations D.S.Q., avec des moyens supplémentaires, nous permet de rattraper une partie des retards que j'évoquais tout à l'heure, notamment en matière de logements sociaux.

Je souligne cependant, après d'autres, que, pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les taux de subvention de l'A.N.A.H. devraient être relevés afin de permettre la relance d'une politique de réhabilitation, bénéfique dans de nombreux quartiers d'habitat ancien. Les villes sont conduites à faire un effort afin que les taux soient incitatifs. Celui-ci va au-delà de leurs possibilités et les oblige à faire moins dans d'autres secteurs où leur intervention est également prioritaire.

Ces moyens sont mis au service d'une politique globale qui s'articule autour du mécanisme de développement social des quartiers et du mécanisme des contrats de ville.

Quant au développement social des quartiers, 400 quartiers sont concernés par le X^e Plan, contre 148 par le IX^e Plan. S'agissant de la procédure financière des D.S.Q., les acteurs de terrain ont accueilli avec satisfaction l'annonce, faite par M. le Premier ministre, de la globalisation des crédits affectés à ces opérations : voilà une heureuse mesure de simplification et de clarification !

Mais les problèmes ne sauraient être envisagés à la seule échelle des quartiers. La démarche des contrats de ville permet à l'Etat et aux collectivités locales de travailler à un niveau plus pertinent pour les questions complexes du développement social urbain.

Le contrat de ville me paraît être la bonne réponse aux problèmes lourds que connaissent de nombreuses communes-centres, dans lesquelles la situation de l'habitat est très souvent la source de déséquilibres sociaux et démographiques.

C'est à travers les contrats de ville, dont de nombreux maires demandent avec insistance une deuxième génération, que l'Etat et les collectivités territoriales pourront contractualiser leurs engagements afin de mettre en œuvre cette politique de la ville qui commence à porter ses fruits là où elle s'engage sur les bases que j'ai rappelées.

Toutes les mesures qui ont été décidées, qu'il s'agisse de la rationalisation du fonctionnement ou des efforts budgétaires, porteront plus de fruits, permettront de mieux cibler les actions et de les rendre efficaces à condition que nous renforcions résolument la politique de contractualisation.

Pour les contrats de ville, le Gouvernement a respecté ses engagements. Je l'encourage à poursuivre vigoureusement afin de répondre aux espoirs que sa politique de la ville engendre. Nous sommes confrontés sur le terrain à ces espoirs dus à l'effet d'annonce et à l'affichage auquel nous avons participé. Nous devons dire ce que nous allons faire, mais il faut que nous puissions suivre avec la contractualisation. Plus que d'énormes moyens supplémentaires, c'est une autre démarche qui est nécessaire. Vous l'avez amorcée, monsieur le ministre, il faut résolument la poursuivre.

Il restera à mobiliser sur le terrain tous les acteurs concernés : associations, élus locaux, travailleurs sociaux, fonctionnaires. C'est par la qualité du dialogue qu'on pourra susciter la confiance des populations concernées, au-delà de toutes les structures et de tous les crédits que l'on mettra en œuvre ; ce sera la base de la réussite de la politique de la ville.

Les contrats de ville marchent. Poursuivez dans cette voie : contractualisez ! Mais agissons le plus vite possible. Merci, en tout cas, pour ce bon budget et pour l'excellent travail que vous accomplissez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement et transports : Urbanisme et logement et article 88 (suite).

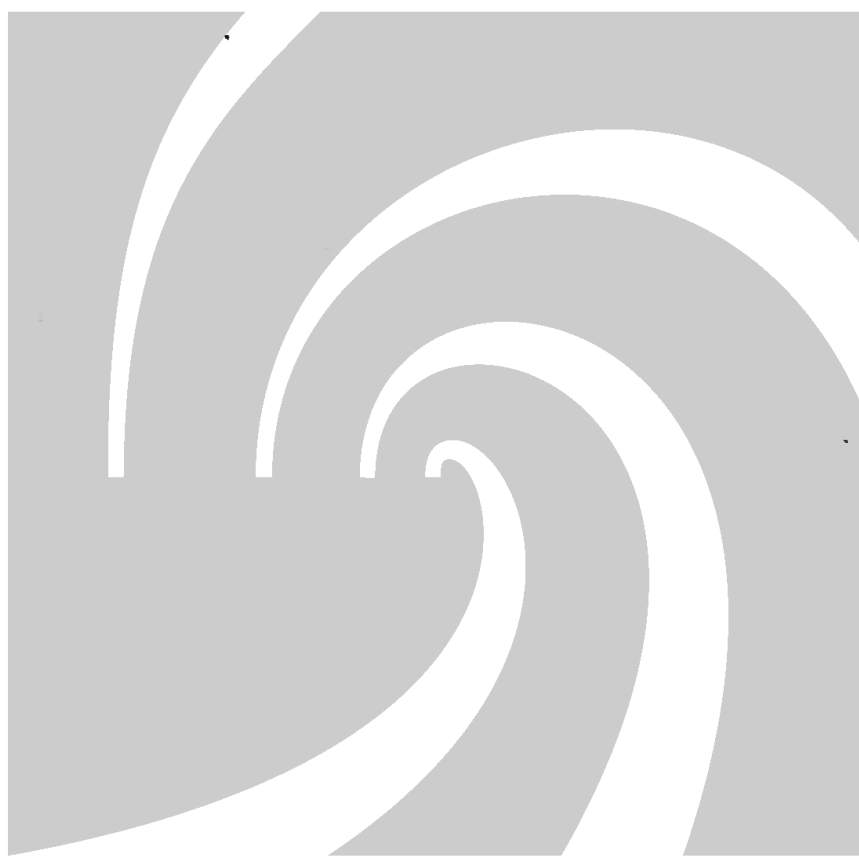
Annexe n° 22 (Urbanisme, logement et services communs). - M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome VII (Urbanisme, logement) de M. Bernard Carton, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com